

Verbatim du Conseil d'Administration du 10 décembre 2019

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Alain BONNIN,
Monsieur Sébastien CHEVALIER (présent jusqu'à 15h15 puis procuration à Madame Tania CARNET),
Monsieur Frédéric DEBEAUFORT,
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX,
Monsieur Louis de MESNARD,
Madame Emmanuelle VENNIN (présente jusqu'à 15h15 puis procuration à Monsieur Laurent BRACHAIS).

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Laurent BRACHAIS,
Madame Sandrine ROUSSEAUX,
Monsieur Philippe SALVADORI (présent jusqu'à 14h40 puis procuration à Monsieur David COUSSON),
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND,
Monsieur Jean SUISSE (présent de 11h15 à 15h30).

Membre absent

Madame Peggy CÉNAC-GUESDON.

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Madame Tania CARNET,
Monsieur Cédric CLERC (présent jusqu'à 15h30 puis procuration à Madame Aline GRANDIDIER),
Monsieur David COUSSON,
Monsieur Alexandre FOURNIER (procuration à Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND),
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN.

Membre absent

Madame Delphine BADIAN.

Collège des usagers

➤ Membres présents ou représentés

Madame Ambre ADAMIAK,
Monsieur Alexandre ARMAND (procuration à Madame Ambre ADAMIAK),
Madame Clara PRIVÉ (suppléée par Monsieur Lou NOIRCLÈRE-FRESSE, présent jusqu'à 15h25 puis procuration à Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN).

Membres absents

Madame Amélie BOUDIER,
Monsieur Théo CADEL,
Monsieur Pierre-Louis MAGNAT.

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Madame Nadiège BAILLE (procuration à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX),
Monsieur Lionel BRÉTILLON (procuration à Madame Sandrine ROUSSEAUX),
Madame Aline GRANDIDIER (procuration à Monsieur Cédric CLERC le matin, présente l'après-midi),
Monsieur Denis HAMEAU (procuration à Monsieur Lou NOIRCLÈRE-FRESSE),
Monsieur Pierre-Antoine KERN (procuration à Monsieur Alain BONNIN),
Monsieur Jean-Claude MEUNIER-LARIOTTE (procuration à Monsieur Frédéric DEBEAUFORT),
Madame Pascale PONSE (procuration à Monsieur Louis de MESNARD).

Membre absent

Madame Maude CLAVEQUIN

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Madame Magali KHATRI, Directrice du pôle Finances,
Monsieur Julien MARLOT, représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière de l'université de Bourgogne,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Monsieur Jean-Jacques BOUTAUD, Vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire,
Monsieur Gilles BRACHOTTE, Vice-président délégué aux formations technologiques et professionnelles et à la formation tout au long de la vie,
Monsieur Dominique DELMAS, Vice-président délégué aux finances, au budget, aux investissements et au pilotage,
Monsieur Cyril GOMET, Chef de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Pierre-Etienne THÉPENIER, Directeur du pôle des Ressources humaines.

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI) Messieurs Jean-Marc Bourgeon, Pierre-Alexandre Falbaire, Madame Annie Favier.

Ordre du jour :

I) Informations du Président et du Vice-Président	1
II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 18 octobre 2019	8
III) Travaux du comité technique (CT) du 28 novembre 2019 et du 06 décembre 2019	9
1. Information sur la création du département de maïeutique et l'intégration des personnels au 1 ^{er} janvier 2020	9
2. Programme annuel de prévention des risques professionnels pour 2020	11
3. Additif à la campagne d'emplois 2020	12
4. Prévisions de recrutement BIATSS 2020	17
5. Réexamen de l'IFSE au titre de la filière administrative et de la filière sociale au 1 ^{er} janvier 2020	18
6. Dispositif du congé pour projet pédagogique : critères d'évaluation	24
IV) Rattachement du dispositif des primes de fin d'année dans le cadre du dispositif CIA	30
V) Exonération des droits d'inscription des étudiants étrangers en mobilité internationale	38
VI) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 6 décembre 2019	44
1. Campagne BQR 2020 : attribution des subventions des Programme 1 « Colloques, congrès et journées d'études » et Programme 3 « Recherche en Réseau »	44
2. Demandes de financements	48
VII) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats	48
1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne	48
2. Compte-rendu des conventions hors subvention	49
VIII) Point d'information sur la réforme de l'INSPE	49
IX) Questions financières	61
1. Budget rectificatif n° 2 - exercice 2019 (budget de reprogrammation)	61
3. Budget initial 2020	67
2. Recettes fléchées 2020	67
3. Budget initial 2020 (suite)	68
4. Tarifs, subventions et dons	85
5. Sorties d'inventaire	85
X) Point d'information sur la réforme des études de santé	86
XI) Approbation de la convention objectifs et moyens entre les établissements et UBFC	96
1. Vie étudiante, comptes rendus des Commissions suivantes :	103
- Subventions culturelles 24 octobre 2019	103
- FSDIE 6 novembre 2019	104
2. Recrutement en Master 2 rentrée 2020 (régime dérogatoire) : liste des mentions concernées	105
3. Fiches projets pour les Licences renforcées	106
4. Travaux de la Commission de la Pédagogie du 25 novembre 2019	108
- Accès en première année de Licence, DUT et PASS : paramétrages Parcoursup session 2020 .	108
- Projets internationaux	114
- Diplômes nationaux	115
- Diplômes universitaires et formations courtes	117

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE

(SEANCE DU 10 décembre 2019)

*(La séance est ouverte à 09 h 30 sous la présidence de Monsieur Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

- :- :- :- :- :- :-

Le Président.- On peut commencer.

Bonjour à toutes et à tous. Merci de votre présence.

Dernier conseil d'administration de l'année ; un conseil d'administration important qui sera marqué par la délibération et l'approbation – en tout cas, je l'espère – du budget... du projet de budget 2020.

Quelques informations de début de conseil.

I) Informations du Président et du Vice-Président

Le Président.- Premier point. Je voudrais vous dire que nous avons accueilli... Enfin que la métropole dijonnaise, Dijon, a accueilli la semaine dernière pendant quatre jours une très importante manifestation d'enseignement supérieur qui s'appelle les JRES, qui sont les Journées Réseaux de l'Enseignement et de la Recherche. C'est un congrès qui regroupe l'ensemble du monde du numérique de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Et il y avait environ 2 000 personnes présentes à cette manifestation, qui était organisée par notre pôle Numérique. Donc un engagement important. C'est une occasion importante pour faire rayonner l'université de Bourgogne, et une occasion importante qui a permis de montrer tout le savoir-faire de l'université de Bourgogne dans le domaine du numérique, qu'il s'agisse du numérique *hard* ou du numérique *soft*, et en particulier de l'ensemble des problématiques qui sont liées à la pédagogie numérique. Voilà.

Donc je voudrais remercier publiquement et très chaleureusement Marie-Ange Rito et son équipe, Alexandre Fournier, qui ont vraiment porté... Avec l'équipe de la direction du Numérique, qui ont porté à bout de bras ce congrès pendant à peu près 18 mois. Ce congrès a lieu tous les deux ans. Il a fallu le construire en 18 mois environ.

Pour vous donner une idée, le budget de cette manifestation est d'un peu plus d'un million d'euros. C'est vraiment quelque chose de considérable. Voilà.

Donc cela, c'était la semaine dernière.

Un mot à propos d'Université de Bourgogne-Franche-Comté, sur un point dont j'ai déjà eu l'occasion de vous parler, qui sont les deux appels à projets IDEES

et SFRI, dont on a appris la semaine dernière que la date limite de dépôt des dossiers était reportée. Vous savez qu'elle était initialement prévue le 24 janvier ; elle est décalée au 10 mars.

Cela ne change pas les choses fondamentalement sur le plan politique. Cela veut dire qu'il faut quand même déposer les dossiers en pleine période de renouvellement des gouvernances universitaires, partout en France. Donc cela reste compliqué. Cela laisse néanmoins un petit peu plus de marge aux équipes qui vont rédiger les dossiers, qui vont les construire pour faire ce travail.

Et donc je ne sais pas si j'ai eu l'occasion de vous dire que sur le projet IDEES, qui est vraiment dans la continuité de ISITE, c'est Alain Dereux qui a été désigné pour être le porteur du projet, pour rédiger le projet. Et pour le projet SFRI, c'est Maxime Jacquot, qui est un collègue de l'université de Franche-Comté, qui a été désigné pour être le porteur de projet. On les rencontre demain tous les deux dans le cadre du conseil des membres pour faire le point avec eux sur le degré d'avancement et puis pour faire en sorte qu'il y ait une sorte de cadrage politique de ces deux dossiers.

Toujours à propos de la COMUE, je vous annonce que Grégory Wegmann, qui porte dans notre université la délégation internationale, a été désigné également par le conseil des membres comme Vice-Président référent pour la politique internationale d'UBFC, de la même façon, vous savez que Pascal Neige est le Vice-Président référent pour toutes les questions de recherche. Cela veut dire que Pascal est Vice-Président Recherche, cela veut dire qu'il anime le réseau des Vice-Présidents Recherche, de la même façon que Frédéric Muyard, qui est le VP Formation de l'université de Franche-Comté, est le VP référent pour toutes les questions de formation.

On a... Il y avait un besoin d'un Vice-Président assurant la coordination des Vice-Présidents internationaux des différentes universités et Luc Johann a souhaité demander à Grégory de prendre cette responsabilité pour les semaines ou les mois qui viennent. C'est là aussi, finalement, une bonne nouvelle pour notre université.

Un point rapide pour vous informer également du départ de Mme Agnès Fanjaud, qui a quitté ses fonctions d'agent comptable de notre établissement la semaine dernière, à sa demande. Elle a souhaité retourner dans son administration d'origine qui est les Finances publiques. Donc la procédure de son remplacement est en cours, et en attendant, c'est Nicolas Cuenin qui est fondé de pouvoir, qui assume l'intérim.

Un point rapide sur la situation sociale dans notre université, en lien avec la mobilisation de ces dernières semaines.

À l'université de Bourgogne, la situation est apaisée. Bien entendu, chacun est libre de s'exprimer. Il y a des réunions, des assemblées générales, il y a des demandes de salles qui sont faites, qui sont accordées, il y a des étudiants qui se mobilisent – et c'est normal – mais la situation... Il n'y a pas eu de débordements, ni sur les campus universitaires, ni dans le cadre des manifestations en ville, à Dijon. Donc tout le monde, je trouve, fait face à cette situation avec beaucoup de sens des responsabilités. Voilà.

Et puis deux dates importantes à retenir pour terminer ces points d'information.

Je voudrais vous dire que nous organiserons très probablement – c'est même presque certain – un conseil d'administration extraordinaire le 22 janvier au matin. On a plusieurs points de gestion qui seront importants à passer. On aura également des points relatifs à Université Bourgogne-Franche-Comté et en

particulier, j'aimerais que l'on puisse faire une première présentation du projet IDEES, qui sera un projet qui sera engageant sur le plan politique.

On avait fixé cette date du 22 janvier alors que le... comme date possible au moment où la date limite de dépôt était le 24, parce que je voulais absolument que le CA puisse prendre connaissance et s'exprimer avant le dépôt. Et donc on... Mon agenda permettra difficilement de trouver une autre... un autre moment, donc reprenez cette date du 22 janvier matin.

Et puis il y aura possiblement d'autres points. Il y aura des points sur les capacités d'accueil de l'INSPE, notamment, sur lesquels on attend encore des informations. On a encore des... besoin d'éléments complémentaires.

Donc il y aura un certain nombre de points, qui sont des points de gestion quotidienne de l'uB, pour lesquels on ne peut pas attendre. On ne peut pas avoir une fenêtre sans conseil d'administration entre mi-décembre et mi-mars. Or, à partir du 4 février, nous n'aurons plus de conseil d'administration. Voilà.

Et puis j'en termine en vous rappelant que les dates des élections pour le renouvellement de nos trois conseils centraux ont été fixées aux 4 et 5 février. Donc cela sera le 4 février pour les personnels, le 4 et le 5 pour les étudiants. La commission électorale a validé ces dates. Elle a validé l'arrêté électoral la semaine dernière.

Et donc, l'arrêté électoral sera à disposition de la communauté dans les quelques jours qui viennent, et la proclamation des résultats suite à ces élections aux conseils centraux aura lieu le vendredi 7 février.

Voilà les quelques points d'information que je voulais partager avec vous en ce début de conseil. On peut prendre quelques questions, si vous le voulez.

Lou, si vous avez des questions.

M. Noirclère-Fresse. - Oui.

Alors bonjour à toutes et à tous.

Donc comme mes camarades représentants et représentantes des étudiants sont une fois de plus absents aujourd'hui, je vais pouvoir m'exprimer au nom de tous les étudiants, je pense, en vous remerciant sur la réactivité et la décision que vous avez pu prendre récemment, et remercier aussi M. Gomet sur... Enfin, comment dire ? Au sujet de la flexibilité d'assiduité de... le jour du... des grèves massives du 5 décembre ; décision qui a, à mon avis, pu rendre la vie beaucoup plus facile à nombre d'étudiants qui ont eu des grosses difficultés de déplacement, mais également pour celles et ceux qui souhaitaient se mobiliser sur... au sujet des sujets qui leur tiennent à cœur.

Également, je souhaitais faire un petit point sur la présence des... de l'opération Sentinelle... Enfin des forces militaires sur le campus, que vous avez annoncée il y a deux conseils d'administration maintenant, et qui est effective *a priori* parce que l'on a pu voir se balader, fusils chargés, des militaires sur le campus.

Cette décision, vous l'avez prise en tant que Président d'université. Cette décision, elle est légitime. Et je sais également vos arguments, que je peux comprendre effectivement, au sujet de la dissuasion que ces militaires peuvent apporter, et puis pour prévenir tout risque.

Cependant, cette opération Sentinelle est critiquée depuis... de longue date – que cela soit à l'échelle locale, mais surtout à l'échelle nationale – pour diverses raisons.

Notamment sur le fait que ces militaires, outre le fait de présenter une dissuasion, peuvent présenter des cibles particulières pour de possibles terroristes –

on l'a vu ces derniers temps avec le nombre d'attentats qui ont été ciblés directement vers les forces militaires et policières.

De plus, les militaires présents sur le campus présentent quand même une... un certain... Enfin, amènent un certain climat assez anxiogène pour les étudiants qui n'ont pas l'habitude, parce que de longue date, depuis le Moyen Âge, les forces de police et les forces militaires sont plutôt rares sur les campus. Et cette présence est quand même difficilement compréhensible et parfois très anxiogène pour nombre d'étudiants.

Enfin, le dernier point que je souhaitais aborder, était celui de votre ancien directeur de cabinet, qui maintenant est candidat... Enfin qui est une personnalité publique connue en tant que candidat à la... aux élections municipales prochaines sur Dijon, et qui peut paraître, d'un regard extérieur...

Alors bien sûr, autour de cette table, je ne pense pas que l'on puisse... Enfin que l'on remette en doute... Quoique... Son intégrité dans certaines de ses fonctions, notamment en tant que représentant à la COMUE, qui fait quand même relativement mélange des genres entre un candidat à l'élection dijonnaise, représentant de l'université de Bourgogne au sein de la COMUE.

Enfin, c'est quand même un mélange des genres assez particulier que vous nous avez présenté récemment comme... Enfin, vous lui avez retransmis toute votre confiance, etc. Cependant, vous n'êtes pas sans savoir les grosses ruptures qui peuvent parfois exister entre la Ville de Dijon et la Ville de Besançon, et qui peuvent se ressentir, notamment au sein des instances d'UBFC, et que cette décision qui est la vôtre ne fera qu'accentuer.

Donc par-là, je vous demande de prendre les dispositions nécessaires, notamment avant les élections municipales même si, bien sûr, vous... Je ne pense pas que ce sera la vôtre, surtout compte tenu de la situation où vous l'avez notamment décoré des palmes académiques, donc retransmis toute votre confiance. Mais c'est un mélange des genres qui, d'un point de vue extérieur, je pense, est difficile à comprendre.

Merci.

Le Président.- Sur la question de l'opération Sentinelle, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur ce point. Je crois que ma première responsabilité, c'est de veiller à la sécurité de toutes et tous sur le campus.

On est sur un campus qui est un campus ouvert. La criticité, en termes de risques d'attentats dans notre pays, est élevée. On a des bâtiments qui sont isolés, des amphithéâtres qui sont isolés et dans lesquels des actions terroristes sont concevables.

Je pense que la force Sentinelle est plus un élément de protection, qu'un élément de cible potentielle. Je vous rappelle quand même qu'il y a deux ans, des attentats au marteau ont eu lieu sur notre campus et il y a évidemment un besoin de protection de la communauté universitaire.

Donc là-dessus, je pense qu'il est... Il faut être pragmatique, il faut être réaliste, et on doit tous se comporter en responsabilité vis-à-vis de cette situation.

On n'est pas dans la même typologie que certains campus ou certaines universités qui ont un... une situation de patrimoine qui est clos et qui est aisé à contrôler. Et sur ce vaste espace, on a besoin d'assurer la protection. On ne va pas clôturer le campus.

Et donc, la force Sentinelle, elle s'inscrit parfaitement dans cette... dans cette situation.

La deuxième chose. Concernant le positionnement de Sylvain Comparot, je vous rappelle qu'il n'est pas membre du conseil d'administration d'UBFC – j'ai eu l'occasion de vous le dire – en tant que directeur de cabinet du Président de l'université de Bourgogne.

Il est... Il a été désigné par notre conseil d'administration... Sur ma proposition certes, mais désigné par notre conseil d'administration. Et je ne crois pas que sa présence soit un facteur qui accentue les tensions entre Dijon et Besançon. J'ai plutôt le sentiment qu'il ouvre une voie de dialogue qui cherche des espaces de convergence entre Dijon et Besançon. Donc il n'y a pas de difficulté. En plus, il n'y a pas beaucoup de conseils d'administrations, là, récents. Donc je lui fais pleine confiance.

Et puis quant à la situation des palmes, je trouve que là aussi, pour le coup, c'est vous qui faites un mélange de genres.

Les décisions et propositions sur les palmes, ce sont des choses qui se font au moins 18 mois avant la cérémonie de remise des palmes. Et donc, c'est un choix que j'ai fait, compte tenu de l'engagement qui a été celui de Sylvain Comparot pour notre université depuis plus de 15 ans, tout comme j'ai proposé de distinguer le Directeur général des services, un certain nombre de Vice-Présidents, qui, depuis de nombreuses années, travaillent beaucoup et travaillent bien pour notre université. Et il y a 18 mois, je ne savais évidemment pas et personne ne pensait que Sylvain Comparot serait candidat aux élections municipales.

Donc essayons de cloisonner les choses. Les palmes sont faites pour reconnaître le mérite des personnels qui ont travaillé. Sylvain Comparot a beaucoup travaillé et bien travaillé pour notre université, et on ne mélange pas tout si vous le voulez bien.

Voilà ce que je voulais dire, et je me réjouis de voir qu'il y a d'autres voix étudiantes qui sont présentes à ce conseil d'administration et qu'il n'y aura donc pas une monophonie étudiante autour de la table de ce conseil d'administration.

S'il n'y a pas d'autre remarque...

Philippe, tu souhaitais... Oui, vas-y.

M. Salvadori.- Concernant... Juste une remarque à titre personnel concernant la présence des forces militaires, dans le cadre d'une opération nationale, sur notre campus. Je préfère très nettement cette présence-là à celle de vigiles dont l'utilisation n'est pas cadrée par la lutte antiterroriste. Voilà.

Donc pour ma part, je préfère le professionnalisme de nos militaires, en lesquels j'ai toute confiance, plutôt qu'un autre type de professionnalisme dont la première fonction n'est pas de lutter contre le terrorisme, mais parfois d'être utilisée contre les mouvements sociaux.

Le Président.- Ce qui n'est pas le cas sur notre campus. Ils ne sont pas utilisés contre les mouvements sociaux, ils sont utilisés ponctuellement pour assurer la sécurisation des bâtiments. On sait qu'il y a eu quand même dans les années passées quelques situations de débordement – pas fréquentes – sur... dans notre université, et qui font que l'on est satisfait ponctuellement de pouvoir avoir recours à des vigiles.

Louis, tu veux dire un mot ?

M. de Mesnard.- Oui.

Le Président.- Je t'en prie, vas-y.

M. de Mesnard.- Oui.

Moi, je voudrais rajouter effectivement que – cela a été relaté dans la presse - pour nos soldats, c'est une mission extrêmement pénible, éprouvante, fatigante et l'on peine à recruter actuellement des troupes, des gens qui acceptent de rentrer dans l'armée. Et parfois, ils estiment qu'ils n'étaient pas rentrés pour cela, quoi. Faire des gardes statiques avec un matériel lourd, etc., cela n'est pas facile pour eux.

Mais effectivement, ce sont des professionnels.

Le Président.- Oui. Et puis surtout, des gens qui acceptent de donner leur vie et de prendre le risque de donner leur vie. Et c'est évidemment un engagement qui est un engagement qui est très grand.

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui. Moi, je ne remets pas en doute la nécessité de l'opération Sentinelle dans certains domaines.

Par contre, honnêtement... Moi, je vais parler du point de vue des personnels. Quand on est dans des laboratoires où l'on manipule des produits dangereux, explosifs, etc., de voir de temps en temps, simplement, les militaires passer pour une parade... Parce que c'est cela, c'est comme cela que c'est conçu. Pour un certain nombre de personnels, cela a été la première question quand ils ont vu les militaires. Il y a un risque supplémentaire qu'on nous dit pas.

Le risque devait... Au niveau de l'université. Mais cela, j'avais déjà posé la question en comité technique. On me dit : « Non, non, il n'y a pas de risque supplémentaire qui a été notifié ». Donc qu'est-ce qui a nécessité, pour que l'opération Sentinelle passe à travers l'esplanade ? Puisqu'elle ne rentre pas dans les bâtiments, elle ne sécurise pas les bâtiments... Cela aussi.

Et finalement, je prends simplement des grands bâtiments, je prends le grand bâtiment Droit-Lettres et... Comment ? Et la fac de Sciences. Vous avez quelqu'un qui rentre dans un bâtiment... dans ce bâtiment-là, du côté des boulevards... Je veux dire... Vous avez le temps de faire un carnage. Honnêtement. Si, si, Monsieur le Président. Je veux dire... Vous n'avez aucun contrôle sur les personnes, vous avez les portes grandes ouvertes tout le temps... Voilà.

Donc on est sur des militaires qui circulent dans les allées une fois toutes les semaines ou deux fois par semaine, à peu près, si on regarde bien. Je veux dire... On est dans cette... Voilà.

J'aimerais bien savoir ce qui a amené... S'il y a un risque supplémentaire qui a été identifié, c'est de nous le dire. Parce que c'est cela, que les personnels se posent la question. Pourquoi, du jour au lendemain, une opération Sentinelle s'est révélée comme pertinente d'être sur le campus ?

Elle est pertinente au niveau national sur un certain nombre... sur les infrastructures que l'on connaît. Publiques. Elle a démontré son efficacité. Donc je n'en ferai pas (*mots inaudibles*), mais si elle est nécessaire, qu'est-ce qui... Est-ce qu'il y a un risque supplémentaire qui a été identifié ? Ou si l'on est simplement... Voilà, il faut en faire partie parce que cela fait bien ?

Le Président.- Monsieur Rollin, vous croyez vraiment que sur des choses aussi graves, je me permettrais de ne pas partager en toute transparence les choses avec le conseil d'administration ? Allons.

Il n'y a pas de choses particulières. Il y a simplement, à un moment donné, l'analyse qui a été la mienne et la proposition... et, dans le dialogue qui s'est construit avec les forces de sécurité, cette proposition qui nous a été faite et à laquelle j'ai adhéré.

Je crois que sur la question des bâtiments... Ils ont un rôle qui est évidemment un rôle de dissuasion, c'est clair. La question des bâtiments... Il me semble qu'un des éléments d'explication est que dans des bâtiments comme les nôtres où, à certaines heures, il y a un niveau d'encombrement humain très important, il serait trop risqué d'avoir des militaires armés au sein des bâtiments et que c'est une des raisons pour lesquelles les patrouilles sont des patrouilles qui ne peuvent raisonnablement être conduites que sur... qu'en extérieur.

Et je suis bien d'accord que l'on peut très bien avoir un attentat terroriste à un point du campus, alors que la force Sentinelle est à un autre point. Je suis absolument d'accord.

Simplement, c'est un élément de dissuasion parmi d'autres dans la palette des mesures qu'il est possible de prendre. On ne peut raisonnablement pas aller au-delà. On ne peut pas mettre des militaires en armes dans les couloirs de nos bâtiments. Cela, ce n'est pas quelque chose de faisable. Donc on utilise les moyens qui sont proposés, mis à notre disposition par les autorités.

Lou.

M. Noirclère-Fresse.- Oui. Donc tout d'abord, peut-être que mon intervention a été mal comprise tout à l'heure, mais je n'ai absolument pas remis en cause l'efficacité du plan Sentinelle, ni l'engagement des forces armées sur le territoire et le dévouement des militaires français. Voilà.

J'ai remis en cause cette décision sur ce campus qui, à mon sens, demeure quand même relativement floue, bien que j'entende les arguments que vous avez énoncés.

Vous parliez tout à l'heure de pensées pragmatiques. Combien de pensées pragmatiques à avoir dans ce genre de situation ? C'est l'analyse du coût par rapport au bénéfice rendu.

Et comme vous venez de le dire, effectivement, le possible attentat à une extrémité du campus, en sachant que c'est un campus ouvert, que ces forces militaires ne sont pas présentes en permanence et ne sont pas présentes sur l'intégralité du campus, la possible... Comment dire ? Le possible risque d'un attentat à l'un des bouts du campus, alors que les militaires sont à l'autre extrémité, est tout à fait possible.

Et dans ce cas-là, quel est le bénéfice de cette décision par... Concernant... Enfin, par rapport à son coût qui... Son coût, est – je le rappelle : à chaque fois que les militaires passent devant des fenêtres d'une salle de cours ou alors sur le campus, les étudiants et les personnels sont... plongent quand même dans un climat d'anxiété parce que c'est une réponse sécuritaire par la peur, face à une menace terroriste et une menace extérieure.

Et quelle est la prochaine étape, dans ce cas-là, pour enfin avoir une réponse pragmatique à ce risque ? Cela serait quoi ? De clôturer tous les bâtiments, laissant seulement une entrée et un portique... Enfin, voilà.

Ce n'est... Les réponses adaptées face aux risques sur ce campus sont quasiment inexistantes, on en est bien conscient. Et dans ce cas-là, moi, je mets en cause la légitimité de cette présence militaire ponctuelle et qui présente plus de... un plus gros coût que les bénéfices qu'elle apporte sur notre campus. Et je pense

pouvoir le faire légitimement, sans être accusé de remettre en cause la légitimité de ces forces militaires sur notre pays.

Le Président.- Je vous laisse la pleine responsabilité de vos propos, que je désapprouve et je vais passer la parole à Emmanuelle Vennin.

Mme Vennin.- Voilà.

J'ai... Excusez-moi, je n'ai pas pour habitude de m'exprimer souvent, mais là, je pense que l'on est complètement hors propos.

Je ne pense pas que cela fasse avancer réellement ce dont a besoin notre université. Je pense que l'on peut se féliciter d'avoir des gens qui sont là pour veiller sur notre sécurité dans le climat dans lequel on évolue ces dernières années. Donc je pense que cela ne devrait même pas être débattu.

Et tout le temps que l'on y passe, c'est bien dommage parce que je pense que c'est quelque chose qu'il faut prendre comme étant positif dans le climat actuel. Et encore une fois, c'est national. Donc je pense que l'on peut remercier, peut-être, notre université de prendre soin de notre sécurité.

Voilà, merci.

Le Président.- Et les forces de l'ordre et l'armée qui ont identifié les campus universitaires partout en France comme des espaces géographiques à risque, et qui, comme le dit Emmanuelle Vennin, sont prêtes à s'engager pour notre sécurité collective.

Bien, voilà. Donc je voudrais que l'on arrête sur ce point.

S'il n'y a pas d'autre point sur les informations qui ont été données en début de conseil, je vais passer la parole à Frédéric pour l'approbation du *verbatim* de notre séance du 18 octobre.

M. Debeaufort.- Merci, Monsieur le Président.
Bonjour à toutes et à tous.

II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 18 octobre 2019

M. Debeaufort.- Donc exceptionnellement, concernant le *verbatim* du 18 octobre, il y a une demande de correction de la part de Cédric Clerc et les enregistrements ne permettaient pas de faire la distinction.

Donc je vous ai mis à l'écran la phrase qui doit être corrigée, qui est page 21. Donc je vous la lis : « *Je ne vais pas revenir sur ce que j'ai dit en début de CA sur les dysfonctionnements qui peuvent figurer ici, dans notre établissement sur des informations qui ne parlent pas [...]* ».

C'est ce qui avait été compris lors de la... l'écoute des enregistrements. Et le terme est « qui ne parlent pas ». Donc si vous en êtes d'accord, à la demande de Cédric Clerc, ce serait de substituer le mot « parlent pas » par le mot « partent pas ».

Donc s'il n'y a pas d'opposition, je vous demande d'approuver le *verbatim* avec cette correction qui correspond au sens que voulait donner Cédric dans son intervention.

Pas de remarque ?

Donc je vous le soumetts pour approbation.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ? Une abstention.

23 voix pour, 1 abstention

Je vous remercie.

Et en attendant que Stéphanie vienne s'installer pour présenter les travaux du comité technique du 28 novembre et du 6 décembre derniers.

Mme Grayot-Dirx.- Merci.
Bonjour à tous.

III) Travaux du comité technique (CT) du 28 novembre 2019 et du 06 décembre 2019

Mme Grayot-Dirx.- Je vais vous faire la présentation des travaux du comité technique du 28 novembre et du 6 décembre.

Un certain nombre de points ont fait l'objet de présentations pour information et pour débat, mais sans mise au vote. Je les signalerai, chemin faisant.

Donc je commence tout de suite, puisque le premier point concerne une information du comité technique sur la création du département de Maïeutique au sein de l'UFR Santé.

1. Information sur la création du département de maïeutique et l'intégration des personnels au 1^{er} janvier 2020

Mme Grayot-Dirx.- Donc il y a quelques informations sur ce point qui ont fait l'objet de discussions en comité technique. Donc le... Il s'agit en fait de l'universa... Non, je n'y arriverai pas. Je réessaie. Universi...

M. Thépenier.- Universitarisation.

Mme Grayot-Dirx.- Merci.
Pour la maïeutique.

Donc au sein d'un département qui sera créé dans l'UFR Santé. Au départ, il s'agit d'un diplôme d'État et d'écoles qui sont réparties sur l'ensemble du territoire français (35 écoles). Donc il s'agit d'intégrer dans notre université l'école qui se trouve à Dijon. C'est un projet assez ancien qui a été réactivé sur l'année 2018-2019 avec des groupes de travail pour préparer cette intégration au sein de notre université.

L'objectif... Les objectifs poursuivis sont de renforcer la filière Santé, d'accroître la coopération entre filières au sein de cette UFR, de renforcer la culture générale médicale des sages-femmes et aussi, et c'est très important, et la directrice a... La future directrice qui a présenté ce projet en comité technique, a aussi beaucoup insisté sur le fait que cela allait permettre de développer la recherche clinique en maïeutique.

Donc ce département sera créé au sein de l'UFR Santé avec une sage-femme comme directrice, deux conseils – un conseil stratégique et un conseil pédagogique – qui se réuniront régulièrement au cours de l'année.

Plus concrètement, concernant le personnel – et c'est la raison pour laquelle il y a eu cette présentation au comité technique. Il faut que nous intégrions le

personnel de cette école au sein de notre établissement. Donc il faut créer un statut au sein de notre université pour accueillir notamment des sages-femmes, puisqu'il n'y a pas de statut existant. La construction de tout cela est en cours.

Il s'agit d'intégrer 108 sages-femmes en formation, la directrice, une assistante de formation qui fait office de responsable administrative, et cinq sages-femmes formatrices. En tout, ce sont six sages-femmes formatrices, dont une qui est la directrice de l'école et qui devrait prendre la tête de ce département.

Pierre-Étienne, si tu veux peut-être ajouter quelque chose sur les aspects techniques ?

M. Thépenier.- Pour préciser que l'on a rencontré l'équipe au complet jeudi. On s'est déplacé au CHU pour effectivement avoir un échange avec les intéressées, leur exposer le fonctionnement, notamment pour les personnels contractuels qui sont actuellement en contrat au CHU et pour lesquels on reprend les contrats de travail au 1^{er} janvier à l'université de Bourgogne.

Et puis pour les sages-femmes titulaires, effectivement, dans un premier temps, ce sera dans le cadre de conventions de mise à disposition signées entre leur employeur actuel, l'université de Bourgogne et les intéressées, puisque, comme l'a dit Stéphanie, il n'y a pas de statut pour les sages-femmes à l'université actuellement.

Et le personnel administratif, on est sur une démarche de détachement, puisque c'est un adjoint administratif de la fonction publique hospitalière.

Le Président.- J'ajoute que sur le plan budgétaire, tout ceci est neutre pour l'université de Bourgogne puisque l'université prend à son compte un certain nombre d'actions qui étaient menées par le CHU et assume ces charges financières, mais est ensuite remboursée par la Région de l'ensemble de ces frais.

Le... C'est un mécanisme qui est un petit peu compliqué mais... En chaîne, mais qui s'équilibre de cette façon.

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Moi, je n'ai qu'une question technique. Je l'avais posée au comité technique, mais je n'ai pas très bien entendu... compris la réponse.

Je reviens... Parce que les dispositions, que ce soit la mise à disposition ou les détachements... Cela, c'est réglementé. Il n'y a pas de souci.

Moi, je reviens sur... Vous dites que c'est une opération neutre. Le nombre de postes qui sera transféré à l'université viendra bien en supplément du plafond d'emplois. Cela sera le plafond d'emplois de l'hôpital qui sera augmenté, et non pas le contingent du plafond de l'État qui sera... qu'il y a actuellement.

Le Président.- Tout à fait. Le dispositif... Quand cela se fera, mais pour l'instant, ce n'est pas mûr pour ce faire. Cela sera un dispositif qui sera assez équivalent à ce que l'on a connu avec Agrosup. Vous le savez, on avait un certain nombre d'enseignants...

M. Rollin.- Oui, oui.

Le Président.- ... que l'on a transférés à Agrosup parce qu'ils exerçaient la totalité de leur mission à Agrosup. De fait, le plafond d'emplois de l'uB a été réduit, le

plafond d'emplois d'Agrosup a été augmenté. Donc cela sera un dispositif de la même nature.

M. Rollin.- D'accord.

Le Président.- Le temps... Pour l'instant, on n'est pas encore prêt à le faire puisque, comme le disait Pierre-Étienne, les... dans les universités, les cadres statutaires qui permettent d'héberger des sages-femmes n'existent pas. Donc il faut aussi le temps que se crée une filière pour les sages-femmes dans les universités.

La période actuelle va être une période de transition.

Mme Grayot-Dirx.- S'il n'y a pas d'autre question, on va passer au point suivant.

Donc le point suivant concerne le programme annuel de prévention des risques professionnels pour 2020.

2. Programme annuel de prévention des risques professionnels pour 2020

Mme Grayot-Dirx.- Ce programme avait déjà fait l'objet d'une présentation juste avant le comité technique, le 25 novembre, en CHSCT.

Ce programme a été présenté en comité technique par Pascale Bouchot. Il comprend différents relais qui sont, en fait, la déclinaison des orientations stratégiques ministérielles – une déclinaison pour notre établissement, déclinaison conduite par Pascale Bouchot et son service.

Donc quatre volets ont été présentés : un volet Investissement, un volet Formation, un volet Applications et un volet Études, pour lesquels vous avez reçu des documents pour préparer ce conseil d'administration.

Il y a eu différentes questions qui ont été posées en comité technique, notamment sur le financement de travaux liés aux AD'AP, puisque vous le savez, avec le PREF, certains travaux ont pu être impactés et il y a des urgences notamment d'accessibilité de certains bâtiments.

Et je pense notamment au bâtiment Gabriel, pour lequel une question a été posée à nouveau en comité technique ; ce n'était pas la première fois. Donc cela fait partie des priorités que nous avons fixées et sur lesquelles nous travaillons avec le pôle Patrimoine pour des travaux aussi rapides que possible, car ils sont souhaitables pour permettre l'accessibilité de ce bâtiment, aussi bien dans l'intérêt des étudiants que du personnel.

Sur le volet Formation, différentes actions de formation ont été présentées et discutées. Il n'y a rien de spécial – en tout cas, de mémoire.

Sur le volet Applications, ont été présentés notamment en détail par Pascale Bouchot le fonctionnement du CHSCT, les visites qui ont pu être effectuées par les membres du CHSCT.

Et il n'y a pas eu, mise à part la question sur le financement de certains travaux, de point qui pose problème dans ce programme annuel de prévention des risques professionnels.

Il n'y a pas eu de vote en comité technique sur ce point, mais nous devons, en revanche, le voter en conseil d'administration.

M. Debeaufort.- Merci, Stéphanie.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Oui, Jean-Emmanuel.

M. Rollin.- Oui, je vais reprendre mon propos parce que vous avez essayé de le déminer avant que j'intervienne. Mais c'est bien, vous avez reporté les... Vous avez repris la présentation du comité technique.

Mais je voulais revenir sur les AD'AP, parce que lors du comité technique, si j'avais pris l'exemple de Gabriel, c'était pour bien montrer la... Non pas la situation de ce bâtiment, mais aussi la phrase qui est contenue dans ce document et qui s'étend à tous les établissements... à tous les bâtiments de notre université. La phrase qui dit que les AD'AP ne seront mis en œuvre que quand l'État financera.

J'avais dit que c'était de l'hypocrisie, puisque l'on sait que l'État ne mettra jamais d'argent sur les AD'AP. Il n'y a pas d'argent au niveau de l'État qui peut les subventionner et si l'on regarde le point de finances... la loi de finances qui est prévue, il n'y a encore rien là-dessus.

Donc j'étais intervenu en disant : « Arrêtons de mettre cette phrase-là, parce que c'est de l'hypocrisie que vous faites ». Et donc, j'avais demandé la suppression de cette phrase. Ou alors, il y avait un véritable engagement de l'université à dire : « On fait un véritable programme ». Voilà.

C'était cela, le propos. C'est de dire : cette phrase « L'AD'AP »... « Les AD'AP seront faits quand l'État mettra de l'argent » n'avait pas lieu d'être.

Mme Grayot-Dirx.- Je pense que la... Enfin, la phrase que vous évoquez, c'est en fait les trois petits mots qui sont au début : « Travaux d'accessibilité [...] : Opération si financement », c'est cela ?

M. Rollin.- Oui. Je n'ai plus le document en tête, mais vous savez.

Mme Grayot-Dirx.- Après, il est bien évident qu'il faut que l'on paie les entreprises qui interviennent sur le campus, donc il faut des financements. *A priori*, c'est plutôt du financement public, effectivement.

M. Debeaufort.- Merci.

S'il n'y a pas d'autre question, nous pouvons approuver le programme annuel de prévention des risques professionnels avec ses quatre volets : Investissement, Formation, Applications...

S'il n'y a pas d'autre remarque, je vous le soumetts pour approbation.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

24 voix pour (unanimité)

Donc je vous remercie pour ce vote à l'unanimité et je rends la parole à Stéphanie.

Mme Grayot-Dirx.- Donc le troisième point concerne des additifs à la campagne d'emplois.

3. Additif à la campagne d'emplois 2020

Mme Grayot-Dirx.- Donc un additif qui concerne à la fois le personnel BIATSS et les enseignants/enseignants-chercheurs.

Sur le premier point, le personnel BIATSS, il s'agit d'un additif qui concerne la DNUM avec un concours pour recruter un IGR. Il s'agit de renforcer la DNUM sur de l'architecture réseau.

Nous avons de nouveaux bâtiments, des besoins importants en la matière, il est difficile de recruter, et c'est la raison pour laquelle on vous propose d'ouvrir un concours supplémentaire par rapport à la campagne d'emplois que vous avez examinée et qui a été soumise à votre vote à l'automne.

Donc sur ce premier point, après des explications sur le besoin, il y a eu un vote avec quatre abstentions et six votes contre.

Sur l'autre partie de cet additif qui concerne les enseignants/enseignants-chercheurs, il s'agit en fait de la publication d'un poste, mais réservé à la mutation, puisqu'il s'agit de permuter... enfin, de permettre la permutation entre deux collègues : un collègue de notre université qui, pour des raisons familiales, souhaite quitter notre établissement et qui permuterait avec une collègue arrivant de l'extérieur, de Polytech Lyon.

Tout le monde est d'accord et sur ce point-là... Après, on a aussi des explications parce que les documents, il faut l'avouer, étaient peut-être assez elliptiques, donc ont suscité des questions tout à fait légitimes. Après, les explications que nous avons pu donner sur cette permutation pour raisons familiales, il y a eu un vote favorable à l'unanimité sur ce point.

Point qui a aussi été soumis, évidemment, en conseil académique plénier et qui a recueilli également un vote favorable à l'unanimité.

M. Debeaufort.- Excusez-moi.

S'il y a des questions...

Oui, Sébastien.

M. Chevalier.- Sur le premier poste, le poste d'IGR, est-ce que c'est une demande qui a été formulée par la DNUM lors de la campagne d'emplois de l'hiver dernier ? Ou c'est une demande récente ?

Et qu'est-ce qui justifie une ouverture, quelque part, au fil de l'eau, par rapport à ce que l'on s'est dit au mois de septembre dernier ?

M. Thépenier.- Alors effectivement, la DNUM nous demande régulièrement de renforcer l'équipe Réseau, notamment depuis la création du Datacenter. Mais là, en l'occurrence, il s'agit surtout du fait que l'adjoint au responsable du service a des velléités de départ et a informé effectivement du fait qu'il était dans une démarche de recrutement dans le privé.

Et notre inquiétude est effectivement qu'il s'en aille – il porte sur ses épaules un certain nombre de choses – qu'il sera difficile à remplacer. Et donc de toute façon, il y a nécessité de renforcer, mais c'est dans l'optique d'un départ éventuel d'un collègue, effectivement.

M. Debeaufort.- Je peux confirmer que cela fait partie des listes de demandes de postes de la DNUM depuis déjà au moins... Il y a trois ans ou quatre ans.

M. Rollin.- Il n'est pas dedans, ce n'est pas celui-là. Il n'était pas dans la campagne d'emplois. Non, non.

Excusez-moi, mais je vais quand même rectifier. Ce poste-là n'était pas dans la campagne d'emplois.

Mme Grayot-Dirx.- Non.

M. Debeaufort.- Non.

M. Rollin.- Non, mais ne dites pas que... Parce que là, vous nous faites croire que...

M. Debeaufort.- Non, non, non. J'ai dit...

M. Rollin.- ... ce poste était une demande régulière de la DNUM depuis des années.

M. Debeaufort.- Si...

M. Rollin.- Ce poste est apparu...

M. Debeaufort.- ... dans les dialogues d'objectifs et de moyens.

M. Rollin.- Non, enfin...

M. Debeaufort.- Je suis désolé, cela fait partie...

M. Rollin.- Oui, mais pas dans la campagne d'emplois.

M. Debeaufort.- ... des demandes du service.

M. Rollin.- Alors voilà. C'est aussi cela, la problématique, parce que l'on nous fait apparaître... On fait une campagne d'emplois en nous disant qu'elle doit être prospective, qu'elle doit travailler sur (*mot inaudible*).

On nous a dit au comité technique que c'était un poste stratégique, je veux bien l'entendre.

J'entends la question que la personne est susceptible de partir.

On ne nous a pas répondu à si la personne ne part pas, le poste, il est quand même créé. Il est parti là, il ne va pas être (*mot inaudible*).

Donc on va... Cela fait un petit moment que l'on renforce la DNUM... Les postes.

Vous dites que c'est stratégique pour la DNUM, je l'entends. Mais il y a d'autres postes à l'université qui ont fait des sacrifices dans le cadre du plan de retour à l'équilibre financier, qui sont des personnels qui sont en sursaturation. Mais cela, tant qu'ils tiennent, tant qu'ils font le boulot, on s'en fiche. Donc on a un nombre pas possible de personnels qui n'en peuvent plus.

Et c'est pour cela que moi, ce poste-là, on a voté contre parce que c'est un poste qui est apparu comme cela, dont on nous dit que « Oui, peut-être » essentiellement.

Il y a beaucoup de choses derrière et surtout, on entend d'autres bruits, moi, qui me confortent que l'on est dans du... C'est un poste qui apparaît... Voilà. Cela

peut être plus... Parce que c'est un comité... C'est un conseil d'administration qui a un *verbatim*, mais il faut à un moment arrêter. Ce poste-là, il est fictif.

M. Debeaufort.- C'est un poste qui est actuellement en service, sauf que...

M. Rollin.- Oui.

M. Debeaufort.- ... la personne risque de partir. Donc c'est...

M. Rollin.- Mais s'il ne part pas ?

M. Debeaufort.- ... pour anticiper son départ.

M. Rollin.- S'il ne part pas ?

Mme Carnet.- Je ne comprends pas.

M. Debeaufort.- On renforcera l'équipe et...

M. Rollin.- On aura créé deux postes, alors qu'il n'y en a pas besoin.

Mme Carnet.- Excusez-moi. Je n'ai peut-être pas tout compris.

Si la personne ne part pas, vous allez ouvrir ce poste au recrutement. Vous allez recruter un IGR. Et si l'IGR actuellement en poste ne part pas, que se passe-t-il ? Vous aurez fait un recrutement ?

M. Thépenier.- La personne dont on parle, même s'il n'est pas le seul sujet, c'est un ingénieur d'études, actuellement, d'une part. Et s'il ne part pas, il y a des besoins de renforcer.

Les demandes de la DNUM vont dans ce sens depuis plusieurs années, dans le cadre des dialogues d'objectifs et de moyens. Et on ne peut pas revenir... D'ailleurs, vous le verrez dans le point suivant : il n'y a aucun poste de publié à la DNUM, si ce n'est la proposition de celui-ci, pour la rentrée 2020. Et on a besoin de renforcer sur l'équipe Réseau dès la rentrée.

Mme Carnet.- D'accord.

M. Debeaufort.- Cédric...

M. Clerc.- En fait, j'ai un petit peu la même position que nos collègues, c'est un peu flou.

Déjà, si le collègue part, pourquoi ne pas proposer le poste à la mutation en cours d'année, comme c'est possible ? Cela permettra peut-être, comme c'est le cas, là, pour un (*mot inaudible*) d'enseignant-chercheur, de favoriser la mobilité dans cette filière.

Par ailleurs, même s'il part, c'est un IGE et là, on recrute un IGR. Pourquoi ? Enfin, c'est un peu flou.

Mme Grayot-Dirx.- Les besoins de la DNUM évoluent puisqu'il y a des gros projets qui vont nécessiter... Enfin, qui vont solliciter l'équipe Réseau, notamment le

Learning Center, notamment la phase 2 du Datacenter. Donc les besoins de la DNUM augmentent. On a besoin aussi de personnes qualifiées dans cette équipe.

Donc peu importe que la personne s'en aille ou pas, il faut aujourd'hui renforcer l'équipe.

M. Clerc.- D'accord. J'espère que le collègue pourra aussi postuler.

Mme Rousseaux.- Oui. Moi, je trouve...

Alors effectivement, on est sur des recrutements en tension, toutes les composantes ont fait des sacrifices et je le comprends. Mais pour travailler directement avec la DNUM sur des formations à distance, numériques, on voit que le service est en tension et je me réjouis si l'on peut renforcer vraiment l'équipe.

Alors dommage si ce collègue part, parce que c'est vrai qu'il faudra reformer et cela peut être difficile.

Moi, je suis vraiment au plus près du service pour des formations à distance et l'on sent que le personnel est vraiment tendu, avec des échéances, plus l'ouverture du Datacenter, etc.

On nous demande de former... de réaliser des formations à distance qui peuvent être d'intérêt pour le rayonnement de l'université, pour des apports supplémentaires d'étudiants, et si l'on n'a pas d'équipe derrière, ce sera difficile.

Donc effectivement, cela peut être difficile de comprendre ce renforcement par rapport à d'autres composantes ou d'autres services, mais je pense que c'est important.

Le Président. - Tania, vous vouliez intervenir ? Tania ? Non ? C'est bon ?

M. Debeaufort.- Est-ce qu'il y a d'autres commentaires sur cet additif de la campagne d'emplois pour les personnels BIATSS ?

Dans ce cas-là, je vous le soumetts pour approbation.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ? Donc deux contre.

Qui s'abstient ?

M. Clerc.- J'étais contre, je n'ai pas eu le temps de lever la main.

M. Debeaufort.- Ah, pardon. Je recommence... Alors, on recommence.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? Cinq abstentions.

Quatre contre, cinq abstentions.

Nous sommes 24 votants, donc cela fait 15 pour. C'est cela ? Je regarde Annie.

Mme Favier.- C'est cela.

15 voix pour, 4 voix contre, 5 abstentions

M. Debeaufort.- Merci.

Je rends la parole à Stéphanie... Pardon ?

Mme Grayot-Dirx.- On vote aussi sur le poste d'enseignant-chercheur parce que je l'ai déjà présenté. Enfin, sauf s'il y a des questions...

M. Debeaufort.- Sur le deuxième point, qui est l'échange de poste avec Polytech Lyon pour rapprochement familial et le collègue concerné, est-ce qu'il y a des commentaires ou des questions ?

Donc je vous le soumetts pour approbation.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

24 voix pour (unanimité)

Donc je vous remercie pour ce vote à l'unanimité et je rends la parole à Stéphanie.

Mme Grayot-Dirx.- Sur le point suivant, il s'agit de la prévision de recrutement pour les personnels BIATSS pour 2020.

4. Prévisions de recrutement BIATSS 2020

Mme Grayot-Dirx.- En fait, ce document, il a été soumis à votre attention. C'est l'application de la campagne d'emplois que nous avons votée et qui intègre, du coup, le point précédent – il y a une petite ligne normalement qui est grisée, puisqu'évidemment elle est présentée sous réserve du vote précédent concernant le poste de la DNUM.

Donc il s'agit de 21 recrutements sur concours ou mouvement, avec deux recrutements BOE. Et sur ce point-là, il y a eu six votes... Enfin le vote est six favorables et quatre contre sur cette proposition qui affine la campagne d'emplois déjà votée dans les conseils précédemment, à l'automne.

M. Debeaufort.- Merci, Stéphanie. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires ?

Donc je vous le soumetts pour approbation.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

M. Rollin.- Je suis un contre.

M. Debeaufort.- Donc un contre.

Qui s'abstient ?

23 voix pour, 1 voix contre

Je vous remercie.

Stéphanie, je te rends la parole.

Mme Grayot-Dirx.- Alors le point suivant concerne le RIFSEEP et précisément, la revalorisation de l'IFSE au 1^{er} janvier 2020 pour la filière AENES et la filière sociale.

5. Réexamen de l'IFSE au titre de la filière administrative et de la filière sociale au 1^{er} janvier 2020

Mme Grayot-Dirx.- Donc les textes, décrets, arrêtés, circulaires prévoient une revalorisation de cette filière de façon régulière à trois ans... au bout de trois ans d'application. Dans ce cadre-là, il y a eu un moment d'incertitude et de flou, puisque nous pensions ne pas avoir de dotation.

Finalement, à l'occasion de la notification pour 2020, la notification budgétaire, nous avons vu apparaître une enveloppe d'un peu plus de 37 000 euros. Et en connaissance de cette enveloppe, nous avons provoqué un groupe de travail avec les membres du comité technique pour voir comment répartir cette enveloppe.

La discussion a porté sur deux points : d'une part, le critère de répartition, d'autre part, la date d'entrée en application de cette revalorisation, puisque pour nous, la notification devait se faire pour 2020 – c'est ce qu'indiquait le courrier venant du ministère. Mais les membres du groupe de travail ont demandé à ce que l'on étudie la possibilité d'une application dès 2019.

Et puis sur la clé de répartition, il y a eu discussion entre l'application d'un même taux pour tout le monde, qui serait un taux de 4 %, ou une répartition différenciée avec des taux différents selon les catégories A, B ou C.

Donc le groupe de travail a permis une discussion ouverte, mais parfois un peu confuse, sur ces questions-là.

Pour le comité technique, nous avons, nous, en tant que gouvernants, soumis une proposition au comité technique, qui était donc une application au 1^{er} janvier 2020, puisque cela correspondait à la notification que nous avait faite le ministère. Et nous avons proposé 4 % pour tout le monde, pour toutes les catégories de ces filières... de ces deux filières, AENES et sociale.

Sur ce vote, qui couplait donc et l'application au 1^{er} janvier 2020 et les 4 %, il y a eu un vote contre à l'unanimité.

J'ai proposé aux organisations syndicales qui sont présentes au comité technique de les rencontrer, ce qui a été fait dans les jours qui ont suivi le comité technique – sauf la FSU, qui n'a pas souhaité me rencontrer.

Lors de ces discussions, il est apparu en fait qu'il y avait vraiment deux points différents, et la question de l'application de la date d'entrée en vigueur et la question du pourcentage à appliquer.

Lors du deuxième comité technique, j'ai donc proposé que l'on envisage de faire deux votes séparés pour permettre de clarifier un peu les débats. Il y a eu discussion sur cette éventualité. Il a été mis en doute le fait que l'on puisse juridiquement – parce que les organisations n'avaient pas été prévenues à l'avance – faire deux votes différents. Donc à nouveau, il y a eu un peu de confusion dans les débats.

Et finalement, nous sommes sortis avec un seul vote au 1^{er} janvier 2020 avec 4 % pour tout le monde, et il y a eu à nouveau un vote contre à l'unanimité.

Voilà la présentation, que j'essaie de faire de la façon la plus claire possible, d'une discussion qui n'était pas facile sur ce point-là lors de ces deux comités techniques, puisque nous avons fait un premier comité technique le 28 novembre et un deuxième le 6 décembre sur cette question-là.

Je ne sais pas si le DGS veut rajouter quelque chose ? Sinon, on passera la parole à... aux membres du conseil d'administration, qui souhaiteront sans doute s'exprimer sur ces questions.

Mme Carnet.- Alors moi, je voulais réintervenir au nom de l'UNSA. Je... La dernière... Au dernier conseil d'administration, j'avais donc évoqué ce non-dialogue social qu'il y avait entre les organisations syndicales et la gouvernance.

Donc moi, je remercie Stéphanie de nous avoir reçus, puisqu'*a priori* mon appel a été entendu puisque nous avons été reçus quasiment le lendemain de ce CT, sur lequel nous avons donc pu intervenir et faire valoir notre position et notre point de vue.

Mme Grayot-Dirx.- J'ai oublié de préciser une chose.

C'est que sur le premier point, donc l'application au 1^{er} janvier 2020, nous, c'est ce que nous proposons parce que cela correspond à la notification faite par le ministère.

Evidemment, nous avons quand même entendu le questionnement des organisations syndicales, qui est lié... Je ne l'ai pas dit, mais au fait que du côté du ministère de l'Éducation nationale, pour l'académie et en particulier pour les collègues du Rectorat, il semblerait que l'application se fasse début 2019.

Donc nous avons, suite aux rencontres que nous avons tenues avec les organisations syndicales, rédigé un courrier à l'attention du ministère pour l'interroger sur cette différence de traitement entre nos collègues au sein de l'université et puis l'académie.

Donc nous attendons la réponse du ministère, en espérant une notification supplémentaire.

M. Rollin.- Oui.

Moi, je vais réintervenir parce que souvent... J'ai souvent dit que...

Vous avez... Au début de votre propos, Monsieur le Président du conseil d'administration, vous vous êtes félicité que, en cette période où il y a pas mal de revendications, de personnes qui s'expriment et qui se réunissent, que cela se passe dans de bonnes... dans un bon esprit. Il faut dire que tous les jours, on fait... on essaie, nous, représentants du personnel, de faire de faire qu'elles ne cessent pas.

Simplement, on voit dans le comité technique – ce que j'ai souvent dénoncé au sein de cette instance – le non-dialogue social ; il est flagrant.

Alors, on peut mettre des (*suite inaudible...*). C'est pour cela que j'expliquerai la position de la FSU de ne pas venir au rendez-vous que la Vice-Présidente nous avait proposé.

Il y a eu un groupe de travail où l'ensemble des organisations syndicales avait fait une proposition de dire : « On va appliquer, la circulaire ministérielle qui faisait une proposition de revalorisation de l'IFSE : 5 % pour les catégories C, 4 % pour les catégories B et 3 % pour les catégories A ». Ce n'étaient pas des chiffres qui étaient sortis des organisations syndicales. C'était sorti d'une circulaire du ministère.

Donc vous voyez, pour une fois que les organisations syndicales vous demandent au moins l'application de la circulaire, on pouvait s'attendre à ce que cela soit fait. Ce groupe de travail avait été fait, donc on pouvait se dire que ce groupe de travail était réuni pour qu'il y ait un dialogue.

Finalement, la gouvernance s'est assise dessus. Elle dit qu'elle nous a entendus. Moi, j'aime bien que l'on nous entende, mais j'aime bien aussi que l'on nous écoute. C'est là, une grande différence. Parce que tout le monde entend, mais personne n'écoute.

Et c'est pour cela qu'à ce comité technique qui a eu lieu, on a redemandé l'application de la circulaire, toujours dans cette enveloppe qui avait été mise – 37 000 euros du ministère. Elle n'a pas été... La gouvernance n'a pas voulu faire un deuxième... aller revoir... La Présidente... La Vice-Présidente avait d'autres choses à faire que d'entendre la même chose puisque, finalement, le comité technique, c'était la même proposition, toujours les 4 %, alors que nous, nous demandons l'application de la circulaire.

Donc si l'on appelle cela le dialogue social pour s'entendre dire : « Oui, on vous entend », on est content. On n'a pas besoin de cela. Il suffit de faire des courriers.

Mme Grayot-Dirx.- Monsieur Rollin, là-dessus...

M. Rollin.- Donc on est là-dessus...

Non, non, mais je finis.

Parce que vous nous répétez toujours que vous nous avez entendus... Vous nous avez entendus... Vous avez entendu nos éléments... Vous avez entendu... Mais au final, c'est comme cela.

Mme Grayot-Dirx.- Il y a une façon de le dire que je ne peux pas laisser passer.

M. Rollin.- Donc voilà. C'était...

Nous, on demandait l'application de la circulaire, de cette enveloppe-là de 37 000 euros, les 5, les 4 % et les 3 %. Donc...

Mme Grayot-Dirx.- La circulaire, entendons-nous bien, que ce soit clair pour les membres du conseil d'administration...

M. Rollin.- Et...

Je finis. Je ne vous ai pas coupé, Madame la Vice-Présidente. Merci.

Mme Grayot-Dirx.- Ce n'est pas une circulaire applicable à notre établissement.

M. Rollin.- La circulaire, elle s'applique... On peut très bien l'appliquer à l'établissement, c'est tout. Si on voulait.

Mais vous avez décidé autre chose, mais c'est... Vous avez...

Nous ne demandons pas une augmentation de l'enveloppe budgétaire, nous demandons de rester dans ces 37 000 euros, et que cette répartition se fasse sur cette base-là. C'est tout. Et vous n'avez pas voulu. Je ne vois pas...

Quand vous nous dites que c'est un principe... Voilà, c'est... Cela peut être... C'est... Et on va être très clair. Cela ne se joue pas sur des sommes énormes. C'est sur quelques euros. Soyons très clairs aussi. Ce n'est pas cela.

Mais c'est... Voilà. C'était une question aussi de valorisation et que si on l'avait... Si le ministère reconnaissait au moins ce... Avait fait une circulaire qui reconnaissait une certaine différenciation dans l'augmentation, on pouvait espérer que l'université... Voilà. C'est pour cela.

Mais on est véritablement dans un non-dialogue puisque l'on organise un groupe de travail, on fait un comité technique où les positions des uns et des autres

sont bien valorisées, on refait une réunion, pour nous dire : « De toute façon, on ne changera rien ».

À quoi cela sert ?

Mme Grayot-Dirx.- Deux précisions quand même.

Je redis que LA circulaire que vous évoquez est une circulaire qui concerne le ministère de l'Éducation nationale, et PAS le ministère de l'Enseignement supérieur. D'accord ?

Et le deuxième point, c'est que contrairement à ce que vous avez dit, Monsieur Rollin, au groupe de travail, les organisations syndicales n'ont pas parlé d'une seule voix. Il y avait des désaccords assez profonds qui se sont exprimés lors de ce groupe de travail.

Et sur la fameuse répartition différenciée selon les catégories A, B, C ou bien le même taux pour tous, les organisations syndicales n'étaient pas d'accord entre elles. Il n'y a jamais eu d'unanimité pour demander à ce qu'il y ait une répartition différenciée A, B, C.

M. Clerc.- Il faudra que l'on écrive ce que l'on dit la prochaine fois, parce que lors du groupe de travail et des discussions, j'avais plutôt entendu, notamment le premier groupe de travail, que les organisations syndicales étaient toutes... Alors nous, on avait eu d'autres propositions... Mais dans le pire des cas, sur une répartition 5, 4 ou 3 %... Voilà. En fonction des catégories A, B ou C.

J'aimerais bien, par la suite, que vous nous donniez ici votre... vos arguments sur ce... sur l'application de 4 % pour toutes les catégories, plutôt que des taux différenciés.

Donc pour en revenir au premier groupe de travail, le SNPTES avait aussi fait la proposition, en fait, de revaloriser l'ensemble des catégories sur des pourcentages équivalents.

L'ensemble des catégories... Pardon, pas des catégories. L'ensemble des filières, c'est-à-dire sans oublier les filières ITRF et Bibliothèques, qui ne sont pas servies aujourd'hui dans votre proposition.

Pour la simple et bonne raison qu'à l'université, on a fait un travail depuis plusieurs années pour que, justement, les primes des personnels BIATSS, quelle que soit leur filière, soient des mêmes montants.

Là, ici, on va recréer des décalages. La réponse qui nous a été faite, c'est que, réglementairement... Enfin, il était précisé que la filière AENES était... étant passée plus tôt à ce nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP, elle devait être revalorisée dans les trois ans et que les autres filières auront leur tour.

Seulement, quand on a mis en place le RIFSEEP, on ne s'est pas posé de question, on a mis tout le monde, et l'université a mis, si je puis me permettre, « la main à la poche » pour revaloriser l'ensemble des filières et créer, au moins pour les catégories C et B, cette égalité au niveau indemnitaire pour l'ensemble des personnels BIATSS.

Donc là, je crois qu'il y a un refus ou vous nous faites patienter, mais dans le même temps, vous nous annoncez que cette enveloppe de 38 000 euros, il me semble, n'avait aucune... aucun caractère pérenne, *a priori*. Le ministère ne dit pas qu'il reconduira ces montants.

Donc là, on s'engage sur quelque chose qui, peut-être, va être au bénéfice d'une filière – et tant mieux pour cette filière – mais avec aucune garantie de

pérennité au niveau accompagnement par le ministère. Donc il y aura aussi encore un coût potentiel pour l'établissement dans les années à venir. Voilà.

Donc on aurait aimé que l'effort fait, ou qui sera à faire ultérieurement, soit fait pour toutes les filières, notamment pour les filières BIATSS, les catégories C et B, puisque l'on était sur ce schéma d'avoir tous les mêmes montants de primes entre les filières. Et cela nous aurait semblé être cohérent, même si à chacun, cela faisait peut-être un peu moins, si l'effort porté n'était pas suffisamment... voilà.

Je redis aussi que l'on crée un décalage supplémentaire entre la filière AENES, et la filière ITRF, et la filière Bibliothèques, puisque nous revendiquons que, comme pour les catégories C et B, ces deux filières Bibliothèques et ITRF puissent être servies avec les mêmes montants que la filière AENES.

Ce sont des personnels qui sont recrutés au même niveau, avec des missions équivalentes en termes de technicité ou autre, et ces filières ne sont pas servies, donc on va recréer un écart supplémentaire avec les catégories A Bibliothèques et ITRF qui ont aussi pris de plein fouet le PRE, notamment sur les primes de fin d'année, avec 80 % de diminution de leur prime de fin d'année.

Pour les primes d'encadrement ou autres, on n'a pris que 20 %. Là aussi, je pose la question : pourquoi ces taux aussi différents ? Voilà.

Et donc nous, on redemandait... On demandait à ce que la revalorisation puisse porter sur l'ensemble des filières des personnels BIATSS.

M. Helleu.- Alors si je peux... Bonjour à tous.

Si je peux intervenir sur le plan technique.

On est sur des problématiques de la mise en place du régime RIFSEEP, qui comprend l'IFSE et puis le CIA. Donc ce sont deux types de primes. L'ensemble des primes sont ramenées sur ce régime-là, et c'est le cas.

Alors pour faire un historique. Comme j'ai pu le dire au CT, certaines organisations syndicales avaient accepté de discuter et ont accepté le principe d'application du RIFSEEP, qui comprenait en fait une revalorisation au bout de trois ans. Donc là, c'est le cas pour la filière AENES, puisque cela a été accepté.

Le RIFSEEP a démarré beaucoup plus tardivement pour l'ITRF suite à des discussions qui relèvent... qui sont de l'ordre national, avec un rejet, en fait, de cette... de l'application de cette indemnité. Donc le régime s'est appliqué plus tardivement pour la filière ITRF. C'est ce qui explique pourquoi nous sommes sur des calendriers différenciés.

Donc je ne doute pas une minute que la revalorisation de la filière ITRF interviendra en temps et en heure, à l'issue de la période... Alors normalement, c'était trois ans. Pour l'AENES, c'est quatre ans. Donc j'imagine que cela sera une revalorisation au bout de trois ou quatre ans, sous le même type d'enveloppe, une enveloppe de 4 % sur l'ensemble de la (*suite inaudible*).

Cette enveloppe, elle a été... Donc effectivement, on l'a discutée. Elle est appliquée en fonction des catégories. C'est une revalorisation qui tient compte de l'expérience acquise et du travail effectué. Et quand on est sur une répartition différenciée... Enfin, je ne vois pas comment on explique aux cadres que le travail sur les trois ans déroulés est moins valorisable que le travail des catégories C, sauf à retenir des éléments extra-professionnels. Ce qui n'est pas prévu par les textes.

Donc cela, c'est une explication que l'on a eue au... Comment dire ? Dans les deux réunions du comité technique.

La revalorisation, pour ce qui concerne l'AENES, concerne aussi les personnels des filières sociales.

Et puis cette somme... Enfin, sauf à vérifier, mais je crois que... Enfin pour moi, cette somme intègre le solde, donc elle est... elle sera reversée à titre pérenne. Elle est revalorisée tous les trois ans, puisque cela ne concerne pas que l'Enseignement supérieur et l'Éducation nationale ; cela concerne l'ensemble des administrations de l'État. Donc c'est le principe d'habilitation.

Donc la revalorisation pour l'ITRF, elle interviendra et elle interviendra dans le calendrier voulu par l'État, sur une enveloppe donnée par l'État, ce qui fera aussi l'objet d'une pré-notification et d'une discussion sur la répartition.

Je ne suis pas... On est sur des éléments très techniques, mais on peut aussi se réjouir que l'État ait valorisé la filière et... Enfin, c'est aussi un point positif.

On a, dans d'autres secteurs, à commencer sur les discussions sur le GVT, l'État qui décide de ne pas financer la part GVT qu'il finançait jusqu'à présent. Le GVT, c'est 2,7 millions. La part qu'il finançait, c'était un peu moins de 800 000 euros. Ils ont décidé de ne pas le financer. Donc cela, c'est un point.

Donc là, ils nous donnent... Enfin, certes, pas les 800 000 du GVT, mais ils ont décidé de flécher une part pour la revalorisation de la filière AENES.

La filière AENES... Les catégories A ne sont pas... supportent aussi leur part du boulot. Ils ont fait aussi... Ils sont aussi mis à contribution très, très largement sur la mise en place de beaucoup de réformes. Et l'expérience acquise et le travail effectué des catégories A n'est pas moins valorisable que celui des catégories C. Alors peut-être que cela, ça fait l'objet de discussions et de débats qui ont lieu au CT, mais c'est un point important qu'il faut souligner.

Et puis parallèlement, l'université a aussi... Je ne sais pas si vous en avez gardé la mémoire, mais on en avait discuté au CA. On a revalorisé les personnels contractuels, puisque l'on a aligné les rémunérations des personnels des catégories... des contractuels de catégories A, B, C de toutes les filières sur des grilles de rémunération des personnels titulaires. Cela, ça a été fait au mois de juin, avec un effet rétroactif au 1^{er} avril. Donc il y a eu des choses de faites.

Après... après discussion, je veux dire...

M. Debeaufort.- Merci, Alain.
Sébastien.

M. Chevalier.- Une question concernant la possibilité de donner cette prime dès 2019. Est-ce que la somme était dans le socle en 2019 ?

Mme Grayot-Dirx.- Non.

M. Chevalier.- Non ?

Mme Grayot-Dirx.- Je parle sous le contrôle de Magali, mais la somme n'est arrivée qu'avec la notification pour 2020.

Mme Khatri.- La pré-notification.

M. Debeaufort.- La pré-notification.
S'il n'y a pas plus de commentaires...
Cédric.

M. Clerc.- Vous avez introduit la question des contractuels. On les a revalorisés... Enfin, juste peut-être ce qu'ils méritaient, parce que depuis plusieurs années, ils n'étaient pas revalorisés et pour certains, on versait des primes pour compenser le fait que les indices qui étaient servis ne permettaient pas de toucher le SMIC.

Donc le coût, déjà, il est... Voilà.

Et puis, puisque vous parlez des contractuels et de cet effort qui aurait été fait pour les contractuels, je pense que comme vous avez mis en place une charte... Je ne sais pas, moi... Une pratique ou quoi... Pour les contractuels, il serait bien d'inscrire dedans que, systématiquement, ils seraient... ils seront alignés sur les grilles des titulaires lorsque celles-ci évolueront, comme cela avait toujours été le cas avant cette période un peu difficile que nous venons de traverser.

Donc c'est aussi une proposition que fait le SNPTES, d'indiquer que dans la charte Contractuels, les contractuels seront systématiquement revalorisés sur les grilles des titulaires lorsque celles-ci évolueront.

Et pour les primes... Enfin, les... La question des 4 % pour tous, en fait, elle se pose aussi parce que quand il faut diminuer les primes pour tous, notamment les primes de fin d'année ou les primes d'encadrement, on n'applique pas les mêmes taux pour tout le monde.

Par contre, quand il faut augmenter, on applique les mêmes taux pour tout le monde. Alors comme, en plus, on ne les augmente pas sur les mêmes assiettes, il est simple de comprendre que, en bas de la fiche de paie, cela fait des différences qui sont quand même notables entre les différentes catégories de personnels.

M. Debeaufort.- OK.

S'il n'y a pas d'autre commentaire, je vous le soumetts pour approbation.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ? Huit votes contre.

Qui s'abstient ? Une abstention.

16 voix pour, 8 voix contre, 1 abstention

Je vous remercie et Stéphanie, je te rends la parole pour le dernier point.

Mme Grayot-Dirx.- Alors le dernier point concerne le dispositif du congé pour projet pédagogique. Et plus précisément, les critères d'évaluation qu'en tant qu'établissement nous devons adopter et rendre publics pour qu'ils soient connus des agents qui peuvent déposer ce type de demande.

6. Dispositif du congé pour projet pédagogique : critères d'évaluation

Mme Grayot-Dirx.- C'est un dispositif nouveau, qui a été créé par un arrêté du 3 octobre 2019, qui renvoie au décret de 84 qui régit le statut des enseignants/enseignants-chercheurs.

Donc il s'agit d'un congé pour six à douze mois avec une application extrêmement rapide, puisque nos conseils sont en train de se prononcer sur ces fameux critères d'évaluation, et ce sera pour une application dès janvier 2020, avec la possibilité pour les collègues de constituer des dossiers à partir de ces critères pour bénéficier de ce dispositif dans le courant de l'année 2020.

Donc il appartient aux établissements de rendre publics leurs critères d'évaluation.

Nous avons, dès que les textes sont parus et la circulaire également, constitué un groupe de travail qui s'est tenu le 5 novembre 2019.

Nous avons présenté le dispositif – et j'en profite pour remercier le Service du personnel enseignant et en particulier Laurence Bronner, qui a piloté ce groupe de travail avec Pierre-Étienne et moi. Nous avons travaillé à partir, évidemment, des propositions du ministère. Et on va essayer de discuter ensemble pour voir comment décliner cela au niveau de notre établissement.

Alors sachant que cela s'est fait extrêmement rapidement et que c'est, on va dire, un premier jet de critères que l'on vous propose pour l'année qui vient. Donc bien entendu, il y aura un retour d'expérience à faire à la suite de cette première année, et peut-être des critères à ajuster dans les mois à venir. Vous l'aurez compris, on est un petit peu pris par le temps, on va essayer de faire au mieux.

Donc ce que nous avons collectivement souhaité mettre en avant pour l'université de Bourgogne, c'est que les dossiers devraient faire apparaître :

- le lien entre le projet individuel et celui de l'établissement,
- les liens possibles avec le CIPE, notre Centre d'innovation pédagogique et d'évaluation,
- l'intégration du projet dans l'équipe pédagogique au sein de la composante à laquelle l'enseignant/enseignant-chercheur est rattaché,
- les possibilités d'essaimage et donc de duplication, éventuellement, dans d'autres formations d'autres composantes,
- et la faisabilité du projet.

Nous avons aussi essayé de préciser le processus, donc la procédure qui va permettre d'évaluer concrètement ces dossiers.

Donc nous avons souhaité mettre en place la chose suivante, c'est-à-dire un avis du directeur de composante, que l'on a essayé de clarifier quant à l'objet de cet avis. Le fait que, du côté du directeur de laboratoire éventuel... Puisque ce ne sont pas que les enseignants-chercheurs qui sont concernés, mais s'il y a... s'il s'agit d'un enseignant-chercheur et qu'il y a un laboratoire qui peut être impacté par ce congé pédagogique, nous avons souhaité que cela soit un simple « visa » du directeur de laboratoire pour nous assurer qu'il est informé de ce projet de congé, mais qu'il ne puisse pas y avoir une opposition venant du côté de la recherche pour un projet qui est un projet pédagogique.

Ensuite, c'est le bureau du CAR qui serait amené à évaluer ces dossiers. Là aussi, au fil des discussions, il nous est apparu intéressant que ce bureau du CAR soit renforcé par la présence d'une personnalité extérieure, dont les compétences en matière de pédagogie universitaire seront reconnues.

Et puis, c'est donc ce... le CAR qui donnerait un avis sur ces dossiers, pour finalement éclairer la décision du Président de l'université, puisque c'est lui qui *in fine* décide sur... à partir de l'avis formulé par le CAR.

Donc c'est une procédure qui est un peu inspirée du CRCT. Donc ce serait le pendant pédagogique du CRCT, avec un calendrier qui serait ajusté sur le CRCT – donc un passage dans les conseils qui se fait dans le même temps, CRCT d'un côté, et CPP, pour « congé de projet pédagogique », de l'autre.

Donc c'est un projet qui a été soumis au groupe de travail puis au comité technique du 28 novembre. Il n'y a pas eu de vote puisque les textes prévoient simplement une discussion en comité technique sur ce point.

Et CFVU. Et c'est passé en CFVU. Oui, tout à fait.

M. Debeaufort.- Du 4 décembre ?

Mme Grayot-Dirx.- Oui, du 4 décembre.

M. Debeaufort.- Merci.
Oui, Sébastien.

M. Chevalier.- Est-ce que l'on peut savoir qui a composé le groupe de travail qui a réfléchi sur le dispositif ?

M. Thépenier.- On avait invité les représentants des organisations syndicales élues au comité technique. Il y avait des représentants du CIPE qui étaient présents. Il y avait des directeurs de composante aussi qui avaient été invités à participer au groupe de travail. Et puis les services, la Vice-Présidente et moi.

M. Chevalier.- Alors j'aimerais vous rappeler qu'il y a un dispositif, si vous l'avez oublié, qui est financé par l'État pendant dix ans. Cela s'appelle RITM-BFC. Et il y a 11 millions d'euros.

Le quatrième levier de transformation de RITM s'appelle « Reconnaître l'engagement des enseignants et des enseignants-chercheurs ». Il met en place des résidences de la pédagogie. Ces résidences de la pédagogie sont à l'origine du projet de la ministre de proposer ces CPP.

Je trouve effarant qu'à aucun moment RITM, la COMUE ou le coordinateur que je suis n'ait été *a minima* informé ou, au moins, impliqué dans les dispositions. Parce que là, on va se retrouver avec deux dispositifs qui, du coup, ne se parlent pas. Avec l'un qui existe déjà, ce sont les résidences, notamment avec des résidents qui sont de l'uB – il y a un résident en STAPS à l'uB, il y en a un autre à l'IUT de Montbéliard à l'UFC.

Je trouve hallucinant qu'il n'y ait eu aucune interface. Et du coup, on se retrouve avec ces deux dispositifs. Et ma question, c'est : comment on articule ces deux dispositifs qui sont copiés-collés ?

Mme Grayot-Dirx.- On a affaire, là, à un dispositif national. Alors qui a... Qui s'inspire sans doute de RITM, qui s'inspire aussi de travaux menés par des collègues spécialisés en pédagogie universitaire. Il se trouve que dans le groupe de travail, il y avait notamment Joëlle qui a participé aux travaux qui ont débouché sur cet arrêté.

À mon sens, il y a là deux dispositifs différents qui, c'est sûr, visent le même objectif, qui est d'aider nos collègues à développer leurs projets pédagogiques, et je trouve tout à fait intéressant que nos collègues puissent choisir les dispositifs qui leur correspondent et qui correspondent à leurs envies de développement, mais je... Personnellement, je ne vois pas le problème. Mais...

M. Chevalier.- Le problème, il est simple. C'est : comment on va distinguer celui qui va passer par la procédure CPP de celui qui va passer par la procédure résidence de la pédagogie puisque, comme il n'y a pas eu de discussion, de dialogue, d'échange, il y a deux procédures qui sont en parallèle et qui ne sont pas les mêmes, avec des appels à candidature qui sont formalisés différemment, et avec des prises de décision qui sont différentes, puisque dans le cadre des résidences de la pédagogie, en aucun cas, jusqu'à présent, le CAR n'avait à se prononcer ?

Donc on est en train de créer deux filières parallèles sur un objet qui est le même. Cela, c'est le premier élément.

Mme Grayot-Dirx.- Ce n'est pas nous, qui créerons le congé pour projet pédagogique. On est d'accord que c'est un projet national avec un arrêté, et que l'on nous demande aujourd'hui de rendre publics rapidement des critères d'évaluation pour ces dossiers.

M. Chevalier.- J'ai bien entendu.

Mme Grayot-Dirx.- Après, on peut imaginer de rajouter dans notre dossier un... Cela ne peut pas être un critère, mais une information à l'attention de ceux qui vont se prononcer sur le dossier, qui consisterait à demander aux candidats de préciser s'ils ont, ou pas, soumis un dossier équivalent dans le cadre de RITM.

Mais à part cela, je... Pour assurer un minimum de coordination, si tu...

M. Chevalier.- Ce qui me désole... Et c'est la prolongation de la discussion que l'on a eue, il y a quelques instants, sur les primes.

Encore une fois, dans la méthode, on est en train de faire en ce moment, en conseil d'administration, devant les administrateurs, le travail qu'aurait dû faire le groupe de travail. Je regrette...

Mme Grayot-Dirx.- A titre personnel, que le conseil d'administration travaille et, éventuellement, amende des dossiers, je n'y vois pas de difficulté.

Et par ailleurs, je pense que l'on a affaire quand même à deux discussions assez différentes.

M. Chevalier.- Je ne suis pas d'accord.

Donc je redemande : comment tu envisages d'articuler les deux dispositifs ? Et comment on informe de façon cohérente les collègues, qui ne vont rien comprendre entre le CPP et la résidence de la pédagogie ?

Je pense juste à une dernière illustration. La semaine dernière, il y a eu le colloque des IDEFI, et le réseau des NCU qui s'est réuni en marge de ce colloque. Cette discussion a été mise sur la table. Tous les collègues ont eu une discussion normale avec leur établissement, de façon à interfacier CPP avec les dispositifs NCU, notamment de type résidence.

Nous, on ne l'a pas eue et je le regrette.

Le Président.- Cette question a été abordée en CFVU, puisque la présentation de ce dispositif a été faite en CFVU la semaine dernière, et la question a été posée. Pas sous l'angle où tu la poses, de l'articulation de ce dispositif, mais sous l'angle de qu'est-ce qui distingue les résidences de la pédagogie, qui sont mises en place dans le cadre de RITM, et ce nouveau dispositif.

Alors, je n'ai plus la réponse en tête parce que ce sont, évidemment, des dossiers sur lesquels je suis peu expert, mais Jean-Jacques Boutaud a tout de suite présenté des... Il pourra nous le redire cet après-midi. Mais des éléments qui étaient assez clairement distinctifs du dispositif qui est mis en place par l'État et des dispositifs (*suite inaudible*).

Donc les inscriptions dans le temps, notamment, sont (*mot inaudible*) différents. En tout cas, c'étaient plutôt des dispositifs... Encore une fois, je ne suis pas expert de ces questions. Mais c'était plutôt deux dispositifs qui m'apparaissaient complémentaires et pas en opposition et en contradiction l'un avec l'autre. Voilà.

Donc je pense que selon les situations, il y aura peut-être des collègues qui auront intérêt et envie de s'insérer dans un dispositif, et d'autres, dans le second, puisqu'ils seront plutôt complémentaires.

M. Chevalier.- Encore une fois, cela ne sera pas compréhensible vu de la communauté.

Dans le CPP... C'est un objet nouveau qui va... qui a sa place. Et ce que je veux dire...

Ce n'est pas mettre en opposition les deux, c'est : si l'on travaille de manière intelligente, on peut rendre les deux complémentaires, voire transformer les résidences de la pédagogie en un accompagnement, pour permettre aux collègues d'aller soit en congrès, soit aller se confronter là où l'on fait de la pédagogie innovante – en Belgique, à Louvain, à Sherbrooke, ou je ne sais où. Et l'on aurait la possibilité, assez unique sur le site parce que l'on a gagné cet objet, de faire un CPP qui serait de meilleure qualité ou plus accompagné qu'un CPP vu d'une autre université.

C'est le regret que je formule.

M. Debeaufort.- S'il n'y a pas d'autre question ou commentaire, je vous le sou mets pour approbation.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? Six abstentions.

19 voix pour, 6 abstentions

Je vous remercie.

Merci à Stéphanie et Pierre-Étienne pour la présentation des travaux du CT.

Jean-Emmanuel Rollin.

M. Rollin.- Oui, j'ai une question parce que, comme je l'ai dit au comité technique – enfin, celui du 28 novembre... On nous a présenté tous les documents qui l'ont été là.

Lors de ce... Là, à ce CA, on nous présente la convention d'objectifs et de moyens entre les établissements et UBFC. Comment cela se fait que la convention d'objectifs et de moyens entre les établissements et UBFC n'ait pas été soumise au comité technique, alors que...

Je vais lire le préambule, parce que là, on va... En ne lisant rien que le préambule de cette convention, elle est importante : « *La présente convention vise à confirmer le caractère fédérateur et originel du fonctionnement d'UBFC, en structurant la gestion des moyens humains y afférant.* »

Il me semble que la... une des compétences principales du comité technique, c'est justement tout ce qui a trait à la gestion humaine... des ressources humaines de l'université de Bourgogne. Alors je suis effaré – mais enfin, cela ne m'étonne plus – que l'université s'assoie sur les prérogatives du comité technique. On a l'habitude, depuis maintenant huit ans. Ça... Cela se dégrade de plus en plus.

Mais... Alors que, je vais vous dire franchement, dans cette convention, il y a quelques points d'éclaircissement à demander, mais pas forcément... Comment ? De points qui étaient bloquants.

Donc moi, je suis... Voilà. Je trouve cela stupéfiant et je me pose justement... La légalité... Le fait que le comité technique n'a pas donné un avis sur cette convention.

Je sais, elle est (*mot inaudible*) cet après-midi, mais je voulais le mettre parce que l'on parlait des points du comité technique. Et un document, qui, en préambule, met « structurer la gestion des ressources humaines y afférent », que le comité technique ne soit pas saisi...

Vous me direz que dans un an, il n'y aura plus de comité technique, donc on pourra... Vous pourrez vous asseoir dessus sans problème. Donc au moins, laissez vivre le comité technique pour les six mois qui lui restent à vivre. Voilà.

J'aimerais avoir une explication. Pourquoi le comité technique n'a pas été consulté sur cette convention d'objectifs et de moyens, en contradiction avec les décrets instituant le comité technique ?

M. Helleu.- Oui.

Je peux vous apporter une réponse. La réponse, je l'ai déjà faite au comité technique. On m'a déjà posé la question sur cette convention.

Le comité technique est compétent pour ce qui touche l'organisation. Là, on ne touche pas l'organisation, puisqu'il ne s'agit pas de la mise à disposition de personnels. Il s'agit de retracer les activités que les personnes font déjà pour la COMUE UBFC.

Alors j'avais donné mon exemple, à titre personnel, qui me semble plus parlant, c'est celui que je connais le mieux.

Je travaille un certain nombre d'heures pour la COMUE. Ce n'est pas... Je ne suis pas écrit dans la convention. Il peut y avoir des postes de DGS mis à disposition de la COMUE, à raison de 10 % de leur temps, ou 15 % de leur temps. À une certaine époque, je passais au moins une demi-journée par semaine à travailler pour le compte de la COMUE. Cela n'impacte pas le travail de la COMUE, ni l'organisation des services.

On a des services, pour le cas des écoles doctorales, qui sont chez nous, qui travaillent éminemment pour la COMUE. A partir du moment où l'on a acté que ces missions étaient transférées pour la COMUE – on peut parler aussi des Masters ISITE qui se mettent en place – ce sont des activités qui sont faites pour le compte de la COMUE. Mais cela n'impacte pas le travail des personnes.

Les personnes sont rémunérées par l'université. L'université suit le déroulement de leur carrière. Ils bénéficient des mêmes avantages. Ils ne sont en rien désavantagés, et on n'est pas dans des mises à disposition au sens administratif du terme.

Donc quand les écoles doctorales travaillent pour le compte de la COMUE, elles sont localisées au même endroit et il n'y a pas de transfert ni de services ni de fonctionnement. Donc cela n'impacte pas l'organisation telle qu'elle est.

Enfin, vous prenez la direction de la Recherche et les écoles doctorales telles qu'elles existaient avant, et la direction de la Recherche qui existe aujourd'hui en intégrant les écoles doctorales, toujours sous la houlette de Colette Schmitt, la responsable de la direction de la Recherche : il n'y a pas d'impact. Cela n'impacte pas l'organisation.

En ce sens, on n'a pas lieu de passer au comité technique.

M. Rollin.- On ne va pas faire le débat du...

Moi, je n'ai jamais dit que dans la convention, il était... il est mis à disposition. C'est le principe même de la convention... d'une convention qui met un certain nombre d'éléments. Et je le redis : je l'aurais certainement votée au comité technique.

Le problème de ne pas avoir passé cette convention au comité technique... Je peux vous dire que quand je l'ai formulé... quand je l'ai passée à un certain nombre de collègues qui travaillent pour UBFC, en partie pour les écoles doctorales, la première chose qu'ils nous disent, c'est comment cela squeezait le dialogue et « Il y a un agenda caché ». C'est cela, qui est...

Alors que cette convention, qui est quelque chose de très neutre, je le redis, j'aurais pu la voter. Mais c'est sûr que, ça, vu qu'elle n'est pas passée au comité technique, je ne la voterai pas. Je ne la voterai pas. Je voterai contre.

Mais... Alors que l'on aurait eu cette discussion au comité technique, elle aurait été apaisée et le comité technique aurait été...

Elle n'est pas organisationnelle, mais elle est sur des objectifs, vers quoi on tend dans les établissements, pour la relation entre les établissements et l'UBFC. Donc, voilà.

Et je redis : c'est l'une des prérogatives aussi du comité technique, sur la gestion des ressources humaines dans sa globalité. Alors vous avez beau nous dire que « oui, ce n'est pas une convention organisationnelle », mais dans le comité technique, si vous regardez le décret, il n'est pas simplement stipulé que c'était de l'organisationnel. C'est tout ce qui relève de la ressource des gestions... de la gestion des ressources humaines. Ce n'est pas que de l'organisationnel. Voilà.

C'était pour se... pour rappeler que moi, je suis choqué qu'une question qui touche les ressources humaines n'y ait pas... n'ait pas été vue par le comité technique. Et surtout sur un document pour lequel on aurait pu avoir un débat apaisé, et où vous auriez eu une approbation du comité... certainement sans problème l'approbation du comité technique.

M. Debeaufort.- OK, merci. On prend note de la remarque et on verra quand on abordera le point sur la convention liant UBFC et l'uB.

Je vous propose que l'on passe au point suivant qui concerne le rattachement du dispositif des primes de fin d'année dans le cadre du dispositif CIA, et je rends la parole à Alain Helleu.

Le Président.- Oui, c'est un point qui est essentiellement technique qu'Alain va vous présenter.

IV) Rattachement du dispositif des primes de fin d'année dans le cadre du dispositif CIA

M. Helleu.- Oui.

Donc c'est une observation que nous avons eue dans le cadre du contrôle de légalité, ou du pré-contrôle, effectué par le service du Rectorat. Donc nous avons fait voter une délibération disant que... Je vais vous la lire précisément.

« Le conseil... »

Alors c'est une délibération sur la politique indemnitaire de fin d'année 2019. La délibération 2019, du 18 octobre 2019, n° 6.

Ce qui a été voté, c'est : « *Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la politique indemnitaire de fin d'année 2019 pour les personnels BIATSS* ».

Et ce qu'il est demandé par le Rectorat, c'est que ce soit... il soit mentionné « dispositif CIA ». Le CIA, c'est le complément indemnitaire annuel.

On doit préciser que c'est le complément indemnitaire annuel parce qu'il n'y a pas de politique indemnitaire dans l'absolu. Si nous ne faisons pas référence au CIA, on peut penser que l'on verse une prime sans texte, ce qui est évidemment complètement illégal et interdit. Un agent comptable ne peut pas verser une prime sans texte.

Donc évidemment, les textes applicables sont ceux relatifs à l'IFSE et au CIA. Alors je rappelle que l'IFSE, ce sont les textes créant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État. Donc c'est le décret du 20 mai 2014, avec la circulaire applicable le 5 novembre 2015 relative à sa mise en œuvre, et une circulaire du 14 janvier 2016, également relative à la mise en œuvre de cette filière... de ce régime indemnitaire.

Donc évidemment, ce sont les textes applicables. Evidemment, cela s'inscrit dans le cadre du CIA. Donc ce qu'il est proposé... Ce qui vous est proposé de voter, c'est donc au lieu de dire : « *Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la politique indemnitaire de fin d'année 2019 pour les personnels BIATSS* », c'est de dire : « *Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le rattachement du dispositif des primes de fin d'année pour les personnels BIATSS dans le cadre du dispositif CIA - Complément indemnitaire annuel* ».

Bien entendu, cela ne... On ne touche pas le dispositif qui est, en fait, les primes de fin d'année et le... la prime d'encadrement telle qu'elle a été déjà votée par le conseil d'administration du mois d'octobre. Du 18 octobre 2019.

Donc il est proposé de voter avec la mention « dans le cadre du dispositif CIA », de façon à ce que le Rectorat ait parfaitement conscience que cela s'intègre dans ce cadre-là.

Et de toute façon, encore une fois, le seul régime indemnitaire applicable, c'est le RIFSEEP et, en dehors de texte, on ne peut pas payer de prime. Donc il est évident que cela s'inscrit dans ce régime. Enfin, pour moi, c'est tellement évident que l'on ne l'avait pas mentionné. C'est mieux en le mentionnant, c'est mieux en le disant.

Et de toute façon, un agent comptable ne pourrait pas voter un régime indemnitaire sans texte. Donc de toute façon, cela s'inscrit.

Et c'était la même proposition qui était... également celle de l'année dernière. Donc depuis la mise en place du RIFSEEP, cela s'inscrit dans le cadre du RIFSEEP.

Le Président.- Monsieur Rollin, et puis ensuite Lou.
Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui.

Alors pareil, vous allez me dire que le CIA, cela ne rentre pas dans le cadre des compétences du comité technique. Parce que là, on est en train d'instaurer le CIA.

Et si on va plus loin dans l'application du texte du CIA, c'est que c'est un dispositif quand même qui échappe complètement au contrôle des administrateurs,

puisque le CIA va permettre le versement de primes, sans que l'on sache exactement à qui on les verse et le montant qui est versé.

Donc pareil, on passe les primes de fin d'année... On était d'accord sur un dispositif de primes de fin d'année.

Par contre, l'instauration dans le cadre du CIA... L'instauration du CIA, qui n'a pas été votée par le comité technique, qui n'a pas été votée par le conseil d'administration, on est en train de l'instaurer de manière déguisée, sans que le comité technique l'approuve.

Moi, j'aimerais quand même que l'on ait une véritable discussion sur le CIA et quelle est la politique indemnitaire que l'on va mettre dans le CIA, parce que le CIA...

Dans les textes, il y a quand même toute l'enveloppe budgétaire que l'on met dans le CIA. Et là, vous nous faites... Vous ne nous parlez pas d'enveloppe budgétaire. C'est cela qui est intéressant aussi de voir.

Parce que le CIA, je le rappelle, dans le dispositif, vous l'avez bien dit, cela s'appelle... Dans la partie RIFSEEP, avec le premier montant qui est la partie IFSE, et la partie CIA qui est la partie variable. Cette partie-là, plus personne ne la contrôle, sauf la gouvernance. Et cela, moi, me pose un gros problème.

Mme Grayot-Dirx.- Alors...

M. Rollin.- Donc je veux bien que l'on instaure... Je comprends les directives qui sont faites par le... imposées par le... en termes juridiques, mais cela aurait été quand même bien que le comité technique ait une vision... ait une vue sur l'instauration...

D'ailleurs, quand même, la politique indemnitaire... Enfin il me semble, parce que maintenant, je ne suis plus sûr de savoir ce qui relève du comité technique.

Mais il me semble que la politique indemnitaire relève encore du comité technique et la CIA... et le CIA... l'instauration du CIA intègre...

Je comprends, je redis, c'est une question juridique, mais il aurait été quand même bien que l'on ait une vision sur cette politique indemnitaire CIA.

Mme Grayot-Dirx.- Alors je vais juste redonner quelques éléments.

Le CIA est prévu par le décret de 2014 qui met en place le RIFSEEP. Les instances de l'université, quelles qu'elles soient, n'ont pas à prendre position sur l'existence ou pas de quelque chose qui est prévu par un décret.

Ensuite, l'application, donc, de remplir les véhicules CIA, la décision a été prise après discussion avec le comité technique. Simplement, on appelle cela « primes de fin d'année » parce que l'on a toujours appelé cela comme ça.

Mais le véhicule juridique est incontestable, c'est le CIA qui est prévu par le décret. Et l'existence-même du CIA n'a pas à être mise en discussion dans nos instances, c'est prévu par le décret.

M. Rollin.- Non, non, cela fait partie du comité technique.

Le Président.- Lou, vous vouliez intervenir ?

Lou Noirclère et puis, ensuite, Louis.

M. Noirclère-Fresse.- Oui.

Simplement sur la forme. Là, vous nous demandez, si j'ai bien compris, de nous positionner par un vote sur une modification sémantique d'un texte qui est demandée par le Rectorat. J'entends. Effectivement, ce n'est pas forcément une très grosse demande.

Cependant, ce n'est pas le seul point de ce conseil d'administration, et c'est également systématique dans quasiment chacun des derniers conseils d'administration de l'université où des points nous sont proposés et sur lesquels on nous demande de nous positionner, où dans la convocation ne figure que le titre sans document attaché à ce titre de l'ordre du jour.

Et là, bien que j'entende qu'il s'agisse juste d'une modification sémantique, sur d'autres points – et on va y revenir tout à l'heure –, on n'a pas de document préparatoire et il est extrêmement compliqué, d'autant plus si l'envoi complémentaire est fait quatre jours avant la tenue du conseil d'administration, de préparer un débat serein dans... enfin, avec juste un ordre du jour où figure, sur certains points, juste un titre. On ne peut pas préparer un débat sur un titre.

Alors, bien sûr, je suis conscient de la charge de travail du personnel administratif lors des préparations du conseil d'administration, notamment quand il s'agit du dernier conseil d'administration de l'année.

Que l'ordre du jour s'attarde sur des questions budgétaires, effectivement, je suis, bien sûr, conscient et je regrette la charge de travail. Mais comme vous nous avez habitués à ce... à ces manquements, ces retards d'envoi de pièces attachées aux convocations, moi, je considère que ce n'est pas simplement une charge de travail pénible du personnel administratif, mais c'est aussi *a priori* une non-volonté politique d'envoyer certains documents.

Enfin, je... Comment voulez-vous que l'on puisse mener un débat serein sur simplement des titres, lors de conseils d'administration de cette envergure ?

Le Président.- Ce ne sont pas des choses qui n'ont pas lieu d'être diffusées. Et Alain veut intervenir.

M. Helleu.- Oui, je réinterviens parce que c'est vraiment une dimension technique. Le dispositif a déjà été voté. Cela s'appelle très clairement « primes de fin d'année », « prime d'encadrement ». Donc cela, ça a été voté en CT et en CA.

Alors il y a eu des débats à chaque fois sur ces deux dispositifs.

Le contrôle de légalité qui est intervenu, qui est à Besançon et qui n'est pas ici, le SIESR pour ne pas le nommer, est intervenu en disant : « Qu'est-ce que c'est que ce dispositif ? C'est illégal, cela ne s'appelle pas CIA ».

Deux solutions. Soit on ne distribue pas les primes de fin d'année – je vous laisse imaginer. Soit on dit : « OK, on corrige au prochain conseil d'administration et on transforme ce que l'on appelle, nous, 'prime de fin d'année' et 'prime d'encadrement' », mais qui prend la forme juridique du CIA, parce qu'il ne peut pas en être autrement.

De toute façon, comme l'a très bien rappelé Stéphanie, c'est un outil qui s'impose parce que c'est un texte et même un décret – ça s'appelle comme cela. De même que lors qu'on l'applique, on ne pourrait pas appliquer des primes de fin d'année si ce n'était pas le CIA. Et donc, on ne pourrait appliquer l'IFSE s'il n'y avait pas de CIA. Donc cela, c'est un dispositif qui est national, qui est voté.

Il se trouve que par une incompréhension de langage, le service du Rectorat, qui est basé à Besançon, a dit... Alors qu'encore une fois, cela a été voté exactement dans les mêmes termes l'année dernière. A dit : « On dit pour cette

année. Mais ce que vous appelez « primes de fin d'année », cela ne va pas. C'est... Nous, c'est le CIA. Il faut appeler cela le CIA, sinon ce n'est pas possible ».

Soit on bloque... Mais encore une fois, même... Enfin, le comptable, qui est aussi vigilant sur la légalité, applique et puis verse les primes de fin d'année. Et les primes... Il verse ces primes qui sont, encore une fois - puisque les rémunérations seront versées par la TG, donc dans un cadre tout à fait légal -, versées sur la base d'un texte qui prévoit le versement de ces primes sous la forme juridique du CIA.

Alors nous, on ne l'a pas appelé « CIA »... On ne l'a pas appelé « CIA ». Je pense que c'est par habitude, parce que l'on a toujours appelé cela « prime de fin d'année ». Peut-être qu'il faut... Peut-être que l'on n'aurait pas dû...

Donc du coup, là, sur le dispositif, il a déjà été voté, déjà débattu. Là, il s'agit de l'appeler « CIA », là où nous, on l'appelle « prime de fin d'année ».

Mais c'est aussi pour que les personnes aient des... leur prime en fin d'année. Sinon... Sinon après, le Président, j'imagine, a...

De toute façon, le Président a pris la responsabilité de ne pas suspendre le dispositif pour que les gens aient leur prime de fin d'année, et de resoumettre dans ce débat cette question-là en disant : « Ce que l'on appelle 'prime de fin d'année', s'appelle 'CIA' ».

Mais encore une fois, ne... On ne vous demande pas d'approuver un dispositif que l'on sortirait de notre chapeau et que l'on vous soumettrait sans être passé nulle part, à la dernière minute. C'est pas le dispositif que l'on approuve. C'est le fait que l'on change d'appellation et que ce que l'on appelait « prime de fin d'année » et « prime d'encadrement », on l'appelle « CIA ».

Et encore une fois, sur le plan juridique et administratif, de toute façon, cela prend la forme du CIA parce que sinon, l'Agent comptable ne pourrait pas verser les primes de fin d'année.

Je ne sais pas... Cela me paraît très clair. Mais ce n'est pas du tout un objet de... Enfin, c'est... Le dispositif, lui, a déjà été voté.

M. Clerc. - Alors, ce qui est rassurant, c'est qu'en fait, on va enfin inscrire ce que le SNPTES dit depuis plusieurs années. C'est que... Vous reprenez les *verbatim*. C'est qu'il faut appeler un chat un chat. Ici, on verse du CIA et pas des primes de Noël, de fin d'année ou d'encadrement.

Alors, dans le titre du point d'ordre du jour, vous ne parlez que de primes de fin d'année. Donc c'est bien que vous clarifiez que vous incluez aussi les primes d'encadrement dedans.

Alors, vous dites que c'est une obligation. Le CIA, c'est une obligation...

Mme Grayot-Dirx. - C'est une possibilité.

M. Clerc. - C'est une possibilité de verser du CIA.

Les revendications, si je ne m'abuse, de l'ensemble des organisations syndicales ici présentes, c'est d'intégrer cela dans le... dans la part d'IFSE mensuelle des personnels, ce qui évitera que cela soit notamment une...

Ou alors, prendre d'autres engagements pour éviter que cela soit une variable d'ajustement et que cela soit toujours les mêmes qui servent de soupape, et je ne vais pas revenir sur la définition des filières et de ceux qui ont le plus perdu au cours de ce PRE en matière indemnitaire.

Mme Grayot-Dirx.- Simplement pour dire, si l'on prend les *verbatim*, on pourra constater aussi que, notamment en comité technique, je précise bien à chaque fois que c'est du CIA.

Mais voilà, il faut respecter les formes juridiques en conseil d'administration et bien préciser que c'est du CIA ou mettre en visa les décrets adéquats.

M. Clerc.- Si je peux me permettre...

Lors de la mise en place du RIFSEEP, mon organisation syndicale, le SNPTES, était opposée à ce CIA.

On en voit les dérives dans les primes d'encadrement notamment où, en fait, on ne sait pas combien... qui et combien touchent certains. Ceux qui... Les concernés.

Une enveloppe de 80 000 euros à répartir – enfin, à la louche – entre 77 personnes, avec des taux que l'on ne connaît pas bien, que l'on ne veut pas nous rappeler officiellement chaque année – il faut aller rechercher dans des *verbatim* antérieurs des années précédentes.

Voilà donc on était contre.

On a toujours demandé à ce qu'en CT, on se prononce sur le fait que l'on verse ou pas du CIA lorsqu'il y a eu la mise en place du CT... du RIFSEEP, pardon. Et tout cela, cela nous a toujours été refusé. On utilisait ce langage de « prime de Noël », un temps, « prime de fin d'année », « prime d'encadrement », « prime... ». C'était « pour charge particulière », un temps.

Je rappelle quand même aussi que le PRE a sucré complètement cette enveloppe de primes. Donc c'est aussi un volant financier qui a échappé à l'ensemble des personnels BIATSS, et que l'on ne parle pas non plus de remettre au moins les montants équivalents en face pour mener des actions qui permettraient de venir à ce plan d'équilibre entre les différentes catégories de personnels.

M. Debeaufort.- Merci.

Je vous propose qu'on le mette au vote de façon à ce que l'on puisse payer quand même les primes de fin d'année qui ne s'appellent plus des « primes de fin d'année ».

M. Rollin.- Attendez.

Je vais... je vais vous donner quand même, au nom de la FSU, un ... au nom du SNASUB, un... une explication de vote, parce que je voterai contre et je ne céderai pas au chantage de M. le Directeur général des services.

Je veux dire : « Si vous êtes contre, c'est parce que vous êtes contre de verser la prime de fin d'année ».

Moi, je suis contre, c'est que l'on est en train de créer le CIA de manière... Qui va être une enveloppe budgétaire qui va être laissée à la discrétion complète de la gouvernance, avec une répartition complètement opaque.

On peut nous dire : « Il y aura la prime de fin d'année qui sera dans le cadre du CIA ». Cela, on le verra, mais tous les à-côtés, on ne les verra pas et c'était la dérive qui avait... que l'on avait dénoncée et que l'on continue de dénoncer au niveau ministériel, cette partie de rémunération variable qui est soumise à... suivant le « Savoir bien servir son administration ». C'est ce qu'il y a dans le texte du CIA.

Et donc, cette partie-là que nous, nous n'accepterons pas et c'est pour cela que nous, sur l'acceptation... sur la transformation de la prime de fin d'année en CIA, nous nous y opposerons.

Le Président.- Vous êtes dans votre droit de vous y opposer.
Par contre, parler du terme de chantage dans la bouche du Directeur général, j'aimerais que vous évitiez ce genre de...

M. Rollin.- Non, j'assume.

Le Président.- Monsieur Cédric Clerc.

M. Rollin.- J'assume mes propos.

M. Clerc.- Oui.

Je voudrais rajouter : quel que soit, à mon avis, le vote, depuis des années, on touche du CIA. Sur notre fiche de paye, il n'y a pas de secret. C'est une codification, c'est du CIA. C'est juste une question de sémantique, comme le disait Lou tout à l'heure.

Par contre, on votera contre aussi. Mais alors, pas pour... parce que l'on est opposé à verser des primes de fin d'année aux collègues et à leur verser, surtout, sur l'année, ce qui leur reviendrait, mais parce que nous sommes opposés au CIA par principe également.

M. Debeaufort.- Tania, allez-y.

Mme Carnet.- Oui.

Au nom de l'UNSA, je voudrais donc intervenir pour dire, si j'ai bien compris, c'est une simple modification de rédaction de l'acte du mois de décembre ? Si le représentant du Recteur pouvait bien me le confirmer ?

C'est un problème de rédaction d'acte ?

D'accord. Donc problème technique.

Et puis, deuxième chose que je voulais rajouter. Depuis des années, lorsque l'on a mis en place pour... que l'on est rentré dans ce dispositif, l'UNSA a toujours dit que cette prime d'encadrement, on voulait qu'elle soit intégrée à l'IFSE. Donc je renouvelle également ma demande.

M. Noirclère-Fresse.- Oui.

Compte tenu de mon intervention tout à l'heure et également des réponses que j'ai obtenues, je me vois dans l'impossibilité de voter pour ou contre ce... Comment dire ? Ce point de l'ordre du jour. Et j'espère qu'au moins, même si vous n'avez pas souhaité apporter de réponse, cela va pouvoir changer d'ici la fin de votre mandat.

M. Debeaufort.- S'il n'y a pas d'autre commentaire...
Philippe.

M. Salvadori.- J'allais dire « je suis sans voix » parce que cela fait vingt minutes que l'on parle d'une chose qui semble purement technique, mais qui, visiblement, ne peut pas être traitée de manière purement technique.

Donc moi, je m'abstiendrai parce que ce que cela a révélé une fois de plus, c'est moins le contenu que le signe, qui est intéressant à analyser pour des

administrateurs, c'est le climat absolument détestable des relations sociales au sein de notre université.

C'est-à-dire que même si, sur un point aussi technique, on en est à ne pas pouvoir trouver un terrain d'entente, c'est que les choses ont été très, très mal préparées – c'est le moins que l'on puisse dire.

Moi, je trouve cela franchement désolant, pour nous tous. Pour nous tous. Voilà.

C'est un CA qui ressemble à tous les CA auxquels j'ai participé depuis quatre ans, et qui témoigne malheureusement d'un problème de dialogue au sein de... et de préparation des travaux au sein de notre université.

Je trouve cela... Enfin, être obligé de s'abstenir sur des points comme celui-ci, moi, cela me désole.

Le Président.- Ne t'abstiens pas.

M. Salvadori.- Pardon ?

Le Président.- Alors ne t'abstiens pas. Et vote.

M. Salvadori.- Mais je vous trouve amusant aujourd'hui, Monsieur le Président. C'est votre dernier CA, vous avez changé de méthode ? Vous faites le drôle. Je vous en félicite, cela nous change.

Mme Grayot-Dirx.- Enfin, si l'on pouvait là-dessus... On peut élever les débats ?

Le Président.- Je pense que l'on devrait simplement être un peu pragmatique. Il s'agit simplement... C'est une question de pur vocabulaire.

La question de... Ce n'est pas une question d'impréparation. Si l'on est amené à faire ce travail, c'est parce que le Rectorat... les services du Rectorat nous ont alertés il y a très peu de temps.

Donc il n'y a aucune impréparation dans cette chose. Il s'agit simplement d'un problème purement administratif. Et l'enjeu, c'est tout simplement que l'on puisse verser le dispositif indemnitaire à des dizaines ou des centaines de collègues. Donc je pense que sur un point comme celui-ci, on pourrait être simplement pragmatique.

Et je ne cherche pas à faire le drôle, je n'ai jamais fait... cherché à faire le drôle.

M. Salvadori.- Cela...

Le Président.- Et je ne chercherai jamais à faire le drôle.

M. Salvadori.- ... je vous en donne bien volontiers acte parce qu'en effet, tout cela n'est pas très drôle. Et vous n'avez toujours pas compris ce qu'était un conseil d'administration d'université après huit ans de présidence.

Le Président.- J'en prends note, il n'y a pas de souci.

Mme Grayot-Dirx.- Vous êtes drôle aussi.

M. Debeaufort.- Je vous propose de vous prononcer sur la délibération suivante :

« Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le rattachement du dispositif des primes de fin d'année pour les personnels BIATSS dans le cadre du dispositif CIA - Complément indemnitaire annuel ».

Qui ne prend pas part au vote ? Une non-prise part au vote.

Qui vote contre ? Trois votes contre.

Qui s'abstient ? Quatre abstentions.

18 voix pour, 3 voix contre, 4 abstentions, 1 refus de prendre part au vote

Je vous remercie.

Pour le point suivant, je rends la parole au Président.

Le Président.- Merci, Frédéric.

V) Exonération des droits d'inscription des étudiants étrangers en mobilité internationale

Le Président.- Donc le point suivant s'inscrit dans la continuité des débats que nous avons eus, vous vous souvenez, l'an passé, à peu près à la même époque, sur les droits d'inscription des étudiants internationaux non communautaires qui sont en mobilité internationale.

Et vous vous souvenez bien des longues discussions que nous avons eues l'an passé sur plusieurs conseils d'administration... au long de plusieurs conseils d'administration et qui nous avaient permis de prendre une délibération, à peu près à ce moment-là, pour... unanime, qui était que les droits d'inscription des étudiants internationaux non communautaires à l'université de Bourgogne étaient alignés sur les droits d'inscription des étudiants nationaux.

Vous vous souvenez également que la délibération que l'on avait prise était une délibération qui était valable pour une année. Donc il convient de délibérer à nouveau sur ce point pour que les droits d'inscription puissent être adaptés pour la prochaine campagne de recrutement d'étudiants internationaux. Voilà.

Donc dans ce contexte, la proposition que je vous fais est que nous restions sur la ligne politique que nous avons convenue tous ensemble il y a un an, à savoir que nous continuons d'aligner les droits d'inscription des étudiants internationaux sur... Ceux des étudiants non communautaires sur ceux des étudiants nationaux.

Et donc, je... Frédéric vous présentera la délibération qui est proposée, qui est, au mot près, celle que nous avons prise il y a un an. Voilà.

Mais je soumets ce point à notre débat, donc Lou, vous pouvez intervenir.

M. Noirclère-Fresse.- Oui, encore une fois, je vais tenir les mêmes propos que le point précédent, mais cette fois-ci, je ne pense pas que vous nous... que vous puissiez avoir la même justification qui était de dire que c'est un point purement administratif.

Non, ce point-là est un point hautement politique sur lequel nous sommes bien sûr en accord.

Cependant, encore une fois, nous n'avons pas reçu de document préparatoire, nous n'avons pas la délibération par écrit en amont.

La confiance n'ayant pas pu être instaurée entre l'équipe dirigeante et vous, Monsieur le Président, et l'ensemble du conseil d'administration, je ne vous fais pas confiance quand vous nous dites à l'instant que cette délibération est la même, au mot près, que celle de l'année précédente, tout simplement parce que je ne peux pas lire cette délibération en amont et la comparer avec celle de l'année précédente.

Bien sûr, je pense, après lecture de cette délibération, que je voterai pour pour des raisons politiques sur cette délibération politique. Mais encore une fois, il s'agit d'une faute politique de ne pas nous avoir envoyé en amont ces documents, et je regrette ce laxisme pour ce dernier CA hautement important.

Cette fois... Maintenant, sur l'aspect de fond de cette exonération, bien sûr... Enfin, je m'inscris tout à fait dans votre volonté de... d'exonérer de droits d'inscription les étudiants étrangers sur notre campus.

Nous avons voté pour cette... ce texte, cette motion, il y a un an maintenant, en ayant quand même gardé un regard pragmatique sur la question, notamment sur le financement de cette exonération qui ampute l'université d'un montant relativement conséquent, et j'espère que, dans un an, sera encore votée une telle motion qui refuse l'application du plan « Bienvenue en France » sur cette question.

Cependant, est-ce qu'une vision à long terme a pu être un petit peu dégagée, notamment sur les ressources, sur les capacités de financement de l'université de cette exonération de frais d'inscription ?

Le Président.- Emmanuelle Vennin, vous voulez intervenir. Et puis ensuite, je répondrai.

Mme Vennin.- Oui, alors moi, j'interviendrai juste... Bon, la fin de l'intervention était déjà un peu plus positive.

Et je tiens juste à dire que je regrette presque d'avoir accepté de siéger dans ce conseil d'administration, parce que je trouve que, franchement, on est tous là pour construire notre université, et que j'aimerais bien que les débats soient un petit peu plus positifs et constructifs que ce que c'est actuellement. Et je trouve cela un peu dommage.

Voilà, c'est tout ce que j'ai à dire.

Le Président.- Bien, merci.
Louis, tu veux intervenir ?

M. Rollin.- Eh bien, taisons-nous. On doit se taire.

M. de Mesnard.- Je ne comprends pas très bien où est le point, puisque tout est mis dans les relevés des avis et décisions du conseil d'administration. Donc cette délibération de l'année dernière, on doit la retrouver au mot près, publiée officiellement, « Transmis à Madame La Rectrice », « Transmis à Madame La Rectrice », etc.

Donc si on dit qu'on la vote au mot près, on la vote au mot près. Il n'y a pas une question de confiance. C'est du droit, c'est le point final, je veux dire.

M. Noirclère-Fresse.- Oui, je souhaite... Non, mais je souhaite répondre quand même à ces deux accusations.

La première, qui est que, à mon sens, les débats, même avec des points de vue divergents sur certaines questions, restent constructifs. La preuve, c'est que l'on

arrive à échanger autour de cette table, et que personne n'a décidé de quitter pour cause de mésentente profonde et de débats non constructifs.

Alors je regrette votre ressenti, Madame. Cependant, les débats et la parole démocratiques ne peuvent se faire sans divergences politiques, ce qui est tout à fait normal dans n'importe quelle assemblée, même ce conseil d'administration.

Cependant, lorsque l'on demande certaines choses à répétition et que cela devient systématique à chaque conseil d'administration, où les convocations, ainsi que les documents préparatoires, sont envoyés à la dernière minute, voire pas envoyés du tout, forcément, les débats se tendent lorsqu'il s'agit du dernier conseil d'administration de la mandature en place. Et à l'heure du bilan, je regrette, ce bilan est extrêmement négatif, d'où mes propos.

Ensuite, sur la question de confiance et de ce texte, je suis désolé, mais bien sûr, le texte a été publié officiellement et envoyé aux acteurs de l'enseignement supérieur l'année dernière, mais nous allons là, d'ici quelques instants, nous prononcer sur un texte que nous n'avons pas à l'écrit.

Nous allons voter un texte qui nous est lu à l'oral, que nous ne pouvons pas préparer en amont, que nous ne pouvons pas amender si nous souhaitons l'amender dans un dialogue purement constructif, comme ce dialogue que nous avons aujourd'hui. Et je regrette cette absence de démocratie en ce qu'il s'agit de la préparation des conseils d'administration.

Je ne remets pas en cause la publication de documents, je remets juste en cause le fait que, jusqu'à maintenant, on nous a demandé de nous prononcer sur un titre. Et là, en l'espace d'une minute, on va devoir se prononcer sur un texte que l'on va nous lire.

Ce... Vous, qui souhaitez des débats démocratiques au sein de cette Assemblée, ce n'est pas en les préparant d'une manière aussi... Je ne sais pas, moi... Aussi peu formelle, que l'on peut se prononcer de manière constructive et avec des débats démocratiques de fond.

Alors effectivement, ces débats, là, ne concernent que la forme, mais parce que nous n'avons pas le fond sur lequel débattre.

Le Président.- Bien, Ambre Adamiak, qui voudrait intervenir, et puis Louis de Mesnard.

Mme Adamiak.- Alors juste très rapidement, Lou, pour... Pardon, excusez-moi.

Pour rebondir sur tes propos, je suis entièrement d'accord sur le principe du débat.

Par contre, je n'accepte pas quand on nous dit... quand on dit qu'il y a une absence de démocratie, et je pense surtout que les remarques qui ont pu être formulées jusqu'alors sur... sur la... Comment ? Les propos constructifs de ce CA, je pense surtout que ce qui manque aujourd'hui, c'est une question de respect dans les propos de chacun. Voilà. Et chose que j'apprécierais qu'elle soit davantage présente.

Le Président.- Merci.

Louis, tu veux intervenir ?

M. de Mesnard.- Oui, encore une fois, il me semble qu'au niveau gouvernemental, il arrive souvent que l'on passe un décret qui dit que tel décret est prolongé, un arrêté qui dit que tel arrêté est prolongé.

C'est tout ce que l'on fait là, c'est-à-dire que l'on décide qu'une décision antérieure, que l'on avait tous trouvée très bien, on la prolonge d'un temps. Je ne vois pas où est le problème.

Maintenant, si quelqu'un... un administrateur dit : « Mais moi, je vous propose une amélioration de la décision, etc. », qu'il le fasse, c'est son droit. Mais en l'occurrence, je ne vois pas où est le déni de démocratie. Dire qu'une décision que l'on a tous votée à l'unanimité, on va la prolonger d'un an. Honnêtement, je ne vois pas.

Le Président.- Philippe... Philippe Salvadori.

M. Salvadori.- On est tous d'accord pour essayer d'être le plus constructif possible. Encore faut-il...

Si l'ordre du jour prévoyait de reconduire à l'identique la déclaration unanime que nous avons prise, il fallait le mettre à l'ordre du jour et nous rappeler le texte, c'est tout. C'est une question de formalité.

Parce qu'après tout, moi... Nul texte n'est parfait et l'on peut toujours juger qu'au regard de la situation, il faut l'amender. Et je préférerais, en tant qu'administrateur, pouvoir y réfléchir un peu à l'avance, plutôt que de devoir me prononcer par acclamation.

La méthode démocratique de l'acclamation, cela me semble... cela m'a toujours semblé un petit peu suspect. Donc je préférerais des dossiers un peu consistants.

Alors une fois de plus, on ne va pas rester 107 ans sur cette affaire, puisque l'on est, sur le fond, et c'est ce qui importe, je crois, quasi unanime là-dessus – en l'absence de ceux qui auraient peut-être pensé autrement et qui ne siègent plus dans nos conseils. Voilà, c'est tout.

Mais ce n'est pas qu'une question... Ce n'est pas une question nouvelle. Non. Moi, je trouve, désolé, que l'atmosphère de ce dernier conseil est un peu pesante, en effet, Mademoiselle, mais peut-être aussi par manque de respect envers nos institutions de la part de ceux qui nous administrent.

Le Président.- Bien. Là encore, j'aimerais que l'on évite les propos excessifs.

M. Salvadori.- Oui, mais enfin, Monsieur le Président, les propos sont ce qu'ils sont. Vous les jugez excessifs ; moi, je trouve que c'est votre méthode, depuis quatre ans, qui nous mène à ce défaut de dialogue serein.

Et je constate... Enfin, sur tous les dossiers que nous avons, nous n'avançons pas aujourd'hui. C'est incroyable.

La plupart des points que nous avons traités sont relativement bénins au regard des affaires budgétaires de cet après-midi. Mais sur tous les points, nous constatons un défaut de... dans la présentation, dans la méthode, qui renvoie à des... un mode de gestion qui ne nous permet pas de délibérer sereinement, quoi. Je le regrette, une fois de plus.

Le Président.- Lou Noirclère pour une dernière intervention sur ce point et l'on passera à la délibération.

M. Noirclère-Fresse.- Oui, je souhaite intervenir une dernière fois. Je suis désolé de m'attarder sur ce point, mais là, il faut aussi que je puisse répondre et m'exprimer parce que ce n'est déjà pas la première fois que l'on transforme ces conseils d'administration en cours de morale et de respect.

Et je t'en remercie parce que je pense qu'à terme, tu réussiras à me faire évoluer, mais seulement si mes interlocuteurs autour de cette table présentent ce même respect. Et ce respect commence par une rigueur sur la méthode et sur la préparation de ces conseils.

Ensuite, pour répondre sur le fond à ce que je viens d'entendre : non, ce n'est pas une reconduite du texte de l'année dernière. Non. C'est un nouveau vote sur un nouveau texte qui est l'identique de celui de l'année dernière.

Et là-dessus, il y a une différence de méthode assez conséquente qui nous permet, d'ailleurs, et c'est très positif, d'amender ce nouveau texte si l'on souhaite faire évoluer le texte de l'année dernière de manière très positive. Et là-dessus, le... la possibilité qui nous est laissée est, bien sûr, extrêmement intéressante.

Cependant, je me vois mal rédiger, là, pendant l'intervention de M. Debeaufort, quand il va nous lire le texte, un amendement ou une amélioration de ce texte. C'est... Enfin, c'est tout simplement physiquement impossible et on ne pourra pas soumettre au vote un tel amendement. Donc oui, en effet, il s'agit là d'un déni de démocratie.

Je suis désolé, mais ne pas laisser aux administrateurs de l'université la possibilité physique d'amender un texte qui est soumis au vote, c'est un déni de démocratie.

Le Président.- Bien. Louis, tu veux intervenir.

M. de Mesnard.- Non, mais je... On discute sur... profondément, d'une manière intéressante, sur des points sur lesquels il y a des désaccords. Très bien.

Mais on vient maintenant à discuter sur des... d'une manière stupide et longue sur des points sur lesquels il y a accord. Moi, je n'en reviens pas.

Tout le monde sait que le CA d'aujourd'hui n'est pas chargé du tout, que l'on va déjeuner et après, tous se tailler à 13 h 30. Enfin, c'est incroyable. Incroyable.

M. Debeaufort.- Bien. Je vous propose que...

M. Noirclère-Fresse.- Sur l'ordre du jour...

M. Debeaufort.- ... je vous lise le texte...

M. Noirclère-Fresse.- ... il figure une fin à 17 h 30-18 h 00. Je suis désolé, mais...

M. Debeaufort.- ... de la délibération tel qu'il nous est proposé.

M. Noirclère-Fresse.- ...si votre volonté est de se... est de partir à 13 h 00, c'est assez représentatif de votre état d'esprit.

Le Président.- Allez, allez, allez. Non, non, non ! Stop. Arrêtez, arrêtez.

Intervenante.- Non, mais arrêtez, là. S'il vous plaît, là.

Le Président.- Lou, arrêtez les propos excessifs. Cela suffit pour aujourd'hui. Frédéric, tu peux...

M. de Mesnard.- Moi, je suis là jusqu'à...jusqu'à 20 h 00 s'il le faut.

M. Noirclère-Fresse.- Très bien. Alors discutons.

M. Debeaufort.- Je vous propose de vous lire la délibération, qui est rigoureusement celle de l'année dernière, à l'exception près que l'année universitaire, évidemment, n'est plus pour « 2019-2020 », mais « 2020-2021 ». Donc :

« Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve, au titre de l'année universitaire 2020-2021, l'exonération partielle des droits d'inscription des étudiants extra-communautaires, soumis aux dispositions de l'article 8 de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Ces étudiants s'acquittent du montant des droits d'inscription tels que prévus pour les étudiants français et ressortissants de l'Union Européenne, au sens des dispositions des articles 3 à 6 de l'arrêté susmentionné. »

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

M. Noirclère-Fresse.- Excusez-moi.

M. Debeaufort.- Qui s'abstient ?

Je souhaiterais aller jusqu'au bout du vote, s'il vous plaît.

M. Noirclère-Fresse.- Avant le vote, est-ce qu'il y a possibilité d'amender ce texte, quand même ? Parce que c'est intéressant de le savoir...

Intervenante.- Ça suffit, ça suffit.

M. Noirclère-Fresse.- ... comme votre volonté a l'air de...

M. Debeaufort.- Faites votre proposition.

M. Noirclère-Fresse.- Je n'en ai pas une, c'est juste pour savoir.

Le Président.- Bien, on vote.

M. Debeaufort.- Donc je resoumets au vote, en repartant du début.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote...

Alors...

Une non-prise part au vote.

Qui ne prend... Pardon.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le Président.- Une abstention.

M. Debeaufort.- Une abstention.

24 voix pour, 1 abstention, 1 refus de prendre part au vote

Je vous remercie.

On en a fini avec ce point.

Je vais appeler Pascal Neige pour nous présenter les travaux de la commission de la Recherche.

Ou tu restes où tu es ? Comme tu veux.

M. Neige.- Oui. Merci, Frédéric.

VI) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 6 décembre 2019

M. Neige.- Donc j'ai... Pardon. Deux points à vous présenter sur les travaux de la commission de la Recherche.

Le premier concerne les résultats de la campagne BQR, à la fois pour le programme « Colloques » et pour le programme « Recherche en Réseau ».

Et il y a un autre point, après, relatif à des demandes de subventions.

Donc je vais commencer par les campagnes BQR, et en particulier, par la campagne BQR sur l'aide au montage des colloques.

1. Campagne BQR 2020 : attribution des subventions des Programme 1 « Colloques, congrès et journées d'études » et Programme 3 « Recherche en Réseau »

M. Neige.- Donc c'est un dispositif qui existe depuis de nombreuses années dans notre établissement. Pour cette année, nous avons reçu des demandes à hauteur de 113 200 euros pour une enveloppe de 50 000 euros. Et au final, le tableau qui vous est proposé et qui a été voté en commission de la Recherche à l'unanimité montre un dispositif qui pourrait financer 40 demandes sur les 48 portées initialement, soit 80... un peu plus le 80 % de réussite.

Le point important à noter, c'est que les demandes qui avaient été faites étaient souvent à des montants... à des volumes financiers qui n'ont pas été... Enfin, sur lesquels nous n'avons pas pu suivre pour des raisons évidentes de taille de l'enveloppe. Et nous avons renormé, en fait, les dispositifs... l'aide que nous pouvons apporter en fonction de la typologie des journées d'études et des colloques.

Typiquement... Et c'est le cas depuis de nombreuses années.

Typiquement, nous accordons :

- de l'ordre de 500 euros pour une journée d'études,
- de l'ordre de 1 000 euros pour un colloque national,
- de l'ordre de 2 000 euros pour un colloque international avec parfois, sur certaines années où nous avons plus de marge, une augmentation en fait, jusqu'à 3 000 euros pour ces colloques internationaux.

Nous avons également tenu compte des notes des experts pour notre analyse.

Un point important également qui a été analysé, c'est le point de cofinancement des laboratoires, qui a été évalué comme un critère non obligatoire mais positif.

Nous avons respecté le classement des laboratoires et nous avons eu une analyse un petit peu contradictoire en bureau de la commission et en commission sur les colloques qui se déroulent hors les murs de l'uB, que ce soit sur le site dijonnais ou sur les autres sites de l'uB.

Dans ce cas-là, nous avons fait une analyse un peu plus fine de la visibilité de l'établissement dans le contexte du montage de ces colloques, et nous n'avons... nous proposons d'accorder des crédits qu'aux colloques qui assurent une visibilité de l'uB en tant que telle.

Cependant, je dois vous informer d'une légère « décote », en quelque sorte, financière, car certains élus ont eu un petit peu de mal à soutenir ces colloques délocalisés. Pour autant, ceux qui ont... dont on a l'assurance d'une visibilité de l'établissement, et même si nous... ils ne sont pas sur un site uB, sont proposés en soutien dans le tableau que vous avez. Voilà.

Donc je ne vais peut-être pas détailler l'ensemble du tableau. Vous avez, je crois, les documents avec les dispositions et les caractéristiques des demandes. Et puis, les propositions de subventions, comme je vous l'ai dit, qui ont été votées à l'unanimité en commission de la Recherche.

Je poursuis ?

M. Debeaufort.- Merci, Pascal.

Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Sébastien.

M. Chevalier.- Peut-être un commentaire.

Dans le tableau, je ne vois pas le nombre de congressistes attendus. Est-ce que c'est un critère qui a été pris en compte également ?

M. Neige.- Oui, oui. C'est un critère qui est pris en compte dans la normalisation de l'aide, en fait. Quand je vous ai dit « 500 euros en journée, 1 000 euros pour des colloques nationaux, 2 000 à l'international », on tient compte également, à ce moment-là, du nombre de participants attendus et puis du nombre de représentations à l'international attendues.

Mais effectivement, ce n'est pas indiqué sur les tableaux, mais cela a été analysé par les experts.

M. Chevalier.- D'accord.

M. Neige.- Mais ce n'est pas écrit... Ce n'est pas marqué sur le tableau de synthèse.

M. Debeaufort.- Merci, Pascal.

Est-ce qu'il y a d'autres questions par rapport au BQR pour les colloques, congrès et journées d'études ?

Donc je vous le soumetts pour approbation.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

26 voix pour (unanimité)

Je vous remercie.

Pascal, je te rends la parole pour le point suivant.

M. Neige.- Voilà.

Donc deuxième élément, toujours en BQR, la partie « Recherche en Réseau ».

Donc cela, c'est un dispositif qui est nouveau, que nous avons initié l'année dernière. Donc on est en deuxième année de ce dispositif.

Vous vous souvenez certainement que dans le cadre du PRES... du PREF, pardon, le BQR avait été arrêté... Enfin, certains dispositifs du BQR ont été arrêtés. Et l'année dernière, nous avons, dans le cadre de l'enveloppe Recherche, pu rouvrir, en fait, un petit appel à projets – petit en termes de financement, au regard de ce qui existait avant pour le BQR – et que nous avons souhaité cibler sur ce que l'on a appelé de la « recherche en réseau ».

Donc typiquement, l'objectif est d'aider à la construction de réseaux, particulièrement internationaux, et ceci pour répondre à un point d'amélioration possible dans l'établissement qui est d'augmenter notre impact Recherche par des publications communes avec des chercheurs étrangers, critère sur lequel on a une marge de progression – sans être mauvais, mais disons que l'on pourrait être un petit peu plus haut.

Donc nous avons fait évoluer le dispositif depuis l'année dernière puisque l'année dernière, nous avons auditionné à l'oral, dans la commission de la Recherche, les porteurs de projets. Mais vu le nombre de porteurs, cela s'est révélé être relativement infaisable pour cette année. Déjà l'année dernière, c'était compliqué. Donc cette année, nous sommes repassés à une analyse par des experts du site... enfin, de notre établissement... enfin, au moins positionnés dans nos laboratoires communs, des projets et puis une analyse en commission de la Recherche, en passant aussi par une première analyse en bureau de la commission de la Recherche.

Donc là, pour cet appel à projets « Recherche en Réseau », nous avons cette année 26 demandes pour un montant sollicité à 118 081 euros et pour une enveloppe financière identique à l'année dernière de 50 000 euros.

Dans le tableau que vous avez... qui vous a été distribué, vous avez pu voir que nous avons eu un taux de... Nous proposons un taux de réussite assez bas, à 50 %. Ce n'est pas si mal que cela, mais 13 demandes sur les 26... Enfin, 13 demandes qui pourraient être financées sur les 26 qui existent. Pour une raison simple, nous n'avons pas souhaité émietter les financements, et nous avons souhaité, au contraire, lorsqu'un projet nous a paru intéressant, le financer au plus haut possible en termes d'enveloppe à allouer. Même si nous avons baissé un petit peu pour essayer d'en rentrer un ou deux de plus, nous avons essayé quand même de respecter...

Les critères qui ont été pris en compte sont évidemment la qualité du projet, qui a été expertisée par des experts qui nous ont rendu leur rapport. La grille... Et à travers leur expertise, la grille d'évaluation qu'on leur a donnée, c'était évidemment la qualité du réseau qui était ciblée dans la demande.

Nous avons également regardé, en critère, l'internationalisation. Sans être un critère obligatoire, là encore, cela a été un critère de valorisation dans l'analyse.

Nous avons beaucoup regardé le devenir du projet, c'est-à-dire, au-delà du financement, quel était l'impact possible à plus long terme. Et notamment, nous proposons de financer des projets qui nous expliquent « explicitement » qu'ils

veulent se réunir pour... avec d'autres collègues français ou étrangers pour construire un projet ANR ou un projet H 2020, par exemple.

Nous avons évidemment respecté les classements des laboratoires.

Et puis pour cette année, nous avons également tenu compte de ce que l'on pourrait appeler « un taux de pression des laboratoires », puisqu'il y a un laboratoire du site qui a fait une demande à quatre projets de recherche. Donc vous imaginez bien que sur treize, ce n'était pas possible. Mais l'on a considéré que quatre, dans une certaine mesure, reflétaient une forme de pression du laboratoire, et on a admis de financer deux projets pour un même laboratoire, ce qui n'avait pas été fait l'année dernière. Voilà.

Dernier point. Les élus ont souhaité... Enfin, le bureau de la commission de la Recherche et des élus ont confirmé par leur vote, après, qu'ils ne souhaitaient pas retenir les achats d'équipements en tant que tels dans cet appel à projets « Recherche en Réseau ». Simplement parce que le développement d'un réseau ne nous paraît pas forcément bien-fondé sur la base d'achats d'équipements, mais plutôt sur la base de... soit de déplacements pour construire des projets soit de consommables pour faire une *manip* commune avec d'autres partenaires, mais moins sur les équipements.

Donc il y a en particulier une ou deux, de mémoire... un ou deux projets qui étaient vraiment argumentés sur la base d'un équipement qui avait cessé d'exister ou cessé de fonctionner dans un laboratoire, et ces projets n'ont pas été retenus. Voilà.

Donc au final, 50 % de demandes... Enfin, « de demandes »... de projets potentiellement à financer sur les... 13 sur les 26 demandés, pour s'ajuster à l'enveloppe à 50 000 euros. Et comme je vous ai dit, en essayant d'aller vers des pourcentages de financements assez élevés par rapport à la demande initiale.

Vous pouvez regarder cela en comparant les deux dernières colonnes du tableau, le BQR demandé et la proposition de subvention. Et quand il y a un écart un peu important, c'est souvent le fait que l'on a supprimé un équipement qui était proposé dans le financement.

Et donc cet arbitrage a été voté par la commission de la Recherche à l'unanimité.

M. Debeaufort.- Merci, Pascal.

Est-ce qu'il y a des questions, des commentaires ?

Dans ce cas, je vous le soumetts pour approbation.

Donc d'approuver le Programme 3 « Recherche en Réseau » dans le cadre du BQR.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

24 voix pour (unanimité)

Je vous remercie et, Pascal, je te rends la parole pour le dernier point.

2. Demandes de financements

M. Neige.- Voilà, donc le dernier point concerne des demandes de subventions qui ont été regardées par la commission de la Recherche ; là encore, avec un vote à l'unanimité.

Il s'agit principalement de demandes de colloques à la Région, pour la plupart d'entre elles, ainsi qu'une demande en animation scientifique.

Nous sommes dans une situation nouvelle cette année, puisque la Région a souhaité sortir les demandes de colloques de son appel à projets standard et de les positionner au fil de l'eau. Et du coup, il... cela a une conséquence directe pour l'établissement, c'est que nous ne pouvons pas faire d'analyse complète des demandes de colloques, comme c'était le cas précédemment avec les classements et avec une analyse plus approfondie. Et donc, nous les voyons arriver petit à petit.

Dans ce contexte-là, les élus de la commission de la Recherche ont émis un vote favorable à l'unanimité à l'ensemble de ces demandes, et vous comprenez que c'est donc le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté qui va faire de l'arbitrage pleinement, alors que précédemment, nos pré-arbitrages avec classement pesaient sur l'arbitrage définitif. Voilà.

Et puis donc, le dernier... la dernière demande concerne une action transversale d'animation scientifique, là encore spécifique, au fil de l'eau, hors appel à projets phasé du Conseil régional.

M. Debeaufort.- Merci, Pascal.

Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires ?

Alors je vous le soumetts pour approbation.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

24 voix pour (unanimité)

Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité.

Merci Pascal et au pôle Recherche.

Et je vous propose d'enchaîner avec la... avec l'avant-dernier point de la matinée, qui concerne les compte rendu et approbation de conventions et de contrats, le premier point étant les conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université.

VII) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

M. Debeaufort.- Donc vous avez reçu les documents. Il y en a qui concernent des conventions et des contrats : le PAJI, le PFVU, le pôle Recherche, le SEFCA... Et je crois que c'était tout. Et le SEFCA.

Est-ce qu'il y a des questions sur ces conventions ou subventions ?

Ce sont essentiellement des conventions.

S'il n'y a pas de questions, je vous le soumetts pour approbation.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?
Qui s'abstient ?

26 voix pour (unanimité)

Donc je vous remercie.

Et vous avez reçu, à titre d'information, pour compte rendu, également les contrats et conventions n'entraînant pas de versement de la part de l'université.

2. Compte-rendu des conventions hors subvention

M. Debeaufort.- Là encore, cela concernait le PAJI, le pôle Recherche, le SPE, l'OCIM et le SEFCA.

Je crois en avoir oublié une, de tête... Oui, il me manque le pôle Culture.
Je savais bien qu'il y en avait un de plus.

Le conseil d'administration prend acte.

Je vous remercie.

VIII) Point d'information sur la réforme de l'INSPE

M. Debeaufort.- Et puis pour attaquer le dernier point de la matinée, qui concerne... Comme vous aviez souhaité au dernier conseil d'administration que l'on rediscute de la réforme INSPE – et cet après-midi, on discutera aussi des implications de la réforme Santé –, j'ai souhaité qu'Elsa Lang Ripert, Directrice de l'INSPE, puisse venir présenter – elle maîtrise beaucoup mieux le dossier que moi et Christelle – en quelques *slides* – cela sera plus facile – de façon à ce que l'on vous présente les attendus de la réforme et surtout les implications et les conséquences pour l'établissement.

Merci, Elsa, d'avoir pu te libérer et d'être présente.

Mme Lang Ripert.- Merci de m'avoir invitée.

Alors je sais que l'université a de nombreuses problématiques de formation. Je suis désolée d'en illustrer une de plus par ma présence, bien malgré moi. Voilà.

Donc on m'a demandé de vous présenter aujourd'hui cette réforme de formation MEEF – MEEF : Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation – dans notre INSPE ; réforme qui doit prendre place à la rentrée 2020.

Juste pour ceux qui ne connaîtraient pas très, très bien les INSPE et, hier, les ESPE, nous sommes une composante universitaire, mais nous sommes sous une double tutelle, c'est-à-dire que nous avons aussi notre tutelle Éducation nationale.

Et si je rajoute la DGRH, qui a aussi un fort impact sur les décisions et les formations en INSPE, on peut dire que l'on a même trois tutelles.

Alors sur cette première diapositive, juste pour vous dire que nous avons un certain nombre de textes qui sont arrivés cet été. On n'en a pas beaucoup, en fait. On a deux arrêtés qui sont arrivés en juillet, qui avaient été décidés en mai.

Un premier arrêté – mais qui n'est valable, en fait, que pour cette année, donc je passe assez rapidement – qui fixe le cadre des formations et des Masters MEEF, mais pour cette année.

Et un autre arrêté qui fixe les modalités de formation de certains personnels enseignants, à nouveau que pour cette année.

Par contre, nous avons eu aussi la publication d'un référentiel de formation MEEF et je vais vous en parler un petit peu plus tard puisqu'il a un impact fort dans cette réforme.

Ensuite, cet été a été publiée la loi pour une école de la confiance. Et trois articles, dans cette loi, avaient des impacts sur notre INSPE.

D'abord, nous en avons changé le nom. Nous étions une « École supérieure », nous sommes devenus un « Institut national supérieur de professorat et de l'éducation ».

Au-delà du changement de nom, il y a eu l'introduction de ce référentiel de formation et, enfin, la modification des modalités de désignation des directeurs des INSPE.

Tout en dessous – ce que vous ne voyez peut-être pas, d'ailleurs, parce que cela n'est pas très clair –, l'article 63 de cette même loi dit, en fait, que les directeurs des ESPE qui sont en cours de mandat vont continuer leur mandat. Et donc, c'est le cas ici en Bourgogne, je termine mon mandat dans trois ans. Donc nous n'aurons pas de nouvelle élection à la direction de l'INSPE. Et en cette période fluctuante, je crois que l'on peut s'en réjouir. Voilà.

Cela dit, il y a deux tiers des INSPE de France qui sont actuellement dans un moment de réélection des directeurs des INSPE, ce qui ne facilite pas la mise en place de cette réforme pour eux. Voilà.

Alors pour, donc, rentrer dans le vif du sujet, aussi vous dire que cette nouvelle réforme arrive après celle de 2013 que nous avons vécue entre le passage de l'IUFM à l'ESPE - ce qui a déjà été quand même une première petite révolution – et puis la nouvelle accréditation de 2017. Donc nous en sommes à notre troisième en six ans, et pas juste du saupoudrage. À chaque fois, nous refaisons de fond en comble nos formations.

Je vous dis cela parce que... pour vous dire que les équipes de l'INSPE sont un petit peu fatiguées. Fatiguées de devoir sans cesse, tous les trois ans en l'occurrence, retravailler et sans avoir le moindre recul sur ce que l'on peut faire parce qu'en trois ans, c'est quand même assez compliqué. Voilà.

Donc cette réforme voulue par le ministère... Je vous ai mis dans le cadre bleu ce... les objectifs de cette réforme. L'idée est d'avoir une professionnalisation beaucoup plus soutenue dans les Masters MEEF. Nous restons dans une composante universitaire. Vous avez vu, nous gardons l'excellence universitaire – je reprends les termes du ministre. Et enfin, la volonté du ministre était d'homogénéiser nationalement les formations.

J'ai résumé sur le côté, parce que c'était assez long, l'ensemble des points qui ont trait à cette réforme.

La première chose, c'est que donc nous avons maintenant un référentiel de formation. Alors on pourrait... On pense que c'est une bonne chose parce qu'on l'attendait depuis 2013. Donc c'est une bonne chose.

Par contre, il nous fixe un cadre très, très précis, voire assez rigide, de nos formations.

M. Debeaufort.- Cela doit être contraint, j'imagine.

Mme Lang Ripert.- Oui, c'est contraint. On peut dire cela comme ça. C'est contraint. C'est-à-dire qu'à la fois, il y a des objectifs, des attendus, mais il y a aussi

une volumétrie de ce qui est attendu à l'intérieur des maquettes de Master MEEF et un degré de compétences pour valider ce Master.

Le deuxième point, c'est que l'on attend que ces maquettes fassent au minimum l'équivalent de 800 heures.

En 2017, nous étions en plan de retour à l'équilibre et nous avons, toutes, redescendu nos maquettes pour qu'elles soient entre 700 et 750 heures, ce qui nous avait été demandé par la gouvernance de l'université, comme à d'autres Masters. Voilà.

Donc là, on va se... Et cela va avoir un impact, et on y reviendra après, sur le financement de ces formations.

Troisième point, le ministre souhaite qu'un tiers du temps de formation soit assuré par des praticiens. Ce que l'on entend par « praticiens », ce sont des collègues qui sont encore devant des classes. On verra si cette question a un impact pour nous.

Enfin autre point, le stage de M2 est modifié puisque nous n'aurons plus de fonctionnaires stagiaires en M2, mais nous aurons des stages en responsabilité à tiers-temps pour nos étudiants.

Un tiers-temps qui sera rémunéré. Je ne peux pas vous dire la rémunération parce qu'elle est apparue puis a disparu des discussions avec le ministère, donc on pense qu'elle est en train d'être évaluée ou réévaluée.

Le souci, c'est que ce stage en responsabilité est soumis à un calibrage de la DGRH du nombre de berceaux possibles et vous allez vite comprendre, dans la *slide* d'après, la conséquence que cela a pour nous, notamment en termes de capacité d'accueil en M1. J'y reviendrai tout de suite derrière.

Autre point de cette réforme : les concours de recrutement ont été rénovés, et ils sont maintenant placés en M2, alors que maintenant... actuellement, le concours est en M1. Voilà, donc il a été déplacé en M2.

Le premier concours M2 sera en 2022 puisque :

- réforme, l'année prochaine (2020-2021) : premières promos de M1 ;
- ces mêmes promos montent en 2021-2022 : ce sont les M2 ;
- et fin de M2, ils passent le nouveau concours.

Enfin, vous dire que nous avons un calendrier extrêmement contraint – et c'est une de nos grandes problématiques.

Vous avez voté des capacités d'accueil en Master MEEF dans cette assemblée. Pardon, dans les Masters sauf celles des Masters MEEF. Le Président de l'université a eu un délai jusqu'à fin janvier pour faire remonter les capacités d'accueil des Masters MEEF. Enfin, le Président et les Présidents d'université.

Et puis nous avons un nouveau dossier d'accréditation, évidemment, à mettre en forme et que l'on nous demande pour avril, c'est-à-dire demain, pour une mise en œuvre de ces maquettes... de ces nouvelles maquettes pour la rentrée 2020.

Alors en termes de conséquences, voilà ce sur quoi nous voulions, avec Frédéric, vous alerter. Alors je reviens sur cette histoire de capacités d'accueil en M1.

Si vous prenez la promo... la première promo qui sera à tiers-temps en 2021-2022, si le ministère nous donne un calibrage précis du nombre de postes... de berceaux à tiers-temps qu'il peut nous affecter, sous-entendu ce serait le même nombre que l'on pourrait accueillir en M1 l'année prochaine, c'est-à-dire les capacités d'accueil que nous devons voter, là, pour la rentrée prochaine.

Le souci, c'est que nous sommes maintenant donc... nous soyons dépendants des berceaux que pourrait nous accorder la DGRH, et après la DGRH, le Rectorat. Donc nous sommes en train de travailler... Je vais vous donner un exemple pour que cela soit plus parlant.

Alors STAPS est un exemple extrême. Actuellement, nous avons une capacité d'accueil à 130, et nous avons, en fait, 120 étudiants en M1. Si l'on sonde un petit peu le Rectorat, la capacité... leur capacité à nous trouver des berceaux à tiers-temps serait plutôt de l'ordre de 30 à 40. Qu'est-ce que je fais si je continue d'en accueillir 130, comme ce que souhaite actuellement la composante ? Que faisons-nous des 100 autres qui n'auront pas ce stage à tiers-temps ? Voilà.

Donc là, je vous ai donné un cas extrême, mais il y a d'autres problématiques.

Et dans le premier degré... Puisque nous avons aussi le premier degré, nous ne faisons pas que du second degré. Dans le premier degré, on a une problématique inverse, c'est-à-dire qu'en M2, nous avons actuellement beaucoup d'étudiants, donc l'État va sans doute nous donner des berceaux conséquents. Or, en M1, par exemple à Auxerre et Nevers, nous avons du mal à attirer des étudiants en M1.

Donc c'est... Il y a un vrai dialogue, là, de... à... qui est en train de se mettre en place. On a commencé hier soir avec Frédéric ; on a été convié à une réunion au Rectorat. Donc ce que l'on essaie... C'est le deuxième plus. On essaie de négocier avec le Rectorat d'autres types de stages qui nous permettraient d'accueillir... enfin, en tout cas, d'être moins dépendants des capacités d'accueil en stage de M2. Ce qui n'est pas gagné.

M. Debeaufort.- Si je peux... Si je peux me permettre. Quand tu dis « d'autres stages », en fait, ce que l'on aurait en parallèle, la voie que souhaite l'État et le Rectorat, c'est-à-dire la voie de l'alternance – donc le tiers-temps en lycée – et puis une voie en formation initiale. C'est-à-dire que l'on aurait les deux publics mixés, mais une partie qui correspondrait au nombre de berceaux que nous donnera le Rectorat...

Tu me corriges ?

Mme Lang Ripert.- Oui, oui, je te corrige.

M. Debeaufort.- Et puis une autre partie qui seront des étudiants en formation initiale mais à qui l'on pourrait proposer un stage forme classique - donc pas en alternance - et qui pourraient aussi aller aux concours.

Cela, ça permettrait de maintenir à peu de chose près les capacités d'accueil telles qu'on les a aujourd'hui.

Elsa a pris l'exemple de STAPS où l'on passerait de 130 à... Allez, 30 à 40 étudiants inscrits en M1, si l'on ne doit se contenter que pour le berceau, des alternants.

Mais cela veut dire aussi des filières à tout petits effectifs. En Allemand, c'est quatre ou cinq. Est-ce que l'on ouvre ? La question se pose. Je prends l'Allemand, mais il y en a d'autres. Ce n'est pas la seule filière où l'on est en si petits effectifs.

Mme Lang Ripert.- Oui.

M. Debeaufort.- CPE, c'est la même chose.

Mme Lang Ripert.- Oui.

M. Debeaufort.- Voilà.

Mme Lang Ripert.- CPE, cela va encore. SES...

M. Debeaufort.- CPE, cela va...

Mme Lang Ripert.- SES. SES. SES.

M. Debeaufort.- SES. Voilà.

Est-ce que... Si l'on a des filières où le nombre de berceaux, c'est-à-dire le nombre de postes qui seront accordés par l'État et le Rectorat, est inférieur à 10 ou 12, est-ce que l'on ouvre ces Masters ? Parce que c'est 10 ou 12 pas en M2 ; dès l'entrée du M1, avec le risque d'érosion entre le M1 et le M2. Donc il y a de vraies... des vraies questions de fond qui se posent pour l'établissement.

En dehors... On y reviendra, je pense, un petit peu après sur l'histoire des coûts.

Mais repasser les maquettes de 750 à 800 et quelques, plus une grosse charge supplémentaire sur le premier degré liée aux 30 % de professionnel, c'est pour l'établissement un impact en termes de volumétrie horaire, et donc de coûts, qui est très, très important, puisque l'on chiffre à peu près... Oui, on y reviendra, à 2 500 heures à peu près pour l'ensemble du dispositif pour potentiellement beaucoup moins d'étudiants.

Je te rends la parole. Excuse-moi, j'ai fait...

Mme Lang Ripert.- Non, non.

M. Debeaufort.- ... une digression.

Mme Lang Ripert.- Non, non, il n'y a pas de souci.

Alors cela, c'était le point sur les capacités d'accueil en M1.

Alors vous dire que le dialogue avec le Rectorat est ouvert et, heureusement pour nous, c'est fluide, dans le sens où la porte n'est pas fermée du tout pour ces autres stages. Je pense que le Rectorat est lui-même aussi en attente peut-être d'informations plus précises de la part de la DGESCO. On est... On commence ce dialogue.

Un problème de RH, pour nous, assez fort. Je vous ai dit que la volumétrie était imposée dans les maquettes. Je vous donne un exemple, si cela peut vous parler.

Dans les maquettes 1^{er} degré, dans cette volumétrie de formation, est indiqué que 20 % des 800 heures doivent être attribués à la formation sur les apprentissages et à la formation à la polyvalence du métier de professeur des écoles. Donc 20 % de 800, cela fait 160 heures. 160 heures pour faire des disciplines qui actuellement occupent 300-400 heures dans notre maquette.

Donc nous allons avoir des enseignants qui vont se retrouver, de fait, sans cours à faire parce que cette nouvelle volumétrie imposée...

Je pense à des enseignants qui sont, par exemple, dans toutes les disciplines polyvalentes du métier de professeur des écoles, c'est-à-dire Histoire-Géographie, Sciences humaines, tous les arts, EPS, les Sciences naturelles, etc.

Puisque dans cette volumétrie, à l'inverse, 55 % de la maquette doit être sur les fondamentaux, ce qui, pour le métier de professeur des écoles, est resserré sur Maths et Français. Voilà.

Donc on va se retrouver avec des enseignants en sous-service.

À l'inverse, Maths et Français... On va avoir besoin de recrutements dans ces disciplines-là, parce qu'actuellement, nous n'avons pas assez d'enseignants pour assurer cette volumétrie dans l'autre sens. Voilà.

Et enfin, Frédéric l'a abordé, nous avons aussi... Je ne veux pas l'appeler « problématique » parce que l'apport des praticiens terrain dans les formations MEEF est une grande richesse. La question se pose, par contre, de la place du financement de ces 30 % de praticiens.

Et là, le ministère ne donne pas de clé. À chaque université de s'entendre avec son Rectorat, et à chaque Rectorat, les moyens qu'il a.

Et d'ores et déjà hier soir, la... Mme Chazal, la Secrétaire générale, nous indiquait que les moyens des praticiens étaient limités, que l'on n'en aurait pas autant qu'on le souhaite non plus. Enfin, « qu'on le souhaite »... En tout cas, qu'il est prévu. Voilà.

Donc va se poser cette question-là : si le Rectorat ne peut pas financer ces 30 % de praticiens, cela veut dire que c'est l'université qui les finance.

M. Debeaufort.- Pour tout ou partie.

Mme Lang Ripert.- Oui, pour tout ou partie. Voilà.

Ou alors, nous ne rentrons pas dans les 30 % de praticiens attendus dans les formations. Et à un moment donné, on ne peut pas faire rentrer des ronds dans des carrés, ou l'inverse.

Oui ?

Mme Vennin.- Non, je veux juste faire une intervention concernant le pourcentage, en fait, qui est alloué pour ce qui est plutôt de la formation et puis plutôt du fondamental.

Alors là, c'est plus une réflexion en se disant que ce n'est peut-être pas un mal qu'à un moment donné, dans la formation, les étudiants puissent bénéficier d'une formation fondamentale puisque, après, ils vont être livrés à eux-mêmes quand ils seront enseignants.

Et puis il y a peut-être des solutions si l'on considère que dans le pourcentage qui est alloué au fondamental, c'est quand même des enseignements qui sont dispensés par des enseignants, donc qui ont une capacité pédagogique.

Donc on peut peut-être essayer de... C'est plus une suggestion, une proposition. Essayer de veiller à ce qu'il y ait effectivement une partie de la formation qui soit donnée dans ce cadre-là, de façon à pouvoir allier les deux et rentrer dans le pourcentage qui nous est imposé par le ministère.

Mme Lang Ripert.- Je vais vous répondre. Je laisse la place à Frédéric et puis je vais vous répondre.

M. Debeaufort.- Oui, je suis d'accord avec toi, Emmanuelle.

Dans le fond, la réforme, pour moi, est extrêmement intéressante et enrichissante en allant vers beaucoup plus de professionnalisation.

La difficulté, c'est qu'il n'y a pas eu d'anticipation des conséquences pratiques des techniques de mise en place. Et surtout, sur un délai qui est tellement contraint que... Voilà.

Donc pour moi, le fond de la réforme... Elsa l'a présenté au début : vers plus de professionnalisation, de renforcer les bases, de voir beaucoup plus de professionnels qui interviennent et qui sont en expérience face à des classes. C'est une vraie richesse, et c'est vraiment le côté très intéressant de cette réforme.

Le pendant, il est purement, entre guillemets, « technique ». Il est technique d'un point de vue réalisation, coûts, modifications, impact sur les équilibres entre UFR et INSPE, etc.

Mais sur le fond, c'est vrai qu'elle est cohérente et intelligente quelque part. Sur le fond.

Après, sur la forme, il y a des moyens qui sont derrière. C'est là où, à mon avis, toutes les conséquences n'ont pas été anticipées.

Mme Lang Ripert.- Et sur la place des fondamentaux, je vous rejoins.

Quand on s'inscrit à un Master MEEF 1^{er} degré, on vient de n'importe quelle Licence. Sous-entendu, on peut ne pas avoir fait de maths ou de français depuis longtemps.

Cela dit, le métier aussi de professeur des écoles n'est pas que maths et français. Et donc là, on se retrouve dans une situation où, certes, on va renforcer les maths et le français, et c'est très bien, et je vous rejoins. Les autres disciplines qui sont le quotidien des collègues de professeurs des écoles, on va avoir du mal à les travailler.

Alors on est dans un dialogue aussi de voir avec le Rectorat comment, au-delà du Master, c'est-à-dire en formation continue et sur les premières années de stagiaire et de titularisation, on peut avoir aussi notre place. On réfléchit aussi à comment, en amont, dans les Licences, on pourrait travailler aussi ces disciplines. Voilà.

Ce qui est difficile, c'est que l'on fasse cela dans un temps tellement contraint que l'on a du mal à avoir tout ce temps de réflexion.

Autre conséquence, cette fois-ci dans le second degré, c'est la part des UFR dans la formation 2nd degré, parce que, que cela soit sur le concours, qui a lui aussi donné une part à la professionnalisation plus importante, que dans la volumétrie et les attendus et les compétences qui doivent être travaillés, on se rend compte qu'à l'inverse, la place des savoirs académiques est un peu en... est en diminution. Et je ne vais pas vous dire « un peu ». Est en diminution.

Donc là, charge à nous de trouver des nouveaux équilibres, à la fois dans la formation avec les partenaires des UFR... avec les UFR. Dans la formation, et puis j'allais dire aussi, dans les tâches administratives, puisque tout cela est terriblement imbriqué.

Pour vous donner une idée, actuellement, nos maquettes, c'est – je vous grossis le trait – mais second degré. En M1, 70 % UFR, 30 % INSPE. On co-porte ces maquettes. Et à l'inverse, dans le second degré, on va dire 20-80.

Là, cette répartition ne tient plus du tout. Au regard du concours et au regard de la volumétrie de ce référentiel de formation, cela ne tient plus.

Alors évidemment, la part des UFR n'est nullement contestée. On travaille main dans la main avec nos collègues des UFR et ce sont des parties prenantes de nos formations.

La seule chose, c'est qu'il faut que l'on réinterroge cet équilibre et que l'on soit en capacité de le trouver, ce nouvel équilibre. Et l'on sait combien cela a été douloureux, déjà en 2013. Voilà.

Donc cela... On ne le fait pas de... Enfin, ce n'est pas « de gaieté de cœur ». Mais nous, on ne souhaite pas que cela soit à nouveau un... source de conflits comme on l'a déjà vécu. Donc il faut que l'on soit en capacité de mener ce dialogue.

Donc nous, à l'INSPE, nous faisons intervenir les responsables et les coresponsables de Masters dans les discussions depuis le début des réunions et nous essayons de trouver ensemble des solutions.

Enfin, je dois vous dire que l'on est dans un calendrier, cette fois-ci, électoral de l'université – comme dans beaucoup d'universités – qui ne nous est pas beaucoup favorable puisque nous n'aurons pas de vote dans les instances de l'université de Bourgogne pour les capacités d'accueil en M1, sauf si cela passe...

M. Debeaufort.- Sauf si l'on a été jusqu'au bout des discussions avec le Rectorat avant le 22 janvier. Mais là encore, cela risque de se faire à l'arrache, donc on risque de ne pas avoir de documents tout prêts à distribuer avant le 22 janvier.

Je préfère anticiper.

Mme Lang Ripert.- Et pour les maquettes, remontée de l'accréditation en avril... Là encore, je pense que le temps que toutes les nouvelles instances se réinstallent, il n'y aura pas de possibilité de voter cela dans les instances de l'université alors de Bourgogne, mais comme dans d'autres universités.

Enfin, qui dit « réforme », dit « années de transition ». Alors avec un « s », parce qu'en fait, quand on met à plat... Et je vous épargnerai cela. Les années de transition, puisque qui dit « M1 », dit un ancien « M2 », dit une ancienne maquette, qui va se mettre avec une nouvelle maquette. On va se retrouver avec deux ou trois années avec des doubles parcours, parce qu'il y a une promotion qui termine et une autre qui commence.

Quid du financement de ces doubles parcours ? Voilà.

Et je ne vous parle que du financement, mais il y a aussi les modalités de formation. Quand vous avez des stagiaires à tiers-temps et des stagiaires à mi-temps, comment on fait ? Cela va être extrêmement compliqué.

M. Debeaufort.- Sans parler des redoublants.

Mme Lang Ripert.- Non, mais je... Enfin, je... Il y a...

M. Debeaufort.- Qui risquent de se retrouver à cheval sur les deux systèmes.

Mme Lang Ripert.- Il y a énormément de...

Oui, oui, oui. Mais alors cela, on a déjà vécu trois maquettes différentes, donc on sait faire les paramétrages. Voilà.

Donc juste une dernière chose pour vous dire que nous, INSPE, nous avons des besoins et des attentes vis-à-vis de l'université de Bourgogne. Et du coup, je vous remercie de nous avoir accueillis.

Nous avons donc... La charge d'enseignement que l'on nous octroiera sera à la hauteur des maquettes que l'on nous impose.

Alors cela a l'air une évidence comme cela, mais non, puisque l'université a elle-même des contraintes financières. Donc... Mais c'est notre attente. On nous demande 800 heures minimum, il faudra que l'on puisse nous financer 800 heures minimum. Voilà.

Il faudra que le cadre financier soit acceptable et souple parce que nous construisons au fur et à mesure que les informations nous arrivent. Et là, j'ai l'impression de vous donner... que nous avons toutes les informations, mais cela n'est pas tout à fait le cas. Il nous reste beaucoup de questions encore sur un certain nombre de points.

Nous avons besoin d'une campagne d'emplois pluriannuelle et adaptée aux nouveaux besoins. Et les nouveaux besoins, je suis bien en mal de vous les donner aujourd'hui puisque, encore une fois, nous construisons au fur et à mesure et nous allons voir quels seront ces besoins.

Et enfin, nous avons besoin que l'université nous accompagne... Ou continue, plutôt – je vais le dire comme cela – de nous accompagner dans le dialogue avec le Rectorat, ce qui est le cas depuis un... depuis qu'en tout cas moi, je suis à la Direction de l'INSPE, des départements MEEF. Frédéric a toujours été avec nous...

M. Debeaufort.- Avant.

Mme Lang Ripert.- Avant, oui, bien sûr. Moi, je parle de ce que je connais.

Dans nos discussions avec le Rectorat, et aussi avec nos collègues des UFR, parce que comme je vous l'ai dit tout à l'heure, moi, je ne veux pas porter de nouvelles batailles avec mes collègues des UFR. Il va falloir que l'on nous aide peut-être.

Alors peut-être que nous trouverons les solutions seuls et ensemble, et peut-être, nous aurons besoin d'arbitrages, de médiation dans ce dialogue avec les collègues. Voilà. Que je souhaite le plus serein possible.

Je ne sais pas si vous avez des questions ?

Si je peux...

M. Debeaufort.- Philippe.

M. Salvadori.- Je ne sais pas... Ce ne sont pas à proprement parler des questions, ce sont des remarques, en partie comme directeur d'UFR, et directement intéressé par ces débouchés pour les étudiants.

Je rappellerai d'abord une chose que ne résout pas, même qu'aggrave, la nouvelle formule qui vient de nous être proposée par le ministère, c'est-à-dire de passer le concours. Un concours qui reste, dans beaucoup de disciplines, exigeant au regard du nombre de postes et du nombre de candidats.

On passe le concours en même temps que l'on a une certaine... une charge d'enseignement à tiers-temps en pleine responsabilité. Or, tous ceux qui ont eu le bonheur d'enseigner au moins une année dans le secondaire savent très bien que, que l'on ait un tiers de service ou un demi-service, voire un service complet, c'est vraiment une année d'investissement plein.

Et je vois mal comment, humainement, sauf à baisser les exigences académiques des concours, on va pouvoir faire tenir ensemble les deux. Les étudiants n'ont que des journées de 24 heures. Enfin, comme tout le monde. Et donc cela, c'est un... Pour moi, c'est un... quand même l'un des problèmes.

Et le deuxième point, vous l'avez souligné, Madame la Directrice, c'est le problème des berceaux qui est, alors là, quand même assez paradoxal parce que... Surtout dans une région comme la nôtre, la Bourgogne, dont le... la croissance démographique est désormais négative et le vieillissement accéléré. De dire que nous avons jusqu'à présent... Grâce à la qualité et au dévouement des collègues, nous sommes globalement exportateurs d'enseignants par rapport aux besoins de la réussite d'un concours national. Désormais, nos entrées en M1 vont être calibrées sur ou risquent d'être fortement calibrées, malgré tout, sur la réalité démographique de notre région et nous ne serons plus exportateurs. Voilà.

Donc je ne pense pas que la nation y gagne, loin s'en faut.

Et c'est vraiment dommage, je veux dire... Je le rappelle, nous avons le triste privilège, en Bourgogne, d'avoir trois départements sur quatre qui sont en régression démographique, c'est-à-dire en vieillissement accéléré. Donc il y aura très peu de postes ouverts dans les années qui viennent et cela va aller en s'accéléralant. Voilà.

Cela, c'est un problème majeur.

Alors j'entends bien la solution de faire du stage pour étudier en formation continue. Mais alors là, on va s'exposer à une difficulté quand même. Qui va-t-on prendre dans une filière, qui va-t-on prendre dans l'autre ? Je nous vois aller vers de grosses difficultés.

Par ailleurs, mais vous le savez fort bien, toutes les associations professionnelles d'enseignants ont dénoncé l'appauvrissement académique de cette nouvelle formule du concours.

Alors peut-être est-ce excessif ?

Moi, j'attends de voir comment, concrètement, nous trouverons des solutions et je suis relativement optimiste.

Mais la menace est là, en tous les cas du point de vue du ressenti des collègues des UFR, particulièrement des UFR pour lesquelles c'est... l'enseignement est le débouché premier - je ne dis pas « majoritaire », mais « premier » - et le mieux fléché, en tous les cas. Là, il y a une réelle inquiétude... Là, je ne vous apprend rien.

En tous les cas, cela ne mobilise pas... Enfin, l'enthousiasme n'est pas au rendez-vous pour cette énième réforme.

M. Debeaufort.- Philippe, je suis d'accord avec toi. Et si je vais même plus loin, c'est-à-dire que si on se contente d'ouvrir...

M. Salvadori.- Ne tombe pas dans l'excès.

M. Debeaufort.- Non, non, mais...

J'allais dire : si l'on se contente de n'ouvrir que le nombre de berceaux accordés en M1, cela veut dire : que fait-on des L3 ? Cela veut dire qu'en cascade, en toute logique, il faut baisser nos capacités de L1 puisque ce sont des débouchés en sortie de L3 que l'on ne pourra pas proposer.

C'est-à-dire que la baisse des capacités d'accueil pour rentrer en MEEF, si jamais on se contente du nombre de berceaux, en toute logique...

Je prends l'exemple de STAPS, qui est le cas extrême : on passe de 130 à 40. Cela voudrait dire qu'il faudrait, en toute logique, baisser de plus d'une centaine – parce que l'on a quand même un petit peu de déperdition – l'entrée en L1 STAPS, si l'on veut être cohérent, puisque ce sont des débouchés que l'on ne peut plus offrir au bout.

Mme Lang Ripert.- On peut prendre Histoire-Géographie.

M. Debeaufort.- Histoire-Géographie.

Mme Lang Ripert.- Actuellement, on a une cinquantaine d'inscrits en M1 MEEF Histoire-Géographie, et on a une... 20-25 fonctionnaires stagiaires.

Donc si l'on nous accorde 20 berceaux, cela veut dire qu'en M1 Histoire-Géographie, je n'accepterais plus que 20 – ou un petit peu plus avec la déperdition entre le M1 et le M2 Histoire-Géographie. Cela va être vite problématique.

Et même si je suis d'accord, avoir deux stages en parallèle, ce n'est pas... On peut le faire et on le fait déjà actuellement dans... On a des stages en M2 en responsabilité et d'autres qui sont en pratique accompagnée. Donc on peut le faire, on sait le faire.

Mais cela va être compliqué parce que : qui aura le droit d'être en tiers-temps rémunéré ? Qui va décider ? Nous déjà, INSPE, on a dit : « On... Nous ne sommes pas employeurs, nous ne payons pas, nous ne dirons pas : 'Toi, tu y vas, toi, tu n'y vas pas' ». Donc qui va décider si on a deux types de stages ?

Donc à la fois, c'est une solution qui nous permet de sortir un petit peu de l'ornière dans laquelle on est en train de glisser, mais ce n'est pas... c'est loin d'être la panacée aussi.

M. Debeaufort.- Une autre solution, c'est de dire : en cascade, le MEEF entraînera une chute des capacités d'accueil dès la L1.

En toute logique, on ne va pas accueillir en L1 des étudiants qui vont arriver en fin de L3 et pour lesquels on n'aura pas de place en Master, derrière, à offrir. Ou peu de places. Enfin, si l'on veut être cohérent jusqu'au bout.

Donc voilà, c'est une réforme qui quand même pose et soulève un certain nombre de... d'inquiétudes et de questions.

Sans compter les aspects purement RH, c'est-à-dire le nombre de collègues qui n'auront plus de service. Dans l'INSPE, mais aussi dans les composantes, puisque la baisse des savoirs disciplinaires, c'est-à-dire la baisse des heures, d'autres collègues...

M. Salvadori.- Cela...

M. Debeaufort.- Pas partout, pas partout. Je suis d'accord.

M. Salvadori.- Cela... Enfin, cela, c'est une certitude.

M. Debeaufort.- Des collègues qui se retrouveront en sous-service et d'autres qui vont se retrouver avec des...

M. Salvadori.- Oui.

M. Debeaufort.- ... services chargés, sur maths, français, etc., si l'on n'a pas les moyens de recruter et d'avoir de nouveaux postes ou de redistribuer les postes.

Et puis sans compter le coût en heures, que l'on a chiffré à peu près à 2 500 heures sur les premier et second degrés.

Déjà 15 MEEF 2nd degré avec une centaine d'heures de plus à mettre dans les paquets, déjà 1 500 heures. Et à peu près 1 000 heures de plus.

Donc l'impact sur l'établissement de cette réforme est très important.

Je pense que cet après-midi, vous vous en rendrez compte sur la réforme de Santé, ce n'est pas très différent.

Et il y a une troisième réforme qui nous attend pour la rentrée prochaine qui est le BUT... avec ce DUT qui passe en BUT, où un étudiant qui rentrera en cycle... ex-cycle DUT, légitimement, sera en droit de demander d'aller jusqu'au niveau Licence, c'est-à-dire aller à la troisième année.

On a 15 DUT, dont deux dupliqués ; cela fait 17. Plus certains avec plusieurs options.

Quand vous avez Analyses médicales et Agroalimentaire, vous n'allez pas les mettre ensemble sur une même troisième année. Ce qui veut dire que l'on a, en gros, une vingtaine de troisièmes années à offrir, même si ce n'est qu'un groupe TD sur un cursus équivalent DUT.

Je n'ai pas encore fait le calcul *grosso modo*, mais vous comptez 500 à 600 euros en troisième... 500 à 600 heures en troisième année fois 20 cursus, on est à 5 000 ou 6 000 heures de plus pour l'établissement, si l'on va jusqu'au bout de la réforme.

Et tout cela, c'est pour la rentrée prochaine.

Sur ce, j'espère que l'on ne vous a pas coupé l'appétit, mais ce sont quand même de fortes inquiétudes que l'on va discuter après-demain en dialogue de gestion avec le Président.

Le Président.- C'est la raison pour laquelle on a prévu cet après-midi un point précis sur la réforme de la première année de Santé, qui pose des difficultés.

Ces deux réformes, ESPE et Santé, finalement, elles ont un autre point commun, c'est que finalement, elles engagent la totalité de l'établissement puisque c'est l'articulation entre l'école concernée et l'ensemble des autres composantes.

Donc ce sont vraiment des réformes systémiques, et qui posent des difficultés pédagogiques, financières, de ressources humaines, qui sont considérables, pour lesquelles on est actuellement dans une très grande incertitude.

Donc on va essayer de trouver, comme d'habitude, le meilleur chemin. On a donc demain matin le dialogue de gestion avec Mme la Rectrice. Et donc évidemment, ces sujets vont faire partie des discussions, tout comme les questions de capacité d'accueil – on les verra ensemble cet après-midi – qui sont à notre menu de cet après-midi.

M. Debeaufort.- Voilà.

Je ne sais pas si vous avez des éléments supplémentaires, ou des questions, ou des remarques.

Un grand merci à Elsa de s'être libérée et de venir nous rejoindre au CA.

Et tu restes avec nous pour le déjeuner ?

Mme Lang Ripert.- Si... Volontiers, volontiers.

M. Debeaufort.- Si tu le souhaites.

Merci à tous, en tout cas, pour cette matinée.

Le Président.- Bien, on clôt cette matinée.

On a un buffet tous ensemble, je crois, dans la pièce à côté, c'est cela ?
Et puis on recommence la seconde séquence de ce conseil d'administration à 14 h 00 avec les questions financières.

Bon appétit.

Bien sûr, vous êtes conviés à participer au... à être présents au déjeuner.

(Suspendue à 12 heures 30, la séance est reprise à 14 heures sous la présidence de M. Bonnin)

Le Président.- On va pouvoir ouvrir la seconde séquence de ce conseil d'administration par les questions financières.

Et donc je vais passer la parole à Dominique Delmas pour le premier temps de ce paragraphe financier qui est le budget rectificatif n° 2 2019, qui est un budget de reprogrammation et qui est un budget qui est technique ; pas d'éléments politiques dans ce budget.

Donc Dominique, à toi la parole.

M. Delmas.- Merci, Président.

Donc bonjour à toutes et tous.

IX) Questions financières

1. Budget rectificatif n° 2 - exercice 2019 (budget de reprogrammation)

M. Delmas.- Nous allons donc commencer par l'examen de ce budget rectificatif n° 2, qui effectivement va être essentiellement un budget de reprogrammation, de façon à ce que l'on puisse vous présenter de manière exhaustive le budget primitif 2020.

Alors donc tout d'abord, juste pour vous rappeler un petit peu l'objectif de ce budget rectificatif n° 2, qui est de :

- cibler et comprendre le décalage de certaines opérations ainsi que leurs articulations par rapport au BI 2020 ;

- actualiser la programmation budgétaire au regard des informations connues au terme de l'exercice 2019, permettant effectivement d'aboutir à une prévision plus précise du budget 2020. Cela, c'est ce qui s'est vécu depuis, maintenant que nous allons entrer dans cette deuxième année de budget de reprogrammation, qui permet effectivement aux composantes et puis aux laboratoires d'avoir des moyens dès le mois de janvier ; cela, c'est quelque chose d'extrêmement important ;

- et puis opérations pluriannuelles régies dans le cadre d'une convention, contrats de recherche... contrats en recherche et, bien sûr, les PPI ;

- et puis toujours, vous le savez, nous avons des notes concernant la SCSP et puis la... Souvent c'est la CVEC, en fin d'année. Donc actualiser les prévisions de cette Subvention pour charges de service public et de la CVEC.

Et ces moyens reprogrammés, comme je vous l'ai dit, seront intégrés principalement au budget initial 2020.

Alors commençons tout d'abord par le tableau n° 1, qui est le tableau des emplois.

Donc le plafond I évolue, vous le voyez, de 2 556 ETPT à 2 555 ETPT, principalement en raison d'ajustements des contrats doctoraux, on a -1 ETPT, et puis à la révision des effectifs de Santé, où il y a +0,33 ETPT au total.

Ce qui nous fait donc, par conséquent, en ce qui concerne le plafond État, donc le plafond I, 2 555 ETPT, et le plafond II, qui correspond aux ressources propres sur l'établissement, qui est à 380 ETPT. Voilà.

Maintenant, passons donc au tableau 2, sur l'enveloppe... les autorisations, tout d'abord, budgétaires de fonctionnement.

Alors tout d'abord... Alors oui... Une autorisation budgétaire de masse salariale, pardon, avec l'enveloppe... Donc l'enveloppe Personnel.

Alors à chaque fois, vous allez voir que dans les tableaux je vous ai mis ce que vous avez voté pour le budget initial 2019, ce qui est inscrit au BR1, ce qui est inscrit au BR2. Alors attention, le BR1, c'est sans les reports et puis donc, après BR2 avec reports. Et à chaque fois, je vous mettrai la ligne Autorisations d'engagement et Crédits de paiement.

Donc en ce qui concerne l'enveloppe de masse salariale, vous le voyez, après BR2, elle se monte pour les AE et les CP à 193 515 083 euros. Alors, ces crédits de masse salariale, vous le voyez, ont été réduits de 229 327 euros en AE et CP. Ils résultent :

- principalement d'une réévaluation des moyens inscrits au titre de cette Subvention pour charges de service public à hauteur de 147 289 euros ;
- également les moyens au titre de la CVEC ont été réajustés de -20 000 euros et reprogrammés sur l'exercice 2020 ;
- et puis également une reprogrammation des opérations... sur Opérations pluriannuelles pour un montant de 356 616 euros.

Ensuite vient l'enveloppe des autorisations budgétaires de fonctionnement.

Donc vous le voyez, ces... ce budget de reprogrammation porte ces autorisations d'engagement après BR2 pour 38 290 061 euros et en ce qui concerne les crédits de paiement à 38 598 306 euros.

Alors au total, ces 1 789 184 euros de crédits ont été ajustés en 2019. Ils résultent :

- d'une réévaluation des moyens ouverts au titre de la SCSP pour 3 870 euros ;
- un ajustement, comme je vous l'ai dit, des moyens ouverts au titre de la CVEC pour 29 749 euros. Alors simplement pour information, ces crédits feront bien évidemment l'objet d'une nouvelle prévision au BI 2020. On le verra dans un second temps ;
- et puis la reprogrammation d'opérations pluriannuelles à hauteur de 1 763 305 euros. Alors ce sont des programmations, en fait... Elles concernent principalement des laboratoires, ainsi que la DNUM et puis le pôle Patrimoine.

En ce qui concerne les autorisations budgétaires d'investissement, vous le voyez, au titre du BRE... du BR2, les AE se montent à 16 873 370 euros et, en ce qui concerne les crédits de paiement, à hauteur de 18 559 743 euros.

Donc autour du BR2, vous le voyez, on a une réduction de 3 826 337 euros qui seront reprogrammés au BI 2020 ou sur les exercices suivants.

Alors les principales reprogrammations concernent notamment l'ISAT, l'UFR Santé, le Learning Center, le bâtiment Droits-Lettres, ou encore le PPI Pharmaco-imagerie pour également le traitement de l'air.

Ensuite, en ce qui concerne les prévisions de recettes. Alors cette fois-ci, après intégration de ce budget de reprogrammation, vous le voyez, les prévisions de

recettes sont ajustées à hauteur de 250 216 303 euros, en raison, vous le voyez, d'une reprogrammation à hauteur de 1 448 024 euros.

Alors si l'on regarde un petit peu plus précisément, en ce qui concerne tout d'abord la subvention pour charges de service public, elle se monte à hauteur de 197 258 298 euros, soit une... des ajustements qui sont liés notamment à la loi ORE pour un peu plus de 144 000 euros.

Ensuite viennent les autres financements de l'État. Après BR2, ils se montent à hauteur de 3 568 829 euros ; ils diminuent de 1 048 392 euros, principalement en raison d'une reprogrammation.

Ensuite vient une nouvelle ligne qui n'était pas présente les fois d'avant, qui est la fiscalité affectée, qui est liée à la CVEC, pour 1 809 627 euros. Elle a été ajustée en octobre 2019 pour 556 388 euros, la prévision initiale de 875 000 ayant été réimputée sur cette ligne Fiscalité affectée après BR2, soit un peu plus de 1,8 million d'euros.

Ensuite viennent les autres financements publics. Après BR2, ils se montent, vous le voyez, à hauteur de 20 448 890 euros. Ils sont en régression d'un peu plus de 1,1 million d'euros, qui est due uniquement, cette fois-ci, à une reprogrammation des prévisions.

Et puis, enfin, les recettes propres qui sont ouvertes après intégration des opérations de ce BR2 portent la prévision annuelle à hauteur, vous le voyez, de 27 130 657 euros. Elles sont réduites de 4 340 euros, ce qui est lié à une reprogrammation relative à un contrat d'études en ce qui concerne l'UFR SVTE.

Donc ce qui, là, nous amène ici, à un solde budgétaire, vous pouvez le voir, qui est déficitaire de 456 831 euros.

Alors les reprogrammations permettent de dégager un solde budgétaire excédentaire, vous le voyez dans la case BR2, de plus de 4 396 824 euros, ce qui entraîne justement cette prévision annuelle de solde budgétaire déficitaire à hauteur de 456 000 euros, contre... Alors en 2018, il était de 2 572 901 euros. Donc cela, c'est un premier point important qui est à prendre en considération.

Deuxième point important à prendre en considération à l'issue de ce BR2, c'est bien évidemment le résultat prévisionnel comptable qui affiche un résultat excédentaire de 4 438 068 euros.

Vient ensuite la variation de trésorerie qui... Comme on a un déficit budgétaire, mécaniquement, on a une diminution de la variation de trésorerie, vous le voyez, de 559 794 euros.

Ce qui est très important à noter ici, c'est notre capacité d'autofinancement prévisionnel qui est en nette progression – d'un peu plus de 1 991 895 euros – par rapport au BR1, atteignant, vous le voyez, après BR2 9 063 883 euros. D'où un prélèvement sur le fonds de roulement, puisque l'on a un solde budgétaire déficitaire de la même somme, à savoir 456 831 euros. Voilà.

Et donc le niveau du fonds de roulement à l'issue de ce prélèvement, à l'issue de ce BR2, est de 44 858 905 euros. Voilà.

Donc en conclusion, le budget de reprogrammation, qui est notre dernier budget rectificatif de l'exercice 2019, permet à la fois d'ajuster les prévisions budgétaires et comptables annuelles, au regard des évolutions connues sur le niveau d'avancement des opérations pluriannuelles. Il permet également de renforcer la réalité et la précision budgétaire, et puis améliore le pilotage, vous l'avez vu, des masses en recettes et en dépenses, ainsi que le report éventuel d'une partie de celles-ci – je vous les ai citées.

Cet exercice de reprogrammation permettra également d'ouvrir les crédits ayant fait l'objet d'ajustements, et cela, c'est très important pour les composantes et le laboratoire... et les laboratoires, c'est dès le budget initial 2020, et puis d'orienter les perspectives 2020 sur des bases consolidées – chose que je vous présenterai après ce BR2 que nous pouvons discuter avant de passer au vote.

Le Président.- Bien, merci Dominique.
Sébastien, tu veux intervenir.

M. Chevalier.- Oui, j'ai une question sur la CVEC, avec donc un montant qui est plus important que le montant initialement prévu dans le BI. Me semble-t-il parce qu'au-delà des 41 euros, c'est 58 euros désormais qui sont collectés.

Comment se passe la répartition de ce 1,8 million ? Qui décide de la répartition ? Est-ce qu'il y a une commission qui est mise en place ? Et du coup, est-ce que l'on sait, à travers ce BR, comment a été... ont été distillés... Ou est-ce qu'on le saura dans le BI 2020 ? Comment...

M. Delmas.- On le saura dans le BI 2020, justement...

M. Chevalier.- Donc il faut juste que l'on soit patient quelques minutes, alors ?

M. Delmas.- Voilà.

Il y a la partie qui avait déjà été affectée, la différence entre le 1,8 million et puis la somme qui est pour l'instant affectée à la CVEC, que vous avez votée suite à la proposition qui avait été faite par la commission qui est présidée par la Vice-Présidente Étudiante, sur la CVEC.

Et ensuite effectivement, cela va être à la... à cette commission de pouvoir vous proposer des répartitions de cette différence, du 1,8 million.

Cela, ce sera pour le BI de 2020.

M. Chevalier.- Et du coup, alors... J'avais oublié ces... les travaux de cette commission. Qui compose la commission ?

M. Delmas.- Alors elle est présidée par la Vice-Présidente Étudiante...

M. Chevalier.- Ambre.

M. Delmas.- ... Ambre, et puis le reste... Je ne les retrouve pas de mémoire. Ambre, peut-être ?

Mme Adamiak.- Alors en coprésidence, il y a évidemment le DGS, le service...

M. Helleu.- Il y a le PFVU.

Mme Adamiak.- Il y a le PFVU, oui.

Excusez-moi, j'ai un trou. Depuis tout à l'heure, je recherche la fiche sur mon ordinateur. Je ne la retrouve plus.

M. Helleu.- Il y a le PFVU et il y a le CROUS aussi. Il y a le représentant du CROUS.

Mme Adamiak.- Représentant du CROUS, représentants étudiants.

Alors, problématique au niveau des représentants étudiants, puisque l'année dernière, avant la fin de l'année universitaire, avant la première commission CVEC, avaient été mobilisés tous les élus étudiants qui étaient évidemment invités à se présenter pour l'élection de ces représentants en commission CVEC.

On a qu'une seule élue des conseils centraux, provenant d'Associatifs & Indépendants, qui s'est présentée. Donc elle a été élue d'office.

Donc là, il nous faut réélire de nouveau des élus étudiants qui, j'espère cette fois-ci, seront présents dans leur totalité parce que, du coup, on a un manque au niveau de la commission.

Je ne sais plus ce que j'allais dire, excusez-moi.

Au niveau de la commission, il y a évidemment PFVU, DGS, CROUS, moi-même et j'en oublie un.

M. Helleu.- Il y a la médecine préventive aussi.

Mme Adamiak.- Oui, médecine préventive qui était présente à la dernière.

Le Président.- De toute façon, tout cela, cela a été voté par le conseil d'administration. C'est une délibération qui ne doit pas être très ancienne et la composition a été votée en CA.

M. Chevalier.- Et le SUAPS ?

Il n'y a pas le SUAPS ? Non ? Il n'y a pas le...

M. Debeaufort.- Oui, c'est cela, c'est dedans. Je suis en train de rechercher dans les délib.

M. Chevalier.- D'accord.

Merci.

Le Président.- Le temps que l'on cherche le texte de la délib, est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce budget rectificatif n° 2 ?

Pas d'autre question ?

Ce que je peux dire peut-être, comme commentaire...

C'est un budget qui est technique. C'est un budget qui s'insère dans une montée en qualité progressive de nos techniques budgétaires depuis plusieurs années, une montée en précision de nos approches budgétaires, puisque l'on voit bien que désormais, en réalité, on a un budget initial, un véritable budget rectificatif n° 1, et qu'ensuite, on est simplement sur un budget qui est un budget de reprogrammation.

On n'a plus besoin d'avoir des budgets rectificatifs itératifs, ce qui montre bien que le budget primitif est déjà un budget qui a un bon degré de précision et qu'il suffit finalement d'un seul budget rectificatif pour mener le cycle fonctionnel... de fonctionnement de la vie.

Donc cela, c'est le résultat d'un travail important qui a été mené au fil des années par les équipes des pôles Finances, de la Comptabilité, de la Direction générale, pour gagner en précision.

Voilà.

Est-ce qu'il y a d'autres... Alors, d'autres remarques, d'autres questions, sur ce budget rectificatif n° 2 ?

S'il n'y en a pas, on peut peut-être...

De ton côté, Dominique, il n'y a pas d'autre point à ajouter ? Tout est bien clair ?

Donc je vais le soumettre à votre approbation.

Alors oui, il faut le lire formellement. Frédéric va vous lire le texte de la délibération.

M. Debeaufort.- Donc je vous relis la délibération, ce qui correspond au document que vous avez à l'écran.

« Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve :

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- *2 555 ETPT au titre du plafond I et 380 ETPT au titre du plafond II*
- *Autorisations d'engagement totales pour un montant de 248 676 515,77 euros après BR2 [répartis en] :*
 - *193 515 043,45 euros en personnel ;*
 - *38 288 061,92 euros en fonctionnement ;*
 - *16 873 370,40 euros en investissement.*
- *Crédits de paiement pour un montant de 250 673 134,34 euros après BR2 [répartis en] :*
 - *193 515 043,45 euros en personnel ;*
 - *38 598 306,99 euros en fonctionnement ;*
 - *18 559 743,90 euros en investissement.*
- *250 216 303,12 euros de prévisions de recettes après BR2*
- *456 831,22 euros de solde budgétaire déficitaire après BR2*

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes après BR2 :

- *559 794,57 euros de variation négative de trésorerie ;*
- *4 438 068,71 euros de résultat patrimonial ;*
- *9 063 883,71 euros de capacité d'autofinancement ;*

- 456 831,22 euros de variation négative de fonds de roulement ([correspondant à une]diminution sur le fonds de roulement).

Article 3 :

Le conseil d'administration approuve les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale (compte de résultat et tableau de financement), des opérations pluriannuelles. »

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? Une abstention.

25 voix pour, 1 abstention

Je vous remercie et je rends la parole à Dominique.

M. Delmas.- Merci pour ce vote.

Donc nous allons maintenant parler... aborder le budget initial 2020 avec, tout d'abord, un petit préambule sur le rappel de ce qui a été voté par le CA en septembre dernier.

3. Budget initial 2020

M. Delmas.- Donc tout d'abord, vous vous rappelez donc que le BI 2020 tient compte des orientations budgétaires grandes masses de 2020, qui ont été votées, comme je vous l'ai dit à l'instant par le... au 23 septembre 2019, qui comprenait une augmentation de la masse salariale de 1 376 000 euros.

Pour l'offre de formation financée par l'uB...

J'oubliais un truc. J'ai oublié...

M. Debeaufort.- Les recettes fléchées.

M. Delmas.- J'ai oublié les recettes fléchées.

2. Recettes fléchées 2020

M. Delmas.- Oui, alors en fait, j'ai oublié les recettes fléchées parce qu'il n'y en a pas.

En fait, on n'est pas en état de vous fournir le fléchage des recettes fléchées. Peut-être, Magali, vous pouvez dire un petit mot là-dessus.

Mme Khatri.- Alors c'est simplement que l'établissement n'a pas pris le temps et eu le temps de mener une réflexion efficace sur la détermination de recettes « fléchiées »... de recettes fléchées, pardon, au sein de notre trésorerie.

Donc les recettes fléchées, cela consiste simplement à flécher un certain nombre de financements que l'établissement pré-identifie au sein de notre trésorerie globale. Voilà.

Les chantiers conduits par l'université sur les domaines financier et comptable aujourd'hui ne nous ont pas permis de mener une réflexion efficace sur ce domaine de recettes fléchées. Donc comme pour l'exercice précédent, nous

proposons aujourd'hui au conseil d'administration de voter qu'il ne... que le budget 2020 n'intègre pas de recettes fléchées à ce stade.

M. Debeaufort.- Même s'il n'y a pas de...

Même s'il n'y a pas de recettes fléchées, il faut quand même que le conseil d'administration approuve le fait que l'établissement a fait le choix de ne pas présenter de recettes fléchées au budget 2020.

Je vous soumetts cette délibération.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

26 voix pour (unanimité)

Je vous remercie et je te rends la parole pour le budget initial.

M. Delmas.- Voilà.

3. Budget initial 2020 (suite)

M. Delmas.- Donc après ce petit oubli, reprenons sur les grands points qui avaient été votés le 23 septembre dernier, à savoir l'augmentation pour la masse salariale, qui était de 1 376 000 euros :

- l'offre de formation financée par l'uB : +436 000 euros ;
- le maintien à l'identique pour le fonctionnement des UFR ;
- de même que l'enveloppe globale pour les laboratoires – je vous rappelle que c'est la COMUE, maintenant, qui distribue à chaque laboratoire son enveloppe particulière ;
- et puis également l'ajout de deux postes de médecins, lié à la CVEC, pour le CPSU.

Voilà.

Deuxième point important, et on vient de le voir, c'est que ce BI 2020 tient compte de ce BR2, des reprogrammations des crédits sur 2020. Voilà.

Donc à chaque fois, je vais essayer de simplifier un maximum les tableaux qui vous ont été transmis, en essayant de vous mettre à chaque fois pour rappel ce que nous venons de voir à l'instant après BR2 et reprogrammations, ce qui est à voter sur le budget initial 2020.

Et puis, quand cela est possible, je vous mettrai un petit encadré à côté pour vous montrer la différence d'avec le BI 2019 et tenter de vous expliquer pourquoi ces différences. Voilà.

Donc si l'on reprend tout d'abord le tableau des emplois, le plafond d'emplois total est de 2 934 ETPT. Le plafond I, nous l'avons vu, est à 2 554 ETPT et le plafond II, 380 ETPT.

Donc le plafond d'emplois diminue dans le cadre du BI 2020 à hauteur de 2 934 ETPT par rapport au BR2 qui était à 2 935 ETPT. Tout simplement là encore, ce sont des ajustements des contrats doctoraux (-2 ETPT), et puis là encore, comme précédemment, une révision des effectifs de Santé (+0,67 ETPT). Ce qui fait effectivement cette différence de 1 ETPT sur le plafond I État.

Ensuite vient l'analyse des autorisations budgétaires, à savoir le tableau 2, avec tout d'abord l'enveloppe de masse salariale.

Alors vous le voyez, les autorisations d'emplois et crédits de paiement ouverts au titre de la masse salariale se portent pour le budget initial 2020 à hauteur de 196 672 315 euros, soit une différence, vous le voyez, par rapport au BI 2019 de +6,5 millions d'euros.

Alors cela, donc... Cette prévision intègre :

- tout d'abord, les crédits reprogrammés dans le cadre du BR2 2019, vous le voyez, +409 831 euros ;
- également, la révision de la campagne d'emplois avec les mesures pour 2019 ;
- et puis également, les mesures pour 2020 avec un effet sur les quatre mois de l'année 2019, soit, vous le voyez, -698 884 euros ;
- le GVT, qui est un point malheureusement qui est capital, qui est estimé à 2,7 millions d'euros, qui va être à la pleine charge de l'établissement ;
- PPCR pour 664 570 euros ;
- également la revalorisation de la rémunération des contractuels, +95 000 euros ;
- le coût de la réforme des études de Santé, +156 000 euros ;
- et puis un ajustement de la pré-notification de la subvention pour charges de service public 2020, vous le voyez, à hauteur de +123 661 euros.

Ensuite, en ce qui concerne...

Alors donc, en ce qui concerne les autorisations budgétaires de masse salariale qui intègrent les variations sur la charge d'enseignement, vous voyez que :

- la charge totale notifiée aux composantes est, pour 2020, à hauteur de 459 529 heures pour 2020 contre 447 182 heures pour le BI 2019 ;
- la charge du BL est de 359 692 heures ;
- la charge pour les composantes, elle, est à hauteur de 92 261 heures ;
- charge pour les tiers donc à hauteur de 7 577 heures.

Donc les composantes bien évidemment doivent, à partir du budget initial 2020, inscrire 100 % des vacances et heures complémentaires, comme l'année dernière, financées sur ressources propres. Ce qui représente, vous le voyez, 5,3 millions d'euros.

Ensuite viennent les autorisations budgétaires de fonctionnement.

Ces autorisations budgétaires de fonctionnement, vous le voyez, se portent à hauteur de 37 918 166 euros en AE et en CP pour le budget 2020. Elles progressent par rapport au BI 2019 de +3,8 millions d'euros en AE et +3,4 millions d'euros en CP par rapport au budget initial 2019.

Cette différence s'explique par :

- à la fois l'intégration des crédits reprogrammés dans le cadre du BR2, toujours à hauteur de 1 763 305 euros ;
- également, elle intègre les crédits ouverts au titre de la taxe d'apprentissage et des appels à projets du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté ;
- et puis également, l'ouverture de moyens nouveaux : +400 000 euros pour le pôle Patrimoine ;
- on l'a vu également, la CVEC : des moyens au titre des appels à projets « Équipement pédagogique et numérique » et de la « Vie étudiante », et puis également, une dotation destinée à la sûreté, qui a été intégrée à hauteur de 100 000 euros.

Ensuite viennent les autorisations budgétaires d'investissement.

Alors vous voyez que celles-ci, pour le budget initial 2020, se portent en AE et CP à hauteur de 23 538 127 euros, donc là encore, en progression, en très nette progression par rapport au BI 2019 (+6,1 millions d'euros en AE et CP).

Alors cette forte progression résulte tout d'abord, vous le voyez, de la reprogrammation des crédits, toujours suite au BR2, et puis également à la mobilisation de nouveaux moyens qui sont destinés à poursuivre des choses qui avaient été déjà initiées, à savoir des opérations de mise en sécurité et d'investissement.

Donc au total, on a 6 383 244 euros de moyens supplémentaires qui sont ouverts et financés par un prélèvement sur le fonds de roulement de l'établissement.

Donc reprogrammation des crédits assurée au titre... assurée à la suite du BR2 2019 : +1,7 million d'euros.

Et puis mobilisation de nouveaux moyens destinés à poursuivre les opérations de mise en sécurité et d'investissement, comme je vous l'ai mentionné : +5,2 millions d'euros.

Alors maintenant, en ce qui concerne les prévisions de recettes.

Vous voyez, elles s'affichent à hauteur de 248 227 834 euros. Elles sont en hausse d'un peu plus de 9,9 millions par rapport au BI 2019.

Alors là encore, je vous ai remis un petit encadré juste pour rappel. C'est quelque chose qui avait déjà été rappelé l'année dernière, à savoir que les composantes, laboratoires et services ont été invités à prévoir l'intégralité de leurs recettes prévisionnelles dès le budget initial, sans attendre les prochains budgets rectificatifs, dans le respect toujours de la sincérité budgétaire.

Et ces prévisions, dès lors qu'elles ne revêtent pas, au stade de ce BI, un caractère fiable ou précis, ainsi que les moyens correspondants, ont été inscrites au réservoir de manière à en sécuriser l'exécution. C'est un point extrêmement important puisque cela permet aux laboratoires et aux composantes d'en disposer dès le mois de janvier.

Alors lorsque l'on regarde tout d'abord notre subvention pour charges de service public, ou SCSP, celle-ci s'affiche à hauteur de 198 111 893 euros pour le BI 2020. Cette prévision a été estimée sur la base de la dernière notification en projetant les crédits au regard de la notification finale de l'exercice 2019, soit une progression de 2,4 millions d'euros par rapport au BI 2019.

Alors cela intègre des actions spécifiques à hauteur de 840 323 euros, dont notamment, c'est ce qui vous est fourni dans les documents qui vous ont été adressés – l'OCIM, la subvention Handicap, notamment, les concours au titre des jurys ITRF, IUF, etc.

Elle intègre également :

- le financement du PPP Campus innovant pour un peu plus de 933 353 euros,
- des crédits de mise en accessibilité pour 200 000 euros,
- également la dotation de mise en sécurité et la dotation sûreté pour 250 000 euros.

Ensuite viennent les autres financements de l'État, qui sont estimés pour le budget initial 2020 à hauteur de 7 129 990 euros. Donc là encore, une forte augmentation par rapport au BI 2019, puisque l'on a une augmentation de 3,5 millions d'euros.

Ensuite vient la fiscalité affectée, donc toujours notre CVEC. Et là effectivement, on la retrouve à hauteur de 1 807 700 euros.

Les autres financements publics, eux, pour le budget initial 2020, s'affichent à hauteur de 16 374 104 euros. Ils progressent de 3,4 millions d'euros par rapport au BI 2019. Cela est lié principalement à une augmentation des recettes en ce qui concerne le secteur Hors recherche et puis également à des recettes d'investissement en progression, vous le voyez, de 2 152 522 euros.

Ensuite viennent les recettes propres. Alors elles s'affichent à hauteur de 24 804 167 euros. Elles sont, par contre, en légère diminution par rapport au BI 2019, d'un peu plus de 169 000 euros par rapport au BI 2019.

Ensuite, lorsque l'on fait l'analyse de ce budget initial 2020, vous voyez, on affiche un solde budgétaire déficitaire de 9 900 774 euros, soit, par rapport au BI 2019, +6,1 millions d'euros. Alors, ce n'est pas... Mais vous le savez. Comme d'habitude, ce n'est pas le solde budgétaire qui est réellement important. On peut... Il peut être déficitaire mais il n'entache en rien, en tout cas, le compte prévisionnel comptable, on va dire.

Donc ce solde prévisionnel déficitaire à hauteur de 9 900 774 euros résulte à la fois :

- de l'ouverture de moyens supplémentaires destinés à compléter le budget de maintenance et sécurité du pôle Patrimoine,
- et puis à financer des investissements, vous l'avez vu, à hauteur de 6 383 244 euros,
- et puis également les opérations de reprogrammation qui sont effectuées à l'issue du BR2 de fin 2019.

Et donc notre résultat prévisionnel comptable, c'est cela qui est important, pour le budget initial, vous voyez, il s'affiche à hauteur de 237 027 euros, soit une diminution par rapport au BI 2019 de 1,1 million d'euros.

Alors voilà, c'est cela.

Et donc cela résulte tout simplement de la hausse des charges de masse salariale, principalement du coût du GVT qui est non compensé par l'État, à hauteur de 2,7 millions d'euros. Donc cela, c'est vraiment un point qui est capital, qui explique pour tout ou partie cette baisse du résultat prévisionnel comptable.

La variation de trésorerie, elle, est de -10 114 839 euros.

Ce qui nous amène au deuxième point qui est important au niveau de ce BI initial, c'est notre capacité d'autofinancement qui, pour le BI 2020, s'affiche à hauteur de 3 874 328 euros. Donc elle diminue par rapport à... au BR2, au BR de reprogrammation. Et puis par rapport au BI, elle diminue de 1,9 million d'euros. C'est en lien tout simplement direct avec la baisse qui est observée pour le résultat prévisionnel comptable et donc... soit un prélèvement sur le fonds de roulement qui correspond tout simplement à notre solde budgétaire déficitaire qui est à hauteur de 9 900 774 euros.

Ce qui nous amène à un niveau de fonds de roulement, à l'aube du BI 2020, qui se porte à 44 858 905 euros.

Et donc après équilibrage, après soustraction justement de ce prélèvement sur le fonds de roulement, il sera à hauteur de 34 958 131 euros.

En conclusion, ce budget prévisionnel 2020 traduit la concrétisation des efforts qui ont été entrepris dans le cadre du PREF en 2017, 2018 et puis jusqu'à cette fin d'année 2019. L'ensemble des mesures d'économie a permis de stabiliser l'évolution des dépenses de masse salariale et puis également de baisser le taux de rigidité qui nous était imposé (83,14 % à 80,16 % en 2018).

Et puis pour 2020, l'ensemble des agrégats financiers et comptables sont en régression, vous l'avez vu, par rapport au BI 2019. La hausse des recettes,

malheureusement, ne permet pas de dégager de marge de fonctionnement face à la forte augmentation des charges de masse salariale, qui sont liées principalement au coût non financé du GVT - +2,7 millions d'euros, je le rappelle, pour notre établissement. C'est un point qui est capital, dont nous pourrions discuter juste après.

Et donc effectivement, l'établissement devra se montrer particulièrement vigilant sur la trajectoire financière pour les exercices à venir, notamment au regard de l'évolution de ces charges de masse salariale qui représentent 76 % de l'ensemble de nos dépenses et qui nécessitent un pilotage renforcé, compte tenu des impacts des mesures prises et qui s'échelonnent dans le temps et qui revêtent un effet cumulatif. Voilà.

Avant de pouvoir discuter de ce BI initial 2020, j'aimerais adresser mes plus vifs remerciements à l'Agence comptable, au pôle Pilotage et puis surtout au pôle Finances, qui m'ont accompagné durant ces huit années, qui ont fourni ou essayé de fournir, en tout cas, un... des documents de plus en plus explicites, complets. Voilà.

Je tiens vraiment à remercier tous ces personnels pour leur travail et leur dévouement pour notre communauté universitaire.

Le Président.- Et moi, je te remercie, Dominique, pour le travail que tu auras fait pendant ces huit années pour porter notre fonction budgétaire et de pilotage financier.

Et je trouve que tu termines cette présentation avec un brio particulier parce que la... tu as réussi à rendre la présentation GBCP presque compréhensible, et c'est presque un plaisir de voir un budget en mode GBCP. C'est la première fois que j'arrive à bien suivre un budget en mode GBCP. Tu as réussi à faire une traduction presque audible.

Avant de... Mais vraiment.

Et bien sûr, je m'associe à tes félicitations aux services. Bien évidemment.

Avant de rentrer dans la discussion, je voudrais rapidement synthétiser quelques éléments clés que... forts qui marquent ce projet de budget 2020.

Et bien qu'il s'ancre dans un budget 2019 dont on n'a pas, à l'heure d'aujourd'hui, les éléments de sortie, mais on voit bien que le résultat comptable sera positif – il devrait être entre 4 et 5 millions d'euros –, on va terminer 2019 avec une très belle capacité d'autofinancement qui va venir renforcer notre capacité à investir, et puis un fonds de roulement, là aussi, qui sera à hauteur des enjeux en termes d'investissement.

Et rappelez-vous ce que l'on a vu dans les tableaux budgétaires au mois de septembre. Ce budget, il est marqué, en gros, par une dotation de fonctionnement pour nos composantes et nos laboratoires qui est schématiquement maintenue. Donc il n'y a pas d'évolution négative.

Il est marqué, vous vous en souvenez, par un plan d'investissement qui est ambitieux, que l'on a voté en conseil d'administration au mois de juillet, et, vous vous souvenez, cette programmation pluriannuelle sur environ cinq ans d'un ensemble de prévisions d'investissement.

Donc on est sur une trajectoire qui est une... À cet égard, sur une bonne trajectoire.

Autre élément qui est notable, que je retiens de la présentation de Dominique tout à l'heure, c'est que, vous voyez, la totalité de l'offre de formation de notre université est, je crois, de 459 000 heures, en gros. Vous avez vu cela.

Sur ces 459 000 heures, l'établissement en finance 359 000. La différence, c'est notre capacité à aller chercher des ressources propres, quelles qu'elles soient,

pour financer notre offre de formation. Cela veut dire 459 000 moins 359 000 : on finance à peu près 100 000 heures sur ressources propres sur une offre de formation globale de 459 000 heures. Donc on est, vous voyez, quelque part, autour de 20 % d'autofinancement de l'offre de formation.

Encore une fois, c'est quelque chose qui est tout à fait remarquable, que l'on peut faire parce que l'on a un service de formation continue qui est un des services de formation continue qui, en France, sont parmi les dix premiers en chiffre d'affaires.

Et on peut faire cela aussi parce que l'on a, au fil des années, construit des relations qui sont confiantes avec les entreprises. Il n'y a pas de formation continue, il n'y a pas d'alternance sans des entreprises qui se sentent en confiance avec l'université de Bourgogne pour avoir des contrats de formation et d'alternance. Cela, c'est quelque chose de tout à fait positif. Voilà.

Donc deux éléments vraiment très importants : la trajectoire d'investissement et puis la capacité à aller chercher des ressources propres. On peut bien sûr toujours améliorer cela, mais je suis... je doute qu'il y ait beaucoup d'universités françaises pluridisciplinaires qui atteignent un tel niveau dans cette capacité.

Et puis il y a des éléments qui sont des éléments d'inquiétude ou des éléments d'attention, à tout le moins.

Il y a le GVT. Le GVT, vous avez vu. Le GVT positif. 2,7 millions d'euros. Il est financé cette année, pour 2020, à hauteur de zéro euro. Voilà, zéro euro.

Et donc cela fera l'objet de... évidemment, des discussions que nous aurons à partir de demain avec Mme la Rectrice sur la façon dont l'État peut venir participer à la prise en charge du GVT. Donc le GVT est un élément d'inquiétude.

Autre élément d'inquiétude sur l'offre de formation, on l'a vu ce matin : la réforme de l'INSPE, avec une réforme qui est pédagogiquement incertaine et qui a des conséquences financières qui peuvent être des conséquences financières qui sont lourdes. On a vu l'augmentation à 800 heures des maquettes de formation, et on a vu le fait que l'on va nous demander d'avoir 30 % d'intervenants professionnels. Et la question est : qui paiera ces intervenants professionnels ?

Donc la réforme de l'INSPE est une incertitude. La réforme de la première année de Santé, de l'entrée dans les études de Santé, dont Gilles Brachotte tout à l'heure... parlera tout à l'heure, est également un élément important. Pour l'heure, cette réforme, elle n'est pas financée à la hauteur de la réalité des besoins.

Et puis comme disait Frédéric, la réforme du DUT... transformation du DUT en Bachelor universitaire de technologie, cela revient en fait à faire une troisième année. Sauf que cette troisième année, pour l'heure, elle n'est pas financée.

Donc vous voyez que l'on a des éléments positifs, on a des éléments qui sont des éléments d'inquiétude. Et tout ceci va nous amener, et vous le verrez tout à l'heure avec les discussions et les travaux de la CFVU, nous allons proposer cette année des capacités d'accueil à l'entrée en première année à l'université de Bourgogne qui sont à la baisse parce que l'on ne peut pas... on n'est pas en situation d'augmenter notre capacité d'accueil à la hauteur des exigences.

Et je le dis douloureusement. Pendant... Cela fait huit ans que je suis Président. Pendant huit ans... Pendant six ans, pardon, on a réussi à augmenter les capacités d'accueil, à coller largement à l'augmentation de la démographie étudiante. On est passé de 26 000 étudiants à 34 000 ; cela a été un peu notre orgueil, d'être capable d'honorer cette augmentation de la démographie étudiante.

L'an dernier, pour la première fois, on n'a pas pu le faire. Rappelez-vous, l'an dernier, on a stabilisé, je crois... Christelle, ou peut-être même baissé ? Ou stabilisé ?

Mme Serée-Chaussinand.- Stabilisé.

Le Président.- On a stabilisé. Cela n'a pas été un gros problème parce que l'an passé, le nombre de bacheliers généraux baissait sur l'académie et donc, de fait, le fait de stabiliser n'a pas beaucoup... n'a pas créé de tension.

Cette année pour la première fois, nous allons proposer des capacités d'accueil qui sont à la baisse – et ce n'est pas de gaieté de cœur, c'est parce que l'on ne peut pas faire autrement. On manque d'euros, mais plus que d'euros, on manque d'enseignants à mettre devant les étudiants. Et l'on peut mettre tous les euros du monde, on n'a pas les enseignants.

Et c'est quelque chose qui va prendre une résonance particulière parce que pour la prochaine promo du bac, le nombre de bacheliers généraux de l'académie va augmenter et donc on va se retrouver cette année dans une situation de tension.

Voilà les principaux éléments politiques, vous voyez, qu'il faut bien avoir en tête au moment où l'on va discuter de ce budget primitif 2020.

Et puis je rebondis sur une question de Lou Noirclère de ce matin à laquelle je n'ai pas répondu. Dans les éléments budgétaires qu'il faut avoir en tête – on l'a un peu gommée de nos têtes, tous, depuis deux ans, un an et demi – il y a la question des droits d'inscription des étudiants internationaux.

Parce que l'on prend des décisions... On a pris une décision politique, et de principe, et de générosité, et d'humanisme, qui est de dire : « On maintient les droits d'inscription des étudiants internationaux à l'identique des droits d'inscription des étudiants nationaux ». Et là-dessus, on est tous d'accord.

Il faut savoir... On a fait ce calcul. Vous m'avez posé la question ce matin, je n'ai pas répondu, mais je l'ai bien en tête. L'estimation du manque à gagner que ceci représente par rapport à l'application à nos étudiants, à nos flux actuels d'étudiants internationaux, si on leur appliquait les droits d'inscription qui sont autorisés, est de l'ordre de 1,5 million d'euros. Voilà.

En considérant que l'augmentation des flux... des droits d'inscription n'entraînerait pas une baisse des flux étudiants – ce qui est un truc que l'on ne peut pas savoir.

Mais à nombre d'étudiants identique, il faut savoir que cette décision profondément humaniste que l'on prend et profondément justifiée, elle a un coût pour notre établissement qui est de 1,5 million d'euros. Voilà.

Donc tout cela, ça fait partie des paramètres de l'équation budgétaire qu'il faut bien que l'on ait en tête... qu'il faut que l'on ait en tête cette année, mais qu'il faudra aussi que l'établissement ait en tête pour les années qui viennent.

Voilà donc ce que je voulais vous dire et en gros, on voit bien que même si la situation est tenue... et est bien tenue, le GVT non financé nous amène à une dégradation inéluctable du résultat comptable.

Ce n'est pas bien compliqué. Le résultat comptable de 4,4 millions en prévisionnel sur cette année et GVT non financé de 2,7, et on se retrouve avec un résultat comptable prévisionnel pour la... Alors c'est du prévisionnel. C'est à un an, donc on ne peut pas... Évidemment, on n'est pas très prédictif, pas très solide, mais on sera à 230 000 euros.

Donc vous voyez que cette situation nous remet en situation de fragilité.

Donc la question... l'équation extrêmement compliquée qu'il faudra... que l'établissement devra résoudre dans les années qui viennent, c'est comment on continue de faire face à l'augmentation des flux étudiants dans des conditions financières que le non-financement du GVT ne peut que mécaniquement conduire à la dégradation, et avec une logique qui, inévitablement, conduit à des gels d'emplois et à des gels de postes, puisque 2,7 millions, c'est... Un poste de prof, c'est, chargé en année pleine, c'est 100 000 euros. Voilà.

Donc 2,7 millions, c'est 27 postes de prof. Et donc si on veut financer le GVT, cela veut dire que l'on gèle 27 profs... 27 postes de prof.

Évidemment, l'enseignement sup en France ne peut pas continuer comme cela. Ce que je vous dis pour l'uB est vrai, avec des chiffres qui sont peut-être un peu différents, dans d'autres universités.

Voilà en gros les éléments avec lesquels on doit jouer. Fort heureusement sur ce budget, dans des conditions qui restent équilibrées, mais qui seront... Ce seront les paramètres d'entrée du modèle pour les années qui viennent.

Voilà ce que je voulais vous donner comme éléments en ouverture de discussion.

Je vois Louis de Mesnard qui veut intervenir.

Et Sébastien ensuite.

M. de Mesnard.- Merci, Alain.

Déjà, techniquement il n'est pas certain que les frais... Si l'on avait pratiqué... accepté l'augmentation des frais de scolarité pour les étudiants non européens, il n'est pas certain que cela aurait pu éventuellement faire baisser les flux. Cela aurait pu.

Et cela aurait pu aussi les augmenter. Pour une raison très simple, c'est que le prix est un signal de qualité. C'est bien connu en marketing. Je connais un tout petit peu quand même.

Et peut-être que l'on aurait récupéré d'autres types d'étudiants. Alors on ne le saura jamais d'ailleurs. Donc Voilà, il faut... Point. Fin de la parenthèse.

Ensuite, je pense que le système français est arrivé à bout de course. C'est-à-dire que 86 % de réussite au bac... Peut-être que l'on va aller jusqu'à 90. Donc quasiment, au bout de deux fois tout le monde a le bac.

Est-ce que la qualité des étudiants... des élèves de terminale niveau bac a progressé ? Je ne pense pas. À mon avis, je ne pense pas. Quand on voit l'enquête PISA, qui montre que le niveau des jeunes de 15 ans et qui montre que ce niveau régresse, que nous reculons dans les classements en tout cas, je ne suis pas certain. Et donc, c'est au gouvernement à savoir... à résoudre cette équation.

Nous effectivement, cela nous met dans une situation impossible. De plus en plus d'étudiants... Parce que l'on est passé de 80 % de réussite au bac... Taux qui avait été sorti du chapeau par un ministre, il me semble bien, qui est situé dans une ville un peu à l'est de Dijon. Un ancien ministre.

Donc ce taux avait été sorti du chapeau. Pourquoi ? Parce qu'au Japon, on a le même taux. Oui, mais au Japon, pour devenir ouvrier, il faut avoir le niveau bac. Alors qu'en France, on devient ouvrier par défaut parce que l'on n'a pas bien réussi ses études.

Donc on avait dit : « On va monter tout le monde à 80 %, comme cela, on va pouvoir faire aussi bien que les Japonais ». Évidemment, sans mettre les moyens en face, ce qui fait que cela n'a pas correspondu à une véritable augmentation du

niveau des étudiants. Maintenant, on dérive et je pense que l'on finira pratiquement à 100 %.

Et l'on est incapable, comme tu l'as bien expliqué, d'absorber de tels flux.

Alors ce n'est même pas une augmentation démographique, c'est une augmentation artificielle. Le problème, c'est que... Que vont faire ces pauvres bacheliers s'ils ne trouvent aucun débouché ?

Et je signale que l'on a un petit peu... On commence à ressentir le problème. À la fin de la Licence, il y a des gens qui ne trouvent pas de M1, puisque c'est le M1 qui est devenu sélectif.

Et que vont faire les gens qui ont une Licence, alors que les entreprises ont bien intégré qu'il faut faire tout le cursus L/M pour avoir une formation, disons, complète, parce que même professeur des écoles, il faut avoir un M2 maintenant. Donc cela est à remarquer.

Autrefois, je rappelle que c'était le certificat d'études et on rentrait à l'École normale, et on arrivait à un niveau à peu près bac, et on devenait professeur des écoles. Cela, jusqu'à... jusqu'au premier septennat de Mitterrand qui a commencé à recruter des DEUG puis on a monté, Licence, etc.

Donc on voit bien que l'on est devant une équation qui va être impossible à résoudre. Effectivement, tu l'as dit, voilà : pour faire face au GVT, il faut geler des postes. Si l'on gèle des postes, on accueillera encore moins d'étudiants. L'université ne pourra pas tenir longtemps.

Le Président.- C'est ce dont, je pense... C'est vraiment... C'est le modèle-même de financement de l'université française, la relation entre la nation et son université, qu'il faut arriver à revoir structurellement parce que ce modèle ne pourra pas être tenu éternellement.

Vous voyez, on sort d'un plan de retour à l'équilibre et puis on voit bien que dans quelques années *a minima*, on va se retrouver en difficulté, alors que l'on a... On sort de trois campagnes d'emplois où l'on a gelé 50, 80 et 50 % des postes. Voilà. Et que l'on...

Donc quel est l'avenir... Quel est l'avenir dans ce modèle ?

Alors, attendez.

Sébastien Chevalier, Lou Noirclère et Jean-Emmanuel Rollin.

Donc Sébastien.

M. Chevalier.- Oui, quelques commentaires et puis questions.

Donc premier commentaire sur le GVT.

Moi, je suis quand même effaré. On a l'impression que le GVT, on a déjà baissé les bras. Tous les établissements en France, j'ai l'impression, ont fait le deuil du GVT. Il y a probablement encore un combat à mener vis-à-vis de l'État.

Enfin, je ne comprends pas que quand on est passé aux RCE il y a quelques années, jamais il n'a été prévu, envisagé par l'État d'arrêter le financement du GVT.

Donc là, on nous met face à une contrainte qui représente 2,7 millions pour notre établissement. Je ne comprends pas que l'on baisse les bras.

Mais pas que chez nous. J'ai l'impression que les 80 établissements d'enseignement supérieur en France ont d'ores et déjà baissé les bras vis-à-vis du GVT.

Le Président.- Sébastien, ce n'est pas « baisser les bras », c'est... Il y a un État et il y a une ministre qui dit : « À partir de maintenant, la règle est : on ne finance plus le GVT ».

C'est comme cela. C'est... C'est l'État qui décide et c'est...

M. Chevalier.- Il y a une négociation qui est en cours quand même, me semble-t-il. Il y a un dialogue de stratégie et de gestion avec les rectorats qui doit permettre...

Le Président.- Demain. Oui, oui, oui.

M. Chevalier.- ... au moins, université par université, de...

Le Président.- Bien sûr.

M. Chevalier.- ... reconnaître lorsque l'on a un GVT qui est excessivement négatif.

Le Président.- C'est demain.

C'est vrai, mais tu sais combien... Il y a 50 millions d'euros pour toute la France pour le dialogue stratégique et de gestion. 50 millions d'euros sur toute la France.

Dans cette enveloppe, il y a toutes les universités françaises et toutes les écoles de plus de 2 500 étudiants. Voilà. Cela veut dire, en gros, au moins une bonne centaine d'établissements pour 50 millions d'euros.

Nous tous seuls, c'est 2,7 millions d'euros, sans compter le coût de la réforme de Santé, sans compter le coût de la réforme de l'INSPE, sans compter le coût du DUT.

Donc même si Mme la Rectrice a sûrement une enveloppe financière... Et je ne sais même pas si elle est académique, interacadémique, nationale, si c'est intégré au niveau national, je ne sais pas. Mais évidemment, il n'y a pas les moyens de financer tout cela.

M. de Mesnard.- Cela frise les 3 milliards quand on fait le calcul.

Le Président.- Je ne sais pas. Si tu... Tu vois, je ne sais pas quelle est la situation des autres universités.

M. Chevalier.- Oui.

Le Président.- On est, nous, dans une situation où probablement pour des raisons de démographie de nos personnels, on est dans des périodes où le coût du GVT...

M. de Mesnard.- 300... 300 000.

Le Président.- ... est un coût qui est élevé.

Alors donc, ce n'est pas une question de « baisser les bras », c'est que quand le Président de la République ou le Premier Ministre ou le Ministre dit que l'on

ne finance pas, on ne finance pas. Et on ne va pas pleurer pour que l'on nous finance.

Évidemment, tout le monde essaie. La CPU, depuis des années, fait tout ce qu'elle peut pour chiffrer, pour améliorer la façon de chiffrer, pour convaincre... Il y a eu tout un débat pour savoir quelle est la part du GVT qui est de la responsabilité des établissements, quelle est la part qui est de la responsabilité de l'État.

Mais quand la ministre dit : « Maintenant la règle, c'est : on ne finance plus », on ne finance plus. Elle ne dit pas : « On ne finance plus du tout ». Elle dit : « Maintenant, on va en discuter dans le cadre du dialogue de gestion ».

Mais de toute façon, avec 50 millions d'euros pour tous les établissements, on ne va pas aller très loin.

M. Chevalier.- L'autre élément, c'est... Tu parlais des capacités d'accueil. Alors, je ne vais pas anticiper le débat qui aura lieu tout à l'heure, mais encore une fois, les capacités d'accueil, même s'il y a une analyse qui est, je crois Christelle, fine, de ce que l'on est en capacité d'accueillir, quand le Rectorat dit au mois de juin/juillet : « Les capacités d'accueil, elles sont – je vais prendre l'exemple de Psychologie cette année – de 460, mais je vous demande d'accepter 600 étudiants parce que les néo-bacheliers veulent aller en Psychologie », on est dépendant d'une décision qui nous dépasse, même si on veut juguler les capacités d'accueil.

Le Président.- La différence... Tu veux dire : tu fais un parallèle avec la décision sur le GVT, là ? C'est cela ?

M. Chevalier.- Non.

Le Président.- La différence...

M. Chevalier.- C'était une autre discussion, pardon.

Le Président.- Non, non, parce que la différence, c'est que pour l'instant, il me semble qu'en théorie, nous sommes encore un établissement qui est dit « autonome »...

M. Chevalier.- Oui.

Le Président.- ... et qui a la liberté de déterminer ses capacités d'accueil. Donc sur...

M. Chevalier.- Mais est-ce qu'au final...

Le Président.- ... les capacités d'accueil, c'est bien nous qui sommes en capacité de dire : « Voilà, on estime qu'en Psycho, on ne dépassera pas tant ; en PACES, on ne dépassera pas... ». On a cette liberté.

On a essayé de notre mieux pendant toute la période 2012-2018 d'augmenter les capacités d'accueil pour coller au mieux aux évolutions de la démographie étudiante. Et là, on voit bien que l'on n'y arrive pas.

On n'y arrive pas parce que les composantes, parce que les doyens... Ce n'est pas de la mauvaise volonté.

M. Chevalier.- Oui, oui, j'entends bien.

Le Président.- Les doyens, la situation que vivent les doyens dans leurs composantes, c'est de dire : « Cette fois-ci, on ne peut plus parce que l'on a rempli les salles de classe, parce que l'on n'a plus de prof à mettre en face des étudiants ». On est à l'os. On est plus qu'à l'os parce que l'on a gelé des postes... Donc comment on fait ?

M. Chevalier.- Mais comme il y a une réforme Parcoursup qui demande à ce que les recteurs, rectrices ne laissent aucun néo-bacheliers sur le carreau, on a beau, nous, fixer des capacités d'accueil qui correspondent à ce que l'on veut, on perd de fait de l'autonomie dans la mesure où le Rectorat peut nous imposer d'accueillir plus d'étudiants que les capacités d'accueil que l'on définit.

Le Président.- Bien sûr, bien sûr.

M. Chevalier.- Donc c'est un jeu étrange, quand même.

Le Président.- C'est un jeu étrange, oui. Tout à fait.

En sachant que... Comment dire ? Ne laisser aucun bachelier sur le chemin, cela se jugera aussi après Parcoursup, à la fin de Parcoursup. Là, on est... Ici, pour l'instant on est dans la phase prospective, la phase prévisionnelle. Et en prospectif, nous, on ne peut pas aller...

Et encore une fois, ce n'est pas de la mauvaise volonté. On a... L'attitude que l'on a eue a toujours été : on fait confiance aux doyens. Voilà, je parle sous le contrôle de Christelle. Parce que moi, j'ai toujours voulu faire confiance pour la recherche, aux directeurs de labo, pour la formation, aux doyens, parce que ce sont eux qui sont sur le terrain, qui savent le mieux les choses.

Et ce sont eux qui, de toute façon, ont un sens des responsabilités suffisant pour nous dire... Et cela a toujours été comme cela. Chaque fois qu'on leur a dit : « Est-ce que l'on peut augmenter la capacité d'accueil ? », ils l'ont toujours fait de façon constructive jusqu'au jour où ils disent : « Là, cette fois-ci, je ne peux plus ». Et je sais que quand un doyen dit « Je ne peux plus », c'est que ce n'est plus possible. Voilà.

Peut-être Christelle, tu peux compléter parce que tu es vraiment en première ligne sur ces questions.

Mme Serée-Chaussinand.- Non, c'est juste... Je... Tout ce que vous avez dit est tout à fait juste. Je veux juste rajouter un point.

Pour la première année de Santé, si l'on a aussi... l'on est aussi amené à baisser les capacités d'accueil, c'est pour offrir aux jeunes de la rentrée 2020 des chances équivalentes aux jeunes des années précédentes lorsqu'ils passeront la sélection.

Éventuellement, on pourrait se dire que l'on en accueille plus. Donc on va solutionner le problème temporairement à la rentrée 2020, mais cela sera d'autant plus d'étudiants qui n'auront pas de solution et seront en réorientation à la rentrée 2021.

Le Président.- C'est bon pour toi, Sébastien ?

M. Chevalier.- J'avais d'autres questions.

Le Président.- Oui, vas-y. Vas-y.

M. Chevalier.- Quelques questions sur la taxe d'apprentissage.

Je n'ai pas vu la somme qui était anticipée pour 2020 puisque la loi change et donc le fléchage de l'attribution de la taxe est un peu différent. Est-ce que l'on anticipe une baisse ? Est-ce que l'on est prudent ? Est-ce que l'on est au même niveau ?

Mme Khatri.- On a une prévision prudentielle de la taxe d'apprentissage dans le budget initial 2020 et des consignes ont été données aux composantes en fonction des informations dont on avait connaissance au moment du montage du budget, de ne prévoir... Alors je ne me rappelle plus précisément, je crois que c'est de l'ordre de 0,6 % des crédits ouverts sur les trois derniers exercices.

C'est cela.

M. Chevalier.- Donc on considère que l'on aura une baisse de 40 % de la collecte de la classe d'apprentissage ?

Mme Khatri.- Voilà.

Mais parallèlement, on a mis en place une enveloppe, en central, prévisionnelle, purement prévisionnelle, de sorte à pouvoir réinjecter, courant de l'exercice 2020, dans les composantes en fonction des informations dont on aura connaissance ultérieurement.

M. Chevalier.- D'accord, merci.

Sur la prévision de la subvention de charges pour service public, tu nous as dit, Dominique, une augmentation de 2,4 millions. C'est... Il y a une pré-notification qui le dit ou c'est nous qui estimons qu'il y aurait une augmentation de 2,4 millions ?

M. Delmas.- Il y a tout un tas d'éléments qui sont intégrés maintenant au socle de cette subvention de charges pour service public, qui permet effectivement cette estimation de +2,4 millions.

M. Chevalier.- Mais on est bien d'accord, c'est de l'argent qui est consommé...

Mme Khatri.- Si je peux compléter...

M. Chevalier.- ... par anticipation ? Cela veut dire que ce n'est pas sonnante et trébuchant, 2,4. C'est de l'argent... Par exemple, les 156 000 euros pour accompagner la réforme Santé sont dans ces 2,4 millions ?

Mme Khatri.- Oui, ils sont intégrés.

La prévision de subvention pour charges de service public a été réalisée au regard de la pré-notification que nous recevons pour la première année, une pré-notification de la part du ministère, début octobre, qui nous a notifié les crédits prévisionnels au titre de l'exercice 2020.

Ces crédits intègrent effectivement les crédits notifiés au titre de la réforme des études de Santé. Ils sont ouverts en prévisionnel, aussi bien en charges qu'en dépenses, au niveau de la subvention pour charges de service public et répartis au niveau des charges à différents endroits du budget.

M. Chevalier.- Je pose la question parce que c'est important par rapport à ce que l'on a dit sur le GVT.

Si l'on met le GVT... Le GVT coûte 2,7 millions. S'il n'est plus compensé et en perspective, juste à côté, on met que l'on a +2,4 millions, le *quidam* moyen ou le candide budgétaire pourrait avoir le sentiment que finalement, l'État accompagne le GVT d'une manière plus ou moins directe.

Mme Khatri.- Non, parce que... Enfin, si je peux me permettre ?

La note de l'ordonnateur reprend les différents postes d'évolution de la subvention pour charges de service public et en explique notamment en partie les principaux postes sur lesquels repose cette augmentation de 2,3 %.

Principalement... Les deux principaux postes concernent la loi ORE avec les extensions en année pleine des moyens déjà ouverts au titre des places supplémentaires, dispositifs « Oui, si », etc. Et puis les crédits notifiés au titre de la compensation PPCR déployée en 2020.

Donc voilà.

Pour le reste, cela concerne des revalorisations salariales, cela concerne la variation des effectifs Santé et puis des contrats doctoraux pour correspondre avec l'évolution des plafonds d'emplois que l'on a vue auparavant.

M. Chevalier.- Et puis la dernière question concerne le taux de rigidité.

Donc dans une... Dans une diapo... une des dernières diapositives du document, le taux de rigidité, donc de 2018, 80,2 %. Et puis un peu plus loin dans le texte, on parle de 76 % de l'ensemble des dépenses qui sont liées à la masse salariale. Donc du coup, comment on relie ces 76 % de dépenses liées à la masse salariale au taux de rigidité ?

Mme Khatri.- Cela n'a pas forcément de lien direct, c'est-à-dire que les 76 %, c'est rapporté au volume total des dépenses, alors que le taux de rigidité, c'est un *ratio* entre le volume des dépenses de masse salariale rapporté au total de ressources propres de l'établissement.

M. Chevalier.- D'accord.

Merci.

Le Président.- Merci, Magali.

Lou Noirclère voulait intervenir.

M. Noirclère-Fresse.- Oui, simplement une petite question.

Vous parliez tout à l'heure sur le fait que le GVT et le budget ne permettent pas une augmentation des capacités d'accueil cette année. D'accord, mais ce que je ne comprends pas, c'est... dans ce cas-là, c'est pourquoi le diminuer et ne pas simplement garder les mêmes effectifs que celui de cette... enfin, que les effectifs de cette année... que les capacités d'accueil de cette année.

Le Président.- Alors cela, vous aurez l'explication précise quand on présentera la réforme des études de Santé. Je ne vais pas anticiper, je vous donne les chiffres macroscopiques et je pense que quand Gilles vous présentera l'articulation entre la filière PASS et la filière LAS, vous comprendrez parfaitement pourquoi on y revient.

Allez-y.

M. Noirclère-Fresse.- Oui, donc simplement... Je ne vais pas... Je ne vais, malheureusement, pas pouvoir être là tout à l'heure. Je vais devoir partir.

Mais cependant, juste pour répondre aussi à Mme Serée-Chaussinand tout à l'heure, qui argumentait sur ce point en disant que notamment en Médecine, les capacités d'accueil allaient être baissées pour permettre le même taux de réussite en première année pour éviter la réorientation.

J'ai du mal, pour ma part, à faire la part des choses entre le moindre mal et le moindre mal parce que, finalement, entre empêcher les étudiants d'aller dans la filière de leur choix pour les prémunir en amont d'une possible réorientation, j'ai du mal à voir la... où est la liberté de l'étudiant de choisir son orientation.

Et sur un second plan... D'autant plus que, comme l'a bien dit... l'a bien rappelé, comme vous l'avez confirmé tout à l'heure, le Rectorat peut être en mesure de contrer cette mesure de l'université.

Et puis juste pour finir ce débat, comme vous avez pu, tout à l'heure, le dire à Philippe Salvadori qui faisait quelque... enfin, qui avait annoncé voter à contrecœur ou, en tout cas, ne pas voter, à contrecœur. Là, bien que ce soient des questions un petit peu plus complexes, mais finalement, vous avez aussi annoncé baisser les capacités d'accueil à contrecœur, eh bien, dans ce cas-là, ne le faites pas si c'est à contrecœur.

Et puis l'argument, qui est de dire : « On fait du mieux parce que l'on exonère de frais d'inscription les étudiants étrangers, mais du coup, il va y avoir moins d'étudiants sur la fac », ce n'est pas un bon argument non plus. Cela ne justifie ni l'un ni l'autre.

C'est... Il n'y a pas de justification éthique à baisser des capacités d'accueil, finalement. Et je trouve cela vraiment dommage et je vais devoir partir, je vais laisser mon pouvoir, mais bien sûr, ce n'est absolument pas tolérable.

Le Président.- Mais ce n'est pas une question d'éthique. La question, c'est : quels sont les enseignants que l'on met devant les étudiants ? Et à un moment, on atteint la limite de ce qui est faisable.

Jean-Emmanuel Rollin, vous voulez intervenir ?

M. Rollin.- Oui, alors... Je voulais simplement faire un rappel parce que j'ai entendu beaucoup de choses, mais je rappelle quand même qu'un certain nombre d'élus se sont... c'était alors au niveau... au sein de ce conseil d'administration. Enfin, au sein de l'université, un certain nombre avait milité pour passer aux RCE, Responsabilités et Compétences élargies.

Dans la compétence élargie, c'était essentiellement les ressources humaines, mais je rappelle que quand même, dans le décret qui instaurait les RCE, il y avait cet article sur les ressources humaines et en particulier – on a mis du temps à la décortiquer – la fongibilité asymétrique qui permettait de prendre de l'argent sur la masse salariale et non l'inverse. Et les masses salariales, dans l'article, c'était bien

marqué que c'étaient des masses salariales contraintes avec un plafond d'emplois financé par l'État contraint et qu'elles ne devaient pas être (*mot inaudible*).

Donc les mêmes qui, il y a une dizaine... il y a moins de dix ans, ont milité pour le passage aux RCE, ne peuvent pas découvrir que la masse salariale était maintenant une contrainte.

Nous l'avions dénoncé un certain nombre de fois. Il y a eu des articles qui nous disaient que la loi RCE était une manière de mettre les universités en faillite ; nous n'en sommes pas loin. Et quelque part, c'est cela.

Et moi je trouve... Est-ce le côté pervers de l'État ? Lier les droits d'inscription des étudiants hors Europe avec la... Comment ? Le glissement vieillisse technicité des personnels qui ont été au départ recrutés par l'État – pour un certain nombre, en particulier dans notre université, c'est la très grande majorité – est quand même une adéquation que j'ai du mal à comprendre.

Donc ne faites pas... Ne soyez pas surpris, nous le savions. Nous avions... Enfin, moi, je n'ai pas été surpris de savoir que le GVT, à un moment ou à un autre, allait peser dans la masse salariale... dans la masse globale des dépenses de l'université. Et ne faites pas peser aux personnels cette prise de décision, qu'un certain nombre a milité pour.

On ne peut pas avoir l'autonomie et aussi reprocher à l'État de ne pas prendre ses engagements.

Le Président.- Enfin, rien n'interdit à l'État de financer le GVT. C'est une vraie décision politique qui est prise, qui permet d'étouffer à petit feu, lentement, les universités pour les maîtriser, simplement.

M. Rollin.- Les RCE ne le prévoient pas.

Le Président.- C'est simplement une façon pour l'État d'assurer le contrôle des universités et de les emmener là où l'État veut les emmener. Voilà.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole sur ce budget 2020 ?

Pas d'autres remarques ?

M. Delmas.- Juste...

Le Président.- Oui, Dominique veut intervenir.

M. Delmas.- Juste quelques petits commentaires... corrections sur les tableaux qui n'impactent pas du tout les montants globaux qui vous sont affichés ensuite pour le vote.

Mme Khatri.- Il s'agit juste de porter à votre connaissance quelques petites coquilles qui se sont glissées dans la rédaction de la note ordonnateur :

- Page 4 de la note, il s'agit bien de l'exercice 2020 et non 2019.

- Le tableau de synthèse, qui est le premier tableau présent dans la liasse budgétaire que vous avez reçue, le Rectorat nous a fait remarquer que le niveau initial des restes à payer devait correspondre au niveau final de celui que l'on a voté dans le dernier budget rectificatif 2019. Il faut donc lire, pour ce niveau initial de restes à payer « 20,9 millions »... Pardon. « 20 698 637 euros » et le niveau final des restes à payer est le même, à hauteur de 20 698 637 euros.

- Ce chiffre a également été corrigé sur ce montant à la page 13 de la note ordonnateur.

Le Président.- OK.

Frédéric, tu nous lis le texte de la délibération ?

M. Debeaufort.- Donc je vous lis la délibération. Donc :

« **Article 1** :

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- *2 554 ETPT au titre du plafond I et 380 ETPT au titre du plafond II*
- *Autorisations d'engagement totales pour un montant de 258 128 608 euros après BI [répartis en] :*
 - *196 672 315 euros en personnel ;*
 - *37 918 166 euros en fonctionnement ;*
 - *23 538 127 euros en investissement.*
- *Crédits de paiement pour un montant de 258 128 608 euros après BI [répartis en] :*
 - *196 672 315 euros en personnel ;*
 - *37 918 166 euros en fonctionnement ;*
 - *23 538 127 euros en investissement.*
- *Les prévisions de recettes après BI de 248 227 834 euros*
- *Et 9 900 774 euros de solde budgétaire déficitaire après BI*

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes après BI :

- *10 114 839 euros de variation négative de trésorerie ;*
- *237 037 euros de résultat patrimonial ;*
- *3 874 328 euros de capacité d'autofinancement ;*
- *9 900 774 euros de variation négative de fonds de roulement (diminution sur le fonds de roulement).*

Article 3 :

Le conseil d'administration approuve les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale [...] et des opérations pluriannuelles. »

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? Neuf abstentions.

17 voix pour, 9 abstentions

Je vous remercie.

Je remercie Dominique et Magali.

Pour les deux points suivants, je continue à officier.

Donc pour le point suivant, cela concerne les tarifs, subventions et dons, je vous fais grâce de la projection des tableaux.

4. Tarifs, subventions et dons

M. Debeaufort.- Vous en avez l'habitude, ils sont illisibles quand ils sont projetés.

Donc vous avez reçu tout ceci. Ils passent en revue les différentes composantes et services, que ce soit en recettes ou en dépenses.

Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur ces tarifs, subventions et dons ?

Sachant qu'il s'agit essentiellement de tarifs, et c'est très peu de subventions. Et je n'ai pas vu de dons.

Pas de questions ? Pas de remarques ?

Donc je vous le soumetts pour approbation.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

25 voix pour (unanimité)

Donc je vous remercie d'approuver à l'unanimité les tarifs, subventions et dons.

Dernier point des questions financières, cela concerne les sorties d'inventaire.

5. Sorties d'inventaire

M. Debeaufort.- Vous en avez l'habitude, on a plutôt tendance à sortir de l'inventaires des matériaux ou des appareils qui sont, on va dire, dépassés, voire très obsolètes pour certains, le plus jeune datant de 2005 – je pense que vous avez reçu – et le moins jeune de 1975.

Pas de remarques sur ces sorties d'inventaire ?

Donc je vous le soumetts pour approbation.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ces sorties d'inventaire ?

Qui s'abstient ?

25 voix pour (unanimité)

Je vous remercie.

Et donc nous enchaînons sur le point suivant et je vais appeler Gilles qui va nous faire un point d'information sur la réforme des études de Santé. Je pense que

vous êtes déjà presque rodés aux mauvaises nouvelles, suite à ces réformes, pour ce qui impacte l'université, puisque l'on a déjà ouvert, j'allais dire « les hostilités »... Non, les débats sur ces questions à travers de la réforme de l'INSPE.

M. Brachotte.- Bien, merci bien.

Donc point d'information sur la réforme du premier cycle des études de Santé donc, que l'on nomme en abrégé... en acronyme « R1C ».

X) Point d'information sur la réforme des études de santé

M. Brachotte.- Je vous propose d'aborder essentiellement quatre grands points :

- les objectifs de la réforme,
- voir les modalités d'accès aux filières de Santé - donc Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie,
- comment se mettent en place les études de Santé à partir de la rentrée 2020,
- et la mise en place de cette réforme à l'université de Bourgogne.

Premier temps : quels sont les objectifs de cette réforme ?

En fait, il faut bien la voir comme un changement profond, aussi bien dans le fond que dans la forme, de manière surtout, dans l'esprit de l'État, de diversifier les profils des étudiants en prenant particulièrement en compte tout ce qui relève de leur motivation, des capacités humaines et sociales, ainsi que d'un projet professionnel.

L'idée aussi, et c'est probablement sur cette réforme qu'il y a une évolution très intéressante, c'est d'éviter le temps perdu pour les étudiants, et donc de mieux les réorienter parce que, vous le verrez, le redoublement ne sera plus autorisé et des... j'allais dire quasi comme des passerelles, en tout cas, une continuité d'études se fera entre le futur PASS et la... les Licences 2 qui seront partenaires de cette réforme à l'université.

La vision complète de l'État, c'est de dire : au fond, aujourd'hui, il nous manque des médecins, en particulier en secteur... dans les secteurs ruraux. Et donc on va tout faire pour essayer d'ouvrir ces... des places, donc d'éliminer le *numerus clausus* et... Il n'y aura plus de *numerus clausus*. Il y aura, finalement, une sélection qui sera opérée sur la deuxième année des études, et cette discussion se fera territoire par territoire et, en particulier, avec l'Agence régionale de santé.

Donc on va remplacer le concours actuel et on va poser une formation qui devient sélective, et c'est tout ce qui évoque aussi les baisses de capacités d'accueil que Christelle a évoquées tout à l'heure puisque de toute façon, si l'on veut garder les mêmes taux de réussite pour les étudiants, on est effectivement obligé de faire des efforts sur cette capacité d'accueil.

Donc on va faire un portail Santé qui s'appelle PASS, une vraie Licence 1. C'est cela l'idée, finalement, de la réforme. C'est de dire : « Ce n'est plus une année de concours, c'est un cycle de Licence qui verra effectivement une sélection plus accrue en deuxième année et puis, finalement, avec une possibilité pour les étudiants de poursuivre dans une L2.

À qui cela va s'adresser, cette réforme ?

À tous les étudiants – sauf les redoublants de cette année, ceux qui ne réussiraient pas PACES cette année – qui... Donc tous les étudiants qui souhaitent entrer dans ce cursus à partir de la rentrée 2020.

Donc vous le comprenez, rentrée 2020, cela veut dire qu'il faut que l'on anticipe sur Parcoursup, et c'est donc le Parcoursup de cette année qui est touché. Et c'est pour cela que dans toutes les configurations de Parcoursup, on a décliné l'organisation de cette PASS et puis des LAS que... dont on va évoquer tout à l'heure.

Cela, ce sont les principaux objectifs de cette nouvelle réforme.

Comment va se faire l'accès aux études de Santé, à ces filières ? Le décret prévoit trois types d'accès :

- la voie PASS, qui est vraiment le parcours spécifique, c'est l'ancienne PACES, on va dire cela comme cela. Excusez-moi pour l'analogie, mais c'est pour que vous puissiez vous repérer. Donc PACES, cela passe en PASS ;

- une voie LAS qui sont... qui seront un ensemble de Licences habilitées et qui auront une option Accès Santé ;

- et une voie que j'ai appelée « Aile paramédicale », qui sera dédiée ultérieurement au paramédical - sur l'université de Bourgogne, on ne mettra pas cette voie en place avant 2022.

Et donc je vais concentrer mon propos particulièrement sur les deux premières voies.

Ce qui est très important à voir, c'est marqué en tout petit, c'est qu'aucune de ces voies ne peut avoir plus de 50 % de ses effectifs de deuxième année. Donc la voie PASS ne pourra pas constituer plus de 50 % de la deuxième année de MMOP. On y reviendra, les effectifs sont d'environ 535, c'est-à-dire que globalement, on ne pourra pas avoir, à travers cette voie, plus de 260 étudiants approximativement.

Et donc le choix qui a été fait par l'UFR de Sciences de Santé, c'est de proposer justement les deux premières voies, PASS et LAS, et de reporter un petit peu la voie « Aile paramédicale » puisque vous voyez déjà que l'on va avoir de nombreux changements pour absorber cet accès et cette réforme de Santé.

Alors si l'on regarde la voie PASS... Je suis désolé, c'est loin et ce n'est pas très clair.

Donc sur le parcours spécifique. En fait, la voie PASS, donc PACES, si vous voulez, actuelle, réformée, c'est une voie dans laquelle il y aura une majeure Santé et une mineure disciplinaire avec une Licence ou des Licences partenaires.

Donc sur l'université de Bourgogne, on les verra, c'est... tout à l'heure. Ce sont sept mineures qui seront déclinées et qui permettront aux étudiants de pouvoir choisir une mineure disciplinaire pour éventuellement pouvoir se réorienter s'ils ne réussissent pas leur année PASS.

Alors justement, ne pas réussir l'année PASS... C'est le cas, vous voyez, j'ai distingué si la moyenne est supérieure ou égale à 10 et si la moyenne est inférieure à 10.

Dans le cas où, à l'issue de PASS, leur moyenne est inférieure à 10, les étudiants n'auront pas d'autre choix que de se réorienter vers une Licence 1 ou un autre parcours ; en tout cas, de repostuler sur Parcoursup, car au niveau du PASS, aucun redoublement n'est autorisé. Donc *de facto* ils seront obligés de se repositionner dans Parcoursup si jamais ils ont une moyenne inférieure à 10.

Dans l'hypothèse où leur moyenne est supérieure ou égale à 10, en fonction de la sélection et de leurs résultats, ils seront, de fait, admis en deuxième année de Santé, dans une capacité spécifique que vous avez comprise tout à l'heure, c'est-à-dire pas plus de 50 % de l'effectif de la deuxième année.

Où alors ils pourront s'aiguiller vers une deuxième année de Licence disciplinaire pour potentiellement soit choisir la troisième année, et ce que l'on peut aussi souhaiter, et dans tous les cas, de pouvoir retenter leur deuxième chance.

En fait, il n'y a plus le redoublement, mais il subsiste une deuxième chance pour les étudiants. La première, c'est la voie PASS classique. Et la deuxième, c'est lorsqu'ils auront plus de... On va dire, au moins 120 crédits ECTS. Donc c'est-à-dire, soit en deuxième année de Licence disciplinaire, soit en troisième année de Licence disciplinaire.

À partir du moment où ils auront fait leur deuxième chance, c'est terminé. Comme aujourd'hui, j'allais dire, il faudra qu'ils continuent le parcours dans lequel ils sont inscrits.

D'accord ? Je suis assez clair ? N'hésitez pas à m'interrompre, si jamais il y a des choses qui ne vous paraissent pas très compréhensibles.

La voie LAS, c'est la Licence avec une option « Accès Santé ». Là, vous avez le même... la même mécanique que tout à l'heure pour la voie PASS. Donc si la moyenne est inférieure à 10, les étudiants devront recommencer Parcoursup et postuler à une autre formation. On comprend bien ici que dans la voie LAS, il y a une majeure disciplinaire et il y a une mineure Santé. Cette mineure Santé, d'ailleurs, sur l'université, sera la même pour toutes les Licences disciplinaires.

Donc vous l'avez compris, si la moyenne est inférieure à 10, ils repostulent à Parcoursup. Et si la moyenne est supérieure ou égale à 10, ils peuvent aller :

- soit dans la deuxième année de Santé et, on verra, avec un certain pourcentage,
- soit, de fait, attaquer la deuxième année de Licence, la troisième, et retenter leur deuxième chance.

D'accord ?

Alors ils pourront aussi potentiellement redoubler leur première année de Licence.

Alors que se passe-t-il à la rentrée 2020 ?

La rentrée 2020, c'est une année à... particulière. On va appeler cela une année de transition et l'on va distinguer deux populations d'étudiants.

Les primo-entrants qui n'auront pas le choix, qui doivent postuler sur Parcoursup dès 2019, et qui feront soit une PASS ou une LAS, donc leur première chance.

Et puis il y a tous les redoublants de PACES qui, eux, ne peuvent pas être intégrés au PASS et pour lesquels on va garder une PACES avec un dernier *numerus clausus*. C'est ce que l'on appelle un *numerus clausus* résiduel, qui est en cours de détermination mais qui, dans tous les cas, devrait représenter entre 50 à 60 % du *numerus clausus* habituel.

Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que ces étudiants redoublants de PACES, on imagine, si l'on fait une analogie avec les années précédentes, environ 450, et puis que l'on a une capacité d'accueil aujourd'hui en DFG 2 de 500, on va avoir à peu de choses près entre 250... on va dire entre 200 et 250 au moins, voire 300, places possibles pour ces étudiants.

Donc l'année de transition, quand ils vont redoubler, il va y avoir comme une surcote, j'allais dire, du *numerus clausus* et, finalement, des capacités d'accueil et, en particulier, de l'entrée en DFG 2.

Attention, cela ne peut pas s'appliquer dans toutes les filières de DFG 2. Très clairement, cela va surtout avoir une très grosse pression en Médecine, Pharmacie, puisque Odontologie, Kiné et Maïeutique ne souhaitent pas, je crois,

augmenter leurs capacités de l'ordre de 30 % puisque c'est ce qui relève finalement de cet... de ce calcul à 50-60 % du *numerus clausus* des redoublants.

Ça va ?

À partir de 2021, qu'est-ce qui se passe ? Vous voyez bien :

- que les PACES ont terminé. Donc on vient dans un régime de croisière, j'allais dire, où finalement les primo-entrants sont sur Parcoursup 2020, choisissent toujours une PASS ou une LAS (première chance) ;

- et puis que les autres, soit ils rentrent en deuxième année de Médecine, Maïeutique, Ondoto, Pharma, soit ils seront en deuxième année de la Licence disciplinaire pour tenter leur deuxième chance, ou alors ils redoublent, ou ils se réorientent. Là, on a à peu près tous les cas possibles pour ces étudiants qui seront en place en 2021, donc ceux qui seront intégrés au dispositif de la réforme à partir de la rentrée 2020.

Alors comment cela va se passer sur l'université de Bourgogne ?

Donc je vous l'ai dit, le choix a été fait de garder deux voies d'accès, PASS ou LAS. Ce qui est important, c'est comment on va décliner la capacité d'accueil de la deuxième année.

Donc cette capacité d'accueil en deuxième année, la voici actuellement. Cela, c'est celle de cette année. Vous avez tous les chiffres, tous les *numerus clausus* par filière et discipline. Donc on a environ 530 étudiants.

Comme je vous l'ai expliqué, il ne pourra pas y avoir plus de 50 % de cet effectif issu de PASS. Il n'y aura pas plus non plus de 15 % de cet effectif issu de PASS. Et cela, ça représente finalement 65 % de l'effectif de deuxième année.

D'accord ?

Et puis alors, sur la théorie en régime de croisière, vous aurez 30 % des étudiants de la deuxième année qui proviendront des 120 crédits ECTS, et puis toujours comme on l'a aujourd'hui, à peu près 5 % d'étudiants qui seront des passerelles ou des étudiants qui viennent de l'Union européenne.

Et tout cela constituera un effectif qui avoisinera les 530 étudiants en phase de croisière.

Je vous l'ai dit, il y aura sept mineures disciplinaires qui seront proposées en PASS. Donc quand un étudiant va s'inscrire en PASS, il va suivre une majeure Santé et il doit absolument s'inscrire dans une mineure disciplinaire.

Et l'on a travaillé avec tous les directeurs, doyens et toutes les équipes pédagogiques pour tenter d'ouvrir un maximum de mineures disciplinaires afin, justement, que l'étudiant... contrairement à ce qui a été dit auparavant, l'étudiant puisse avoir le choix de sa filière à un moment donné, en termes de réorientation.

Comprenez bien que cette mineure disciplinaire, elle va conditionner la réorientation de l'étudiant s'il se trouve en échec après sa première année de PASS. Donc on a essayé d'ouvrir le plus largement possible les filières. Donc vous voyez, sept mineures avec de la Com, Philosophie, Droit, Psycho, Sciences et Tech, Sciences de la Terre, STAPS.

Et dans chaque LAS, il y aura une mineure Santé qui, elle, sera complètement dématérialisée.

J'ai précisé pour les mineures disciplinaires qu'elles seront sous format aléatoire parce que les équipes pédagogiques sont en train de travailler sur le type de format, c'est-à-dire : cela pourra être en présentiel, cela pourra être mixte (présentiel/distanciel).

Tout est en train de se construire, et donc aujourd'hui, je sais que pour STAPS, *a priori* cela sera complètement dématérialisé. On est sûr que pour Santé,

cela sera complètement dématérialisé. Sciences et Tech, pour une partie *a priori*, cela devrait être dématérialisé. Et puis pour le reste, cela risque d'être un mixte.

Alors on aura une année... cette fameuse année de transition, des petites adaptations... J'allais dire « des adaptations ». Pas des « petites » parce que c'est très important. Des adaptations de notre pédagogie.

Et en particulier, les collègues ont pour la plupart accepté de se laisser filmer pendant les premières fois où ils vont donner ces mineures disciplinaires parce que les étudiants de PACES, pour qu'ils se retrouvent, j'allais dire, dans une condition très favorable, s'ils ne sont pas reçus en deuxième année... Leur deuxième chance, d'accord ? Qu'ils puissent réintégrer le dispositif de LAS.

C'est-à-dire, finalement : donc au niveau de (*mot inaudible*) PACES, ils auront l'année prochaine un *numerus clausus* un peu plus important. Et dans l'hypothèse où ils échouent, ils pourront, s'ils suivent une de ces mineures disciplinaires, mais après leur PACES... Donc cela veut dire entre juin et septembre, probablement... Peut-être octobre. Après, cela sera aux équipes à déterminer. Ou dans l'année. Pouvoir réintégrer une L 2 si ce sont des reçus-collés, donc s'ils ont plus de 10 de moyenne générale.

Donc il y aura deux conditions pour eux : avoir plus de 10 de moyenne générale, probablement avoir validé leur mineure – cela va de soi - et donc avoir choisi une mineure spécifique.

Alors sur l'année de transition, je vous l'ai dit, la PACES subsiste, c'est l'année prochaine. Le dernier *numerus clausus* résiduel avec des effectifs en hausse. Et vous le voyez très bien, l'effectif, tout à l'heure, on a dit 530 à peu près et, là, on va tourner sur une deuxième année entre 600 à 650 étudiants au total.

Donc c'est un effectif considérablement en hausse, ce qui peut poser des problèmes à la fois pour les enseignements mais surtout pour les stages et en particulier à l'hôpital, au CHU ou dans les officines. Vous imaginez bien qu'il va falloir accueillir, à un moment donné, quasiment 130 à... Allez, on va dire 120 à 130 personnes de plus. Quand on voit déjà que dans certains stages, c'est déjà surchargé, on imagine cette année qui va être compliquée, mais qui répond finalement parfaitement à ce que l'État souhaitait, c'est-à-dire montrer que l'on va libéraliser le *numerus clausus*. Libérer, excusez-moi, le *numerus clausus*.

Alors ce n'est pas une réalité de fonctionnement. C'est simplement là un effet d'aubaine offert par le dernier *numerus clausus* résiduel puisque, vous allez voir, dès 2021, on va retomber dans les *numerus clausus* actuels.

Autre point très important aussi, c'est que sur cette année 2020-2021, la CFVU est... a validé l'ouverture à Nevers de ce dispositif et donc on vous le présentera, et Christelle va probablement vous représenter cela tout à l'heure, c'est-à-dire un ensemble d'accessibilités et donc de capacités d'accueil – je vais envoyer dans trente secondes – différenciées entre Dijon et Nevers.

Donc sur cette année de transition, et c'est... J'anticipe un peu sur ce que Christelle va probablement vous dire tout à l'heure. On va proposer 750 places sur Parcoursup pour le PASS au lieu de 1 075 actuellement.

Alors pourquoi cette diminution ? Tout simplement parce que, on l'a déjà dit, si l'on maintient 1 075 places en primo-entrants, vous voyez que l'effectif de deuxième année, c'est 250 admis, cela veut dire que l'on est à peu près à moins de 30 % de chances de réussite pour les... Oui, 20 %. Excusez-moi, je corrige. 1 075, 250, vous voyez, on est à 25 % de réussite pour les étudiants.

Ce n'est pas le choix que l'UFR Santé... que nous, on a choisi. C'est, à un moment donné, on a privilégié les étudiants en se disant : « On va maintenir leurs

chances de réussite en deuxième année ». Et pour maintenir cette chance, il faut descendre... Il aurait fallu descendre à 700, plus exactement, pour être parfait. Et le bon compromis semble être à 750.

Sur ces 750 places, on en proposera 720 à Dijon sur Parcoursup et 30 à Nevers, qui correspond au calibre aujourd'hui d'étudiants qui sont sur la PACES et qui viennent de Nevers. Quelque chose qui paraît très raisonnable et très gérable pour l'ensemble des équipes.

Alors certes, on baisse de 250 places à peu près... 275 places. Presque 300 places. 325, d'ailleurs. Excusez-moi, 325 places. Mais en parallèle, on va donner quand même et ouvrir 192 places pour les LAS.

Cela veut dire que globalement, on ne baisse pas autant que cela. On baisse effectivement de 100... Allez, on va dire 130-140 places, Christelle, à peu près ?

Mme Serée-Chaussinand. - Oui.

M. Brachotte. - Sur l'ensemble.

Donc il y aura une baisse, mais ce choix... Et c'est aussi un choix de l'intérêt de l'étudiant. Je crois qu'il faut qu'on le partage tous parce que cela, c'est fondamental. C'est bien beau de vouloir afficher des places constantes sur Parcoursup, mais si les étudiants ont encore moins de chances, je ne pense pas que socialement, on remplisse notre rôle, et surtout que socialement, on remplisse le rôle que la réforme souhaitait donner. Donc ayons le sens aussi de notre responsabilité sur cela.

Il y aura donc 450 places environ pour les redoublants. Et comme je vous l'ai dit, ces reçus-collés pourront poursuivre dans une L2 après avoir étudié une mineure disciplinaire avec des dispositifs d'apprentissage qui seront à déterminer.

Alors il reste une petite précision à vous faire, c'est comment seront admis les étudiants en DFG 2.

J'ai surtout regardé l'admission, parce que l'admissibilité peut encore se discuter d'un point de vue pédagogique, et cela va être le travail aussi de toutes les composantes aujourd'hui de voir les critères d'admissibilité. Mais sur l'admission, c'est précisé par décret.

En fait, vous avez deux voies, j'allais dire. La voie directe, qui est simplement sur résultats et qui composera au maximum 50 % du *quota* de chaque filière. Et puis un très gros travail pour les autres 50 % de places, qui sera un oral que chaque étudiant devra passer. Et les décrets disent qu'il faut 1,5 à 2 fois le nombre de places à auditionner.

Alors je vous laisse imaginer le travail des équipes, le taux d'encadrement, les scénarios pour faire un oral qui soit finalement constructif aussi.

Et puis tout cela, sachant que vous ne pouvez pas auditionner les étudiants de votre région. Du moins en tout cas, de votre académie pour... On va dire cela.

Donc cela veut dire qu'il y a un accord avec Besançon et les gens de Dijon vont aller auditionner à Besançon et Besançon va venir auditionner sur Dijon.

Puis il y a évidemment comme chaque jury, vous savez, des spécificités de constitution des membres du jury.

Donc un très gros travail à venir qui ne sera pas uniquement porté, je ne crois pas, par l'UFR des Sciences de Santé. À un moment donné, il faudra aussi que toutes les composantes puissent participer à ces oraux parce que cela va définir aussi leurs étudiants qui vont être capables d'intégrer la deuxième année des études de la filière Santé.

Alors que se passe-t-il en 2021 et après ?

Vous l'avez compris, le PASS, la LAS. Et surtout, j'ai voulu vous remettre la deuxième chance parce que jusqu'à présent, il n'y avait pas de deuxième chance pour les étudiants qui étaient entrés, encore. Et là, on revoit bien l'effectif, du coup, qui chute puisque l'on revient à peu près à 500. Si l'on retravaille l'ensemble des chiffres, on est à peu près à cette donnée-là. Entre 500 et 550, quoi.

Tout cela va dépendre du nombre de redoublants, etc., et que cela doit être fait quand la loi va passer... Combien d'étudiants vont être vraiment en PASS ? Il y a quelques... Prenez quand mêmes ces chiffres avec un petit peu de latitude, j'allais dire, en dehors des capacités d'accueil que Christelle pourra vous donner, qui seront, elles, définitives.

Voilà, je voudrais vraiment remercier Pablo Ortega... Le professeur Pablo Ortega Deballon pour tout le travail qu'il a fait de concertation avec les composantes, de décryptage des textes. Cela a vraiment été une richesse pour nous de travailler... C'est toujours une richesse pour nous de travailler avec lui, quelqu'un sur qui on peut compter, d'ouverture d'esprit.

Vraiment, c'est très agréable dans des situations où les décrets sont parus très tardivement. Je ne vais pas... Juste vous dire que le décret, il est paru le 5 novembre, sur la réforme de Santé, et qu'il a fallu mettre en place dans un temps très, très contraint et réduit cette réforme.

Je voudrais remercier aussi tous les collègues et doyens parce que cette réforme, elle ne peut pas se faire sans une adhésion du collectif et de la communauté. Et là effectivement, on a réussi à pouvoir proposer 7 000 heures, pouvoir proposer 192 places en LAS. C'est bien aussi l'effort de chacun. Encore une fois, tout le monde a été à l'écoute et en responsabilité.

Et puis je ne veux surtout pas oublier tous les services et toutes les équipes administratives, sans qui certains décryptages d'arrêtés, de décrets, d'organisations, de lois, de Parcoursup restent de temps en temps pour nous assez abscons.

Et donc, merci à toutes et tous pour ce travail collaboratif et collectif.

Merci infiniment.

M. Debeaufort.- Merci, Gilles.

Juste peut-être deux éléments, mais je suis sorti, donc peut-être qu'il a été soulevé. C'est ce que cela impacte en termes de moyens pour l'établissement.

Donc je vous rappelle juste que les coûts directs, c'est environ 250 000 euros *a minima*, sans tenir compte du coût en investissement humain, pour mettre en place tout cela – les équipes, les scolarités, etc. –, qui n'est pas, évidemment, chiffré en euros, mais qui est assez intensif pour tout le monde.

Donc à bien prendre aussi en considération comme nous l'avons fait tout à l'heure pour... sur l'impact aussi de la réforme de l'INSPE. Ce sont des équipes qui sont... J'allais dire, depuis quelques années, on enchaîne des réformes sur différents niveaux. Et c'est quasi du non-stop depuis, on va dire, depuis cinq ou six ans.

M. Brachotte.- Oui, alors je ne l'ai pas abordé...

Simplement, effectivement tu as évoqué 250 000 euros, cela serait en plus des 150 000 euros aujourd'hui versés, et simplement sur le dernier trimestre 2020.

Quand on fait l'analyse complète du coût de cette réforme, ce qui est à peu près le retour que l'on a de chaque établissement, on est plutôt entre 850 000 à 1 million d'euros si l'on veut mettre en place... Le coût complet de cette réforme.

Le Président.- Grand merci, Gilles.

Moi, je m'associe aux remerciements à Pablo Ortega, Marc Maynadié, mais également à toi et au Vice-Président Formation de l'établissement, qui ont piloté avec l'équipe de l'UFR de Santé et avec tous les doyens cette réforme.

Je dois dire que sur l'espace national, l'université de Bourgogne a été plutôt exemplaire dans la qualité de dialogue qui s'est noué entre les équipes de l'UFR de Santé, la gouvernance de l'établissement et celle des autres composantes, pour construire en quelques mois, vous voyez, un... Parce que l'on a avancé sans avoir, bien souvent, tous les éléments d'information disponibles. On a construit ce dispositif en quelques mois, en veillant à ménager au mieux tous les intérêts de toutes les parties prenantes de cette réforme complexe.

Et vous voyez, comme, ce matin, la réforme de l'INSPE est une réforme de l'INSPE mais qui évidemment s'articule avec tout un ensemble de composantes, cet après-midi, cette réforme, qui est une réforme de Santé, s'articule avec au moins... *a minima* sept des composantes de notre université.

Alors donc on peut prendre quelques minutes si vous avez besoin d'informations complémentaires.

Sandrine.

Mme Rousseaux.- Oui, juste pour avoir une information sur... Alors, un volume horaire ou une représentation de la mineure par rapport au parcours majeur sur les filières qui ont... enfin, les thématiques qui ont été proposées ?

M. Brachotte.- Alors, il a été décidé que la mineure représenterait une centaine d'heures environ, sachant que corrélés les ECTS derrière... On avait dit une dizaine d'ECTS, mais dans certaines composantes, cela sera peut-être 12. Voilà, avec des petits ajustements en fonction de ce qui se fait dans la fiche filière.

Mais c'est la direction vers laquelle on a demandé... En tout cas, on a conduit les équipes.

Mme Serée-Chaussinand.- Et pour rajouter un petit point : cette mineure, elle peut être soit extérieure... enfin, se rajouter à la Licence totalement, ou alors elle peut être intégrée. C'est le cas en SVTE où il y a une petite... un chevauchement en termes de matières.

Donc voilà, il y a une certaine flexibilité dans l'organisation.

Le Président.- Voilà. Et puis...

Oui, Monsieur Rollin. Allez-y.

M. Rollin.- Une question.

A-t-on... Enfin, même si cela va être délicat de le faire, et difficile.

Vous disiez tout à l'heure, à peu près la centaine d'étudiants, 120-130 étudiants, en baisse à accepter, qui vont venir... qui vont se rediriger vers d'autres filières. A-t-on un peu une idée par rapport aux capacités d'accueil qui sont déjà mises en place dans ces filières ?

Et surtout, quel impact cela va avoir... peut avoir, cette réforme, sur ceux qui seront les reçus-collés quelque part et qui vont rebasculer, là aussi, sur les capacités d'accueil des autres ?

Est-ce que l'on a... Même si je sais que c'est quelque chose de très difficile à... Comment ? À mesurer où à... Je ne trouve pas le terme, cela m'échappe. Mais

est-ce que l'on a déjà un peu une... En fonction déjà. On voit un peu les étudiants comme ils se dirigent un peu en fonction déjà. Mais est-ce que l'on a été capable de schématiser cela ?

Mme Serée-Chaussinand.- Oui, bien sûr. Ce sont des points que l'on a déjà discutés. Malheureusement, les filières de réorientation de beaucoup de ces reçus-collés auraient tendance à être des filières qui sont déjà en tension, donc nos collègues ont déjà pensé à la question de l'accueil des reçus-collés en L2. Voilà.

Et en termes de capacités d'accueil en L1, on est à nouveau dans la même situation, c'est-à-dire que les étudiants auront tendance à vouloir aller vers des mineures... Pardon, vers des disciplines comme SVTE, comme STAPS, qui sont déjà des matières ou des filières qui sont proches de Santé.

Donc on est un petit peu dans une situation où, de n'importe quel côté que l'on se tourne, on est face à des difficultés.

Alors l'ouverture à d'autres disciplines comme Philo, Psycho, qui vont travailler de concert, comme Droit, vont nous ouvrir quelques portes. On avait même imaginé, et l'on avait beaucoup travaillé avec nos collègues des IUT pour ouvrir encore d'autres possibilités et en L1, et ensuite en L2 pour les reçus-collés.

Et malheureusement, nous avons eu une fin de non-recevoir du ministère qui nous a dit que dans l'arrêté, seules les Licences étaient mentionnées et que donc, pour l'instant, les IUT – bien évidemment, la réforme BUT n'a pas eu lieu – n'avaient pas vocation à participer à la réforme. Voilà.

M. Rollin.- Ce qui voudra dire que dans ces composantes, on sera peut-être obligés de réajuster les capacités d'accueil.

Mme Serée-Chaussinand.- Tout à fait.

Le Président.- Alors cela, c'est vraiment le cœur de la problématique dont on parlait tout à l'heure. Vous venez de dire qu'en gros, on prend combien ? 275 ou 300 étudiants en PASS ?

Mme Serée-Chaussinand.- Oui.

Le Président.- Ces 275 étudiants, il faudrait les ajouter en LAS, donc sur les sept Licences disciplinaires. Simplement, reventiler 275 étudiants sur les sept filières, on est au-delà des capacités d'accueil que peuvent raisonnablement consentir ces filières.

Et c'est exactement ce que j'expliquais tout à l'heure, c'est-à-dire que le dialogue avec les doyens de ces sept composantes s'est parfaitement bien construit. Ils ont été aussi constructifs qu'il était possible de l'être, mais ce sont des composantes qui depuis des années ont augmenté régulièrement leurs capacités d'accueils, ont vu geler des postes.

Et donc là, ce qu'ils ont fait, c'est qu'ils ont dit : « D'accord, en substance, on veut bien prendre des étudiants qui seront avec les mineures Santé, mais cela sera une « coloration Santé » d'étudiants qui seront à l'intérieur de notre capacité d'accueil actuelle ».

Autrement dit, on a bien été... On a bien dû soustraire environ 275 étudiants en PASS, mais l'on n'a pas été capable de rajouter 275 étudiants en LAS. Et la

baisse de la capacité d'accueil globale de l'établissement, elle résulte de cette situation.

Donc je crois qu'au total, on doit augmenter d'une cinquantaine sur les sept autres Licences, à peu près.

M. Debeaufort.- Qui sont aussi très liées à des contingences matérielles de salles de TP, et en particulier pour les UFR Sciences expérimentales, et qui est un gros frein d'encadrement, d'heures d'enseignants à mettre en face, mais aussi de salles... de disponibilité de salles, d'équipements, de matériel, etc.

Le Président.- Voilà, donc on anticipe un petit peu, mais c'est bien que l'on en parle. Et on voulait pouvoir vous amener de façon... tous les éléments de lecture et de compréhension.

On pourrait augmenter la capacité d'accueil et la ramener à l'identique. Pour le faire, il faudrait que l'on ramène le flux entrant en PASS, qu'on l'augmente de 200-250. Mais en faisant cela, on mettrait les étudiants de la filière PASS en situation de taux de pression vis-à-vis de l'entrée en filière Santé beaucoup plus importante qu'elle ne le serait pour les étudiants en filière LAS et donc on a introduit, là, une disparité qui est une disparité qui, et pour l'UFR de Santé et pour nous, n'a pas semblé être quelque chose d'équitable et de déontologique.

Voilà donc, là, on est véritablement confronté à une équation qui est insoluble et qui n'est pas une question de bonne volonté.

Vraiment, je crois que tous les acteurs en présence ont été aussi loin qu'il était possible d'aller.

Voilà, je crois que tout ceci amène bien la discussion que l'on aura tout à l'heure avec Jean-Jacques sur les travaux de la CFVU.

Voilà.

Est-ce que l'on vous a... Est-ce que c'est... maintenant, les choses sont suffisamment éclairantes pour vous tous ?

Sandrine, tu voulais intervenir ?

Mme Rousseaux.- Non juste, est-ce que le PowerPoint que tu as présenté pourra être mis à disposition ? Parce que j'ai regardé dans... Il n'y était pas. Et que l'on puisse le communiquer aussi pour info aux autres collègues sur ce... sur cette modification.

Merci.

Le Président.- Monsieur Rollin, allez-y.

M. Rollin.- S'il est diffusé, il y aura une petite rectification parce que sur le PowerPoint, il y a marqué « UFR Sciences de la Terre », et c'est « UFR Sciences de la Vie et de la Terre », même si les Sciences de la Terre ont absorbé les Sciences de la Vie. Mais je pense que pour certains collègues des Sciences de la Vie, c'est important de les garder.

M. Brachotte.- Désolé de cette erreur.

Je l'ai vue en même temps que je le lisais et donc, du coup, c'était fait. Encore désolé pour tous les collègues de cette UFR...

M. Rollin.- Ce n'est pas pour moi, mais...

M. Brachotte.- ... que j'ai massacrée. Cela te va ?

M. Rollin.- ...certains sont susceptibles.

Intervenant.- (*Mots inaudibles*) Sciences de la Terre, ça va.

M. Rollin.- Non, mais cela, c'est l'ancien Sciences de la Terre. Cela ne pose pas de problème.

M. Brachotte.- Mais en fait, c'est un bon débat pour passer à Parcoursup, moi, je pense.

Le Président.- Bien, Gilles, un grand merci. C'était vraiment particulièrement clair, cette présentation.

Bien, donc on va pouvoir passer au... C'était simplement un point d'information.

Personne n'a rien à rajouter ?

Donc on va pouvoir passer au point suivant. C'est moi, qui vais vous le présenter.

Donc il s'agit du dossier dont on parlait ce matin et qui est la convention de moyens, pas d'objectifs et de moyens, mais en fait, qui est la convention de moyens qui devrait lier les établissements fondateurs de la COMUE avec la COMUE Université Bourgogne-Franche-Comté.

XI) Approbation de la convention de moyens entre les établissements et UBFC

Le Président.- Alors ce document, vous l'avez déjà tous vu. En tout cas, tous ceux d'entre vous qui avez participé au congrès que l'on a organisé à la fin du mois de septembre, je crois, où l'on a présenté ce que l'on appelait « Les précisions au plan d'actions ». Et j'avais commencé la présentation par une explicitation bien détaillée de ce document qui me semble essentiel dans la construction d'Université Bourgogne-Franche-Comté.

Je vous rappelle le contexte : pour le fonctionnement d'Université Bourgogne-Franche-Comté, vous vous souvenez qu'il a toujours été convenu que dans un cadre de fonctionnement fédéral, l'administration d'Université Bourgogne-Franche-Comté doit être une administration légère, et qu'elle doit s'appuyer sur les équipes administratives des établissements pour le fonctionnement et que, de fait, ceci permet non seulement d'avoir une administration légère au siège, mais cela permet également de construire une continuité de fonctionnement entre les établissements fondateurs et Université Bourgogne-Franche-Comté.

Donc derrière cette organisation administrative, il y a aussi une vision politique qui est d'assurer une vraie complémentarité et une vraie continuité entre les membres fondateurs et Université Bourgogne-Franche-Comté.

Donc tout ceci, cela nécessite bien entendu d'identifier les forces des établissements qui vont concourir au fonctionnement d'Université Bourgogne-Franche-Comté. Et dire cela, ça permet de dire : « Nous sommes tous Université Bourgogne-Franche-Comté ». Voilà.

Donc on revendique tous l'identité et l'autonomie de nos établissements et on revendique en même temps tous cette double identité à travers ce fonctionnement administratif.

Donc cela, c'est un premier élément qui est un élément qui est important.

Et donc on a travaillé, pendant que l'on construisait le plan d'actions, pour identifier...

Alors peut-être Frédéric, tu pourrais remettre les tableaux... Les deux tableaux... D'abord l'annexe 1. Les tableaux annexe 1. Voilà.

On a travaillé pour identifier les moyens humains qui actuellement sont des moyens qui sont consacrés par chacun des établissements fondateurs au bon fonctionnement d'UBFC et parce que l'on a bien entendu la crainte qu'il y avait et l'inquiétude qu'il y avait dans les établissements à faire des mises à disposition individuelles.

Et cela, on l'a bien entendu. Et personnellement, je comprends cela, et je participe de cette inquiétude, et je ne souhaite pas non plus qu'il y ait des mises à disposition individuelles. On est bien d'accord. Peut-être que cela se fera un jour, mais on ne peut pas le faire.

Le choix qui a été fait est de dire : par grandes fonctions, on va mettre à disposition d'Université Bourgogne-Franche-Comté du temps de travail, de la force de travail, des équipes. Charge ensuite à chacun des responsables d'équipe d'organiser le travail dans son équipe pour que les choses se fassent.

Alors tout cela nécessite bien sûr de la confiance et nécessite de la fluidité entre les établissements et l'Université Bourgogne-Franche-Comté.

Donc le premier tableau, l'annexe 1, c'est un tableau qui présente, établissement fondateur par établissement fondateur... Il y a trois lignes principales.

La première, c'est le nombre d'équivalents temps plein qui sont attribués aux établissements fondateurs par Université Bourgogne-Franche-Comté sur les *quotas*, vous vous souvenez, des 38, je crois, postes qui nous avaient été attribués pour la politique de site. Et donc, cela dit, par exemple, que pour notre université, sur ces 38 postes que l'État nous avait attribués pour la politique de site, il y en a 4 qui sont présents dans notre université.

Et puis la ligne suivante, pour nous, cela veut dire qu'en gros, notre université met au service d'Université Bourgogne-Franche-Comté l'équivalent de 17,66 équivalents temps plein de ses agents. Alors, cela peut être 5 heures par-ci, 100 heures par-là, 25 heures par-là. Mais au total, le travail qui a été fait conjointement et collégalement par les sept directeurs généraux des services et la Directrice... et Mme Bourhis, qui est la Directrice des Finances qui fait fonction en quelque sorte de Directrice générale des services d'UBFC – donc ce sont des tableaux qui sont consensuels –, c'est de dire : « L'uB met à disposition l'équivalent de 17,66 équivalents temps plein de ses agents ».

Donc au total, cela fait 4 sur le *quota* des postes État de la politique de site qu'UBFC nous a confiés, et 17,66 sur nos emplois. Cela peut être, par exemple, du temps de travail du pôle Recherche et du temps de travail du service Achats et Marchés, quand il s'agit de passer des marchés. Voilà.

Et donc cela, ce sont des prestations en quelque sorte.

Alors diapo suivante... Enfin, le tableau suivant... L'annexe suivante.

L'annexe suivante, c'est la même chose. On retrouve, vous voyez, en bas de colonne pour l'uB, 21,66. Mais cette fois-ci, on ventile ces 21,66 - donc les 17,66 de notre établissement plus les 4 sur différentes fonctions support. Donc cela veut dire que l'on met au total 3,96 ETP sur le Numérique, 0,25 sur les Achats... Voilà.

Donc vous comprenez bien la mécanique dans laquelle on est, qui est complexe, mais qui est un véritable fonctionnement fédéral qui peut marcher quand on a la vraie volonté politique de le faire marcher.

Donc ce tableau-là, vous voyez qu'il est construit avec tous les établissements, toutes les fonctions support, il est consensuel. Et donc, il a servi de base à établir cette convention que l'on appelle « Convention de moyens relative aux fonctions support d'UBFC ».

Donc il y a, à partir de là, un certain nombre d'articles qui sont importants parce que ce sont des articles qui mettent en place des mécanismes qui sont des mécanismes qui sont un peu contraignants. Parce que l'objectif à travers cela, c'est que l'on puisse démontrer à l'État, que l'on puisse démontrer au Secrétariat général pour l'investissement, qui gère ISITE, et à l'Agence nationale de recherche, qu'il y a des mécanismes qui sont suffisamment sécurisés pour assurer un bon fonctionnement d'Université Bourgogne-Franche-Comté.

Et donc, que les... le Secrétariat général pour l'investissement et l'État, qui s'apprête à nous donner en pleine propriété quand même, je l'espère dans un an, 450 millions d'euros de dotation sur ISITE, soit parfaitement sécurisé sur l'idée qu'il y aura des mécanismes décisionnels et des fonctionnements qui seront solides.

Donc le Premier article dit simplement... Les deux tableaux d'annexe que je viens de vous présenter, c'est la photo de la situation de l'existant au 1^{er} juillet 2019. Donc cela, c'est la photo.

L'article 2.

L'article 2 dit que les établissements fondateurs, donc l'uB en particulier, s'engagent *a minima* à consacrer les moyens humains tels qu'ils figurent dans les tableaux en annexes 1 et 2. Voilà.

Donc cela veut dire que c'est le socle de notre participation à... minimum à l'action d'Université Bourgogne-Franche-Comté.

Donc c'est ce que je vous ai dit, l'annexe 1 retrace la distribution entre UBFC et les moyens fondateurs... des établissements fondateurs et l'annexe 2 retrace la répartition des moyens selon les missions exercées.

L'article 3.

L'article 3 commence à être contraignant. L'article 3 dit : « Dans le cadre du fonctionnement d'UBFC, les présidents et les directeurs d'établissements fondateurs reconnaissent, de la part du Président d'Université Bourgogne-Franche-Comté, une capacité d'interpellation des établissements sur leurs engagements ».

Autrement dit, c'est : « Vous avez promis, vous uB, de mettre 17,66 équivalents temps plein sur les différentes missions qui sont ventilées ici. Si vous n'honorez pas vos engagements, vous considérez comme légitime que le Président d'UBFC vous interpelle pour vous rappeler vos engagements ».

L'article 4 progresse un petit peu dans la contrainte puisque l'article 4 dit : « Si un établissement ne respecte pas l'engagement qu'il a pris, alors première étape et la première année, un dialogue s'engage entre le Président d'UBFC et le chef de l'établissement » - « Tu avais promis 0,25 ETP sur les Achats et Marchés. Tu ne tiens pas tes engagements. Pourquoi ? ». Il y a peut-être une bonne raison, peut-être qu'il n'y a plus personne dans le service, peut-être que... Voilà. Il peut y avoir des raisons, mais il peut y avoir également de la mauvaise volonté d'un établissement.

Donc le président d'UBFC est fondé à demander des explications et, ensuite, la réponse se gradue.

Si la situation de non-réponse aux engagements est maintenue l'année suivante, le Président d'UBFC peut suspendre l'action de l'établissement concerné

au bénéfice des projets UBFC, des financements UBFC. Donc là, on est dans quelque chose qui est réellement contraignant et il peut ne le faire... Il ne peut le faire, pardon, qu'après avis du conseil des membres.

Donc là, c'est un dispositif d'équilibre qui... On a essayé en toutes choses, vous voyez, d'éviter qu'à un moment donné, une personne puisse faire preuve d'une autorité excessive et que le dispositif ne soit plus équilibré.

Donc on donne de l'autorité, clairement, au Président d'UBFC, mais on encadre cette autorité par un dispositif qui est gradué dans le temps et un dispositif qui est quand même encadré par le conseil des membres. Voilà.

Et puis l'article 5 dit que de tout ceci, il sera fait un bilan parce que les 17,66, etc., etc. que l'on vous a présentés, évidemment, c'est quelque chose qui n'a pas vocation à être gravé dans le marbre. En fonction du temps et en fonction des années, il est possible que certaines fonctions soient plus importantes que d'autres, que certains établissements soient plus ou moins sollicités. Tout ceci doit être souple.

Et donc l'article 5 dit qu'il est reconnu par les présidents et directeurs des établissements que le Président d'UBFC peut faire évoluer ces tableaux, et de dire : « Moi, j'ai besoin... Pour l'année suivante, j'ai besoin que l'on mette le paquet sur la fonction Recherche » ou « J'ai besoin que l'on mette le paquet sur la fonction Finances ». Donc il a la capacité de dire : « Voilà ce que sont mes besoins et vous devez honorer mes besoins ».

Et en même temps, réciproquement – je dis le mot « réciproquement » car, on en a parlé, il est important -, en ce qui concerne le bilan de ces missions, les présidents et directeurs d'établissement peuvent eux-mêmes proposer des évolutions de cette organisation.

Enfin, dernier élément pour donner du dialogue, et verrouiller, et faire que chacun puisse, d'une certaine façon, faire autorité sur le système, c'est que ces tableaux sont revus chaque année et ils doivent annuellement être approuvés par le conseil d'administration des établissements membres. Voilà.

Donc ce qui veut dire que la situation, elle peut évoluer. Les demandes qui sont faites à l'université de Bourgogne, elles pourraient fort bien, au fur et à mesure des années, dépasser 17,66 ou baisser. Mais tout cela, cela sera revu chaque année et discuté par le conseil d'administration. Voilà.

Donc c'est une convention qui est très importante parce qu'elle construit véritablement l'organisation administrative d'UBFC telle qu'on l'a souhaitée et je crois qu'elle répond aussi bien que l'on peut le faire à toutes les demandes qui ont été faites par les organisations syndicales depuis deux ou trois ans sur, vraiment, le souhait qui était très fort, et que je comprends parce que je ne le souhaitais pas non plus, de faire des mises à disposition individuelles qui étaient génératrices d'une immense anxiété pour les collègues et je le sais bien. Voilà.

Donc on a décidé... Aujourd'hui, l'université de Franche-Comté a son conseil d'administration. Je crois que c'est aujourd'hui. On a décidé que les deux établissements, ensemble, présentent devant leur conseil d'administration cette convention.

Je dis « les deux universités » parce que les autres établissements, les écoles, ont un peu plus de souplesse et n'ont pas besoin de présenter ce... Cela peut être validé par les chefs d'établissement sans que les instances ne l'approuvent. Les universités doivent l'approuver. Voilà.

Donc tout ceci, je pense qu'on l'avait bien présenté, bien débattu déjà lors du congrès.

Il y a un tableau, aussi, annexe sur les heures de cours qui sont assurées. Donc voilà, qui montre les heures de cours qui sont assurées par les différentes universités.

Cela, ça correspond essentiellement aux Masters internationaux. Donc vous voyez, cela veut dire par exemple : notre université concourt à hauteur de 3 400 heures pour l'enseignement de 15, de 16, ou 17, je ne sais plus, Masters internationaux qui sont accrédités par UBFC, qui sont nos Masters en fait, évidemment. On voit bien là-dessus la... que si cela fonctionne bien, UBFC, c'est nous.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Tania, voulait intervenir.

Mme Carnet.- Une petite remarque. Comment a été déterminée la répartition du... des ETP par rapport aux établissements fondateurs ?

Le Président.- Alors je vais laisser Alain, parce que cela, c'est un travail qui est fait par les directeurs généraux.

M. Helleu.- En fait, tous les... On a fait un recensement auprès de tous les chefs de service qui ont fait remonter à plusieurs reprises... Un certain nombre de fois, on a discuté, on a refait... C'était un travail sur six mois. On a refait valider le travail effectué parce que là, cela a vraiment été vu avec les chefs de service et les agents sur l'élaboration du pourcentage. Voilà.

C'était... Encore une fois, comme l'a dit le Président, c'est complètement évolutif, c'est le travail que font les agents, donc c'est... Vous verrez, c'est un exercice intellectuel pour identifier, en fait, les tâches que les gens font sur la COMUE, sachant qu'il n'y a pas toutes les tâches.

À commencer par la mienne, puisque moi, je peux estimer qu'à un moment donné, j'ai travaillé ou je travaille à 10 % de mon temps pour la COMUE.

Alors à part le DGS... Moi, je ne suis pas recensé, mais il y a Emmanuel qui aussi travaille pour la COMUE, on est quelques-uns à travailler.

Sur la fonction RH, il n'y a pas beaucoup de choses. Et puis cela dépend aussi des moments, parce qu'il y a des années on a beaucoup travaillé sur les RH pour la mise en place par exemple sur les grilles salariales, les contrats, un ensemble d'apports en termes d'informations juridiques, de documents que l'on a... Cela, on ne l'a pas mis.

On a essayé de mettre le récurrent, donc très logiquement, on retrouve beaucoup la direction de la Recherche, la DNUM. Et puis il y avait aussi trois, quatre postes prêtés par la COMUE dans ce cas présent aussi. C'est pour cela donc qu'on a mis d'une part la COMUE, d'une part nous.

Et nous, quelque part, c'est un engagement fictif parce qu'à un moment donné... Enfin, variable dans le temps parce qu'évolutif. Et on a aussi beaucoup de services. Enfin, tout n'y est pas non plus. Tout n'y est pas, mais je ne sais pas s'il y a les chiffres, s'il faut tout mettre non plus. Donc c'est...

Le Président.- Merci.

Y a-t-il besoin...

Mme Carnet.- J'avais encore quelques...

Le Président.- Oui, allez-y, pardon. Allez-y, Tania.

Mme Carnet.- Oui, parce que j'ai remarqué que pour les... Pour trois établissements... On prend l'UTBM... Je prends le... l'annexe 1. Vous avez l'UTBM, la ENSMM et puis Agrosup et la totalité donc des ETP qui sont... qui leur sont dévolus, qui leur ont été répartis. Cela représente un peu plus de 5 % de la dotation globale des ETP. Alors que l'on est... Par exemple, avec l'uB, on est à peu près à 20 % et à peu près pareil pour l'UFC. Donc voilà, je voulais simplement savoir...

M. Helleu.- Je ne sais pas. Alors je ne sais pas si cela veut dire...

Mme Carnet.- C'est une simple remarque.

M. Helleu.- ... grand-chose parce que normalement, compte tenu de l'importance, donc on aurait dû avoir plus d'ETP que l'UTBM, un peu moins du côté de la Franche-Comté. On est sur des déclaratifs d'établissement.

Mme Carnet.- D'accord.

M. Helleu.- Donc là, on aurait pu en tirer cinq de plus, si l'on se met à tricher. Alors on n'a pas triché ; ce n'est pas l'objet et ce n'est pas le but. Donc on est vraiment parti de la réalité.

Et moi... Ce n'est pas une appréciation. Moi, je n'ai pas mis plus... Enfin, je n'ai pas du tout touché ce que m'ont remonté les chefs de service. C'est-à-dire que quand les chefs de service remontent, après discussion, c'est 3 ETP ou c'est 0,25 pour les Marchés publics, j'en ai discuté avec Jean-Marc, cela collait à peu près. On n'a pas dit : « C'est 0,50 ». Cela dépend du temps.

Encore une fois, il n'y a pas tout. Normalement, il devrait y avoir 10 % de DGS dans le tableau.

Mais chaque établissement a fait du déclaratif, donc j'espère que tous les établissements ont été honnêtes.

Mais cela n'empêche pas les établissements de déclarer 10 ETP pour le *fun* ou le plaisir, parce que cela ne change rien, si ce n'est de dire : « Notre contribution est la plus forte ».

Après, on voit aussi que si vous tombez sur la COMUE... La COMUE pourrait dire... Si jamais vous avez été trop loin et que vous avez fait la super déclaration, elle peut dire : « Mais où sont les 15 ou les 16 ou les 17 ETP ? ». Donc il faut qu'on classe après.

Entre nous, on a aussi bien discuté entre les DGS. Cela a été un long travail. Cela ne paraît pas, mais cela est un long travail. C'est... On est parti de réalités. On a essayé d'être le plus honnête possible pour ne pas faire de sur-déclaration et de ne pas sous-déclarer non plus, mais de coller à peu près à la réalité.

Il y a des choses que l'on n'a pas mises parce que l'on fait... Par exemple, le service juridique fait aussi de l'aide sur l'institutionnel. On l'a mis là. C'était... c'est ponctuel.

Le Président.- Merci beaucoup.

En tout cas, ces tableaux, ils sont... Ils ont été analysés et débattus de façon contradictoire entre les DGS des établissements et l'administration de la COMUE. Ils

font consensus entre les deux parties prenantes et cela, c'est quelque chose d'extrêmement important qui s'est mis en place au cours des... de l'année passée.

D'autres questions sur cette convention de moyens partagés ?

Monsieur Rollin, vous voulez intervenir ?

M. Rollin.- Oui, je vais donner mon explication... rappeler mon explication de vote parce qu'on est au moment du vote, moi, je le redis, je... C'est une convention qui aurait dû... dont le Comité technique aurait dû être saisi parce que c'est quand même les ETP et des missions qui sont mises en face.

Et c'est, en plus, une convention qui, globalement, reprend celle sur laquelle on avait plusieurs fois travaillé tout au début de la COMUE, et même avant la COMUE, sur la convention fonctionnelle. Ça retrace. Donc là-dessus, nous, on n'avait pas de problème.

Je trouve... Dedans, il y a quelques articles, plus dans la formulation que dans le fond, où on laisse finalement les présidents des établissements régler entre eux la question de la répartition des missions ou l'augmentation des missions et cela, pour moi, je veux dire... À un moment, le Comité technique était... Comment ? Il était plus légitime pour voir ces évolutions, s'il y avait nécessité d'augmenter le temps de travail... les équivalents temps plein vis-à-vis de la COMUE pour un temps donné, ou si c'était une des missions qui était... qui prenait de plus en plus d'ampleur.

Je trouve dommage que, voilà, dans cette partie-là, c'est complètement oublier les instances des établissements.

Donc par rapport à..., je ne prendrai pas part au vote sur cette question-là.

M. Debeaufort.- Merci.

D'autres explications de vote avant que je vous le soumette ?

Donc je vous le soumetts et je vous lis la délibération.

Donc : « *Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la convention de moyens relative aux fonctions support d'UBFC entre l'Université fédérale de recherche Bourgogne-Franche-Comté et ses membres fondateurs* ».

Donc qui ne prend pas part au vote ? Donc un vote... Enfin, du moins, une personne ne prend pas part au vote, pardon.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

23 voix pour, 1 refus de prendre part au vote

Donc je vous remercie.

Merci, Alain, pour l'explication de texte sur la convention.

Et je vais passer la parole à Jean-Jacques pour la présentation des travaux de la CFVU du 4 décembre dernier.

M. Boutaud.- Je vous remercie.

Bien. Bonjour à toutes et à tous.

On prend notre respiration parce qu'il y a, comme vous le voyez, beaucoup de dossiers. C'est toujours extrêmement riche et varié au niveau de la formation, entre tous les diplômes, les créations, les évolutions des formations, comme vous le savez.

Donc ne perdons pas de temps, si vous le permettez. Et l'on va commencer avec la... Les subventions... Les demandes de subventions culturelles, la commission du 24 octobre.

1. Vie étudiante, comptes rendus des Commissions suivantes :

- Subventions culturelles 24 octobre 2019

M. Boutaud.- Je dis deux-trois mots de synthèse et Ambre Adamiak va...
Ambre, si tu veux, tu peux ajouter tous les compléments utiles.

Si l'on veut être synthétique par rapport à cette commission, je vous ai mis deux-trois chiffres clés :

- il y avait neuf projets pour 6 200,82 euros ;
- un complément de financement qui était demandé à la FSDIE de 9 697,33 euros ;
- et les subventions accordées et la ventilation des crédits se font à hauteur de 3 700 sur les 6 200 demandées parce qu'il y a des situations de report.

Les motifs, très rapidement :

- cela peut être une action dépourvue de diffusion du savoir, donc sans motivation culturelle ;
- cela peut être notamment... Il y a deux exemples de projets qui sont en fait des projets tutorés, ce qui est un motif rédhibitoire pour ce type de projet ;
- il y a une demande qui était supérieure à 50 % ;
- il y a un projet sans restitution sur le campus, voilà, donc cela posait un certain nombre de problèmes.

Cela ne veut pas dire qu'ils sont définitivement retirés, mais il y a des situations de report et de réexamen.

Ambre.

Mme Adamiak.- Oui, juste pour compléter tes propos, Jean-Jacques, sur les neuf dossiers déposés en subventions culturelles, deux reports et deux refus. Voilà.
Cela s'équilibre un petit peu.

M. Boutaud.- Merci.

J'ai procédé...

Je pense que l'on peut grouper les votes des deux commissions, ou séparément ?

M. Debeaufort.- Séparément.

M. Boutaud.- Séparément.

Alors je... j'attends pour...

M. Debeaufort.- Est-ce qu'il y a des besoins de compléments d'information ?
Sinon je vous le soumetts pour approbation.

Donc nous devons approuver les travaux de la commission Subventions culturelles du 24 octobre et la ventilation budgétaire des crédits accordés aux associations.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

20 voix pour (unanimité)

Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité et, Jean-Jacques, je te laisse enchaîner.

M. Boutaud.- Nous passons...

- FSDIE 6 novembre 2019

M. Boutaud.- Mêmes causes, mêmes effets.

J'ai essayé de synthétiser avec deux chiffres, entre les demandes de subventions à hauteur de 61 443,85 euros et la ventilation des crédits budgétaires à hauteur de 28 700 ; un écart qui peut peut-être interroger.

Là encore, il y avait beaucoup de situations de report au motif :

- que les dossiers pouvaient être incomplets ;
- qu'il manquait des pièces :
- qu'il n'y avait pas eu de réponse des demandes de compléments d'information ;
- qu'il y avait par exemple un financement important pour des accompagnateurs, alors que le projet ne concernait que 19 étudiants.

Et on a aussi quelquefois des situations de refus lorsque le dossier est vraiment très, très mal ficelé. Avec Ambre Adamiak, on tient toujours à rappeler le caractère, aussi, d'apprentissage et le caractère pédagogique de ces dossiers. Et un dossier mal ficelé, ce n'est pas simplement être velléitaire, cela veut dire aussi que l'on n'a pas compris la... l'engagement que représente la direction d'une association, le pilotage d'un projet et qu'au-delà de cet engagement, il y a toute une dimension de responsabilité et de responsabilisation sur les projets.

Et l'on est particulièrement attentif au sein de la commission à cet élément-là, avec Ambre Adamiak évidemment en première ligne, pour nous rappeler les attendus de ces dossiers.

Ambre.

Mme Adamiak.- Alors petit point aussi sur lequel j'insiste : c'était la première commission où l'on étudiait des dossiers sous format totalement dématérialisé et non plus sous format papier, dans l'idée d'inscrire effectivement l'université dans une démarche de développement durable.

Cela a, je pense, perturbé pas mal d'associations puisqu'effectivement, quand les dossiers ne sont pas complets, au niveau de la plateforme sur laquelle ils les déposent, cela bloque le dépôt et tout ne peut pas être transmis. Il y a encore quelques petites failles, évidemment, qui sont à rectifier.

Et pour que cela soit aussi plus fluide de notre côté pour l'étude des dossiers en question, juste pour compléter les chiffres qui sont présentés, parce qu'effectivement il y a un écart d'attribution par rapport au montant disponible au titre du FSDIE qui est conséquent, on avait 49 dossiers... 49 nouveaux dossiers à étudier sur lesquels nous comptons 14 reports et 4 refus. Donc c'est pourquoi nous avons un montant accordé de 28 700 euros, ce qui nous amène à un reliquat sur l'année 2019 pour le FSDIE de 54 273.

Et je rappelle que les reliquats de la part CVEC non utilisés... enfin, du coup, au budget non utilisés relèvent du... étant donné qu'ils relèvent du budget de fonctionnement, retombent dans le fonds de roulement de l'université.

Voilà.

M. Boutaud.- Merci.

M. Debeaufort.- Merci, Ambre.

Est-ce que vous avez besoin de plus de compléments d'information ?

Dans ce cas-là, je vous pose la même question que précédemment, donc d'approuver les travaux de la commission FSDIE du 6 novembre et la ventilation budgétaire des crédits accordés aux associations.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

24 voix pour (unanimité)

Encore une fois, merci de ce vote unanime de soutien aux associations étudiantes et, Jean-Jacques, je te rends la parole.

M. Boutaud.- Merci.

Annonce du point suivant.

M. Debeaufort.- Donc le point suivant concerne le recrutement en Master 2 pour la rentrée 2020 et, en particulier, les régimes dérogatoires.

Je te rends la parole cette fois-ci, Jean-Jacques.

M. Boutaud.- Il faut respecter la répartition des rôles, merci.

2. Recrutement en Master 2 rentrée 2020 (régime dérogatoire) : liste des mentions concernées

M. Boutaud.- En fait, vous le voyez, cela concerne...

On connaît cette liste, c'était la même que l'an dernier : régime dérogatoire pour quatre mentions de Droit, quatre Masters qui restent en régime dérogatoire... C'est-à-dire, demandent de rester en régime dérogatoire à la rentrée 2020.

Il y a eu un petit émoi à un moment donné parce qu'il y avait des informations contradictoires qui nous arrivaient sur la nécessité de ne plus procéder à des mentions et à des régimes de recrutement et à des régimes dérogatoires pour la rentrée 2020.

Ils ont pris attache aussi avec le ministère et nous avons eu une réponse de Pascal Gosselin, qui est chef du département des formations des cycles Master et Doctorat, donc Pascal Gosselin, qui nous dit : « Écoutez, non. Vous pouvez imaginer une année de transition ».

Et c'est clair que, très vite, il va falloir régulariser la situation puisque les juristes sont les derniers à rester dans cette situation de Master dérogatoire en sélection à M2 puisque, vous le savez, depuis le décret de 2016, tous les recrutements se font en M1 et non plus en M2. Donc l'idée, c'est d'aller évidemment vers l'extinction de ce régime dérogatoire qui ne concerne plus que la filière Droit.

Et vraiment, je vous relis parce que j'ai bien aussi imprimé cette réponse de Pascal Gosselin, donc chef du département des formations des cycles Master, qui nous dit : « Non, non. Vous pouvez... Sinon, je vous confirme possible de recruter, en année de transition »... Donc pour nous, cela voudra dire, à la rentrée 2020, « une sélection en M1 et une sélection en M2 ». Voilà.

Et ensuite, c'est terminé. Et cela nous permet de régulariser, donc à partir de l'année 2021.

Donc mais... Je vous dis cela à titre indicatif. Mais le CA d'aujourd'hui n'est concerné, et c'est la première fois, que par les mentions qui resteraient inscrites en régime dérogatoire. Nous n'avons pas à ce stade, on y reviendra plus tard, à voter les critères, les attendus, tous ces éléments-là. Le ministère, à ce stade, ne demande que la liste des régimes dérogatoires pour le... C'est M2 de Droit. C'est tout.

C'est la première fois que nous le faisons. On a déjà vécu la même situation avec le Master de Psychologie. On a fait une année de transition avec les deux années qui étaient sélectives. On duplique la même procédure.

Mais à ce stade, une fois encore... Pardon, je le répète. C'est uniquement la liste. Ce ne sont pas les conditions, les attendus, les critères, les capacités.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

Est-ce qu'il y a besoin de plus de compléments sur ce... sur ces régimes dérogatoires ?

Dans ce cas-là, je vous soumetts.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

24 voix pour (unanimité)

Je vous remercie.

Et donc nous enchaînons avec les fiches projets pour les Licences renforcées et je te rends la parole, Jean-Jacques.

3. Fiches projets pour les Licences renforcées

M. Boutaud.- Je suis toujours désolé de vous présenter des écrans aussi laids, mais c'est toujours difficile, sinon... Si l'on veut grossir pour que cela soit plus lisible, cela multiplie évidemment les écrans.

En Licences renforcées... Il faut peut-être quand même que je contextualise très rapidement parce que cela fait partie, ces Licences renforcées, des indicateurs ISITE-BFC qui visent à rehausser, comme son nom l'indique, le taux d'encadrement des Licences et d'espérer monter jusqu'à des taux d'encadrement de Licences renforcées qui peuvent aller jusqu'à 40 %, avec deux objectifs :

- préparer les étudiants à des formations en anglais,
- et deuxième objectif, un renforcement de l'incitation, en quelque sorte, de la mobilité internationale.

Alors, il y a eu un peu d'atermoiements autour de ces questions-là. Cela fait deux ans que nous parlons de ces Masters... de ces Licences renforcées, pardon, qui préparent aux Masters ISITE – je rappelle que nous avons 16 Masters ISITE-BFC. Il y a eu un peu d'atermoiements parce que l'on n'avait pas encore de définition claire de l'encadrement de... et surtout du financement.

Ce qui a été fait à la suite d'un COPIL ISITE et d'un CA d'UBFC, qui a procédé à la ventilation budgétaire. Alors on peut s'en féliciter ou le regretter parce que cette ventilation budgétaire a été faite sur les effets d'annonce en quelque sorte.

Donc l'UFC, par exemple, a dit : « Nous, nous allons créer des Licences renforcées sur plusieurs composantes : l'UFR Sciences du langage de l'homme et de la société, l'UFR Sciences juridiques, économiques, politiques et de gestion, l'UFR Sciences et Techniques, avec un total de 176 étudiants potentiels », alors que l'uB a déclaré un potentiel de 127 étudiants sur les bases des deux composantes Sciences et Techniques et SVTE.

Donc ce que l'on peut regretter, c'est que la répartition ou la ventilation budgétaire s'est faite sur le déclaratif. Et donc plus vous déclariez de... potentiellement d'étudiants intéressés et plus vous aviez d'argent. Ce qui explique le petit décalage, qui n'est pas substantiel, malgré tout, entre l'UFC qui, sur le déclaratif... Et finalement il n'y aura que quatre... À ma connaissance aujourd'hui, il n'y a que quatre Licences renforcées, alors qu'il y en a huit. C'est le paradoxe à l'uB aujourd'hui.

Sur la base du déclaratif :

- l'UFC a obtenu 50 % de la ventilation de l'enveloppe générale, soit 421 000 euros ;
- et l'uB a obtenu 40 % de la ventilation, soit 312 000 euros ;
- et 3 % restants pour BSB, 3 % pour ASD, soit 23 400 euros.

Donc voilà, il ne s'agit pas de faire des déclarations d'intention.

Simplement, on peut espérer, étant donné qu'aujourd'hui il y a huit fiches de Licences renforcées déposées par l'uB... En fait, on a pris un peu les devants par rapport à l'UFC avec une somme... une ventilation inférieure. On préfère l'hypothèse qu'à l'avenir, si l'on procède à un rééquilibrage des sommes, si l'on vérifie que les... telle ou telle université joue le jeu de ces Licences renforcées, et en fonction des proportions de ces Licences renforcées, refaire un calcul au *pro rata* des Licences réellement créées.

Alors il y a eu quatre... Je vous les ai mises ici : il y en a quatre pour Sciences et Techniques et quatre pour SVTE. Avec un petit mot de Virginie COMTE qui nous dit que l'UEL, notamment l'UEL 6 « *Defining your career plan* », serait proposée dès cette année. Cela, c'est l'originalité. C'est la raison pour laquelle je la souligne parmi les huit. Il y en a une qui ouvrirait dès cette année. Elle vient en complément du stage de deux semaines dans un laboratoire de recherche, adossé à un projet tutoré que font les étudiants au cours du S6.

Très rapidement, de quoi s'agit-il ? De cette UEL... C'est assez souple. On estime qu'il faut travailler... Pour un étudiant, cela représente un potentiel... une charge de travail de 18 à 25 heures, quelques fois plus, parce que pour SVTE, il y a le projet, par exemple, de mobilité internationale pour tout le groupe de 15 étudiants sur un pays à définir pour la découverte d'un espace de recherche.

En général, et je termine avec cela pour ne pas être trop long, dans ces UE... UEL renforcées ISITE-BFC, l'objectif, c'est :

- de faire effectivement un renforcement en anglais qui ne duplique pas les cours d'anglais déjà existants ;
- d'y ajouter de la mobilité internationale entrante et sortante pour que les étudiants rencontrent des chercheurs, des visites de laboratoires, des visites d'espaces de recherche ;
- et quelques fois un petit... un petit travail de deux à trois pages pour montrer le travail synthétique qui a été fait.

Voilà, c'est vraiment... On peut... Vraiment, je voudrais très solennellement et très sincèrement féliciter les collègues qui ont joué le jeu dans un temps record. En gros, ils avaient une semaine pour rendre...

J'étais vraiment surpris, impressionné et je les remercie très sincèrement d'avoir joué le jeu, avec... non pas des projets formels, mais vraiment des projets de qualité. C'est vraiment ambitieux et c'est vraiment un renforcement de la Licence au sens propre qui donne à ces étudiants toutes les chances de réussir au mieux ensuite dans les Masters ISITE. Une vraie préparation.

Donc merci à eux.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

Pas de demande de compléments ?

Donc je vous propose d'approuver les quatre fiches projets par... proposées par l'UFR Sciences et Techniques pour les Licences 3 de Chimie et de Physique, et les quatre fiches projets proposées par l'UFR SVTE pour les Licences 3 Sciences de la vie, parcours BBM, BCP et BO, dans le cadre des Licences renforcées ISITE-BFC.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

24 voix pour (unanimité)

Merci pour ce vote à l'unanimité et nous enchaînons avec les travaux de la commission de la Pédagogie du 25 novembre dernier.

Jean-Jacques, tu as la parole.

4. Travaux de la Commission de la Pédagogie du 25 novembre 2019

- Accès en première année de Licence, DUT et PASS : paramétrages Parcoursup session 2020

M. Boutaud.- Alors là, un dossier très consistant puisque sous ce volet, nous avons non seulement les capacités des mentions, nous avons les attendus, nous avons la sectorisation, les dispositifs de remédiation qui concernent à la fois les Licences, les DUT, les DEUST et PASS.

Alors je crois que vous avez vu, donc j'arrive aux PASS et... Vous avez pu en discuter ? Vous avez vu PASS ?

M. Debeaufort.- On a vu PASS.

M. Boutaud.- PASS...

M. Debeaufort.- Oui.

M. Boutaud.- ... et LAS ?

M. Debeaufort.- On a dit deux mots sur le DUT transformé en BUT, ou pas.

M. Boutaud.- D'accord. Très bien.
Donc essayons d'être synthétique.

Sur le nombre de... Sur le tableau, on devine, subliminalement là encore, des chiffres sur le nombre de places de Parcoursup qui s'élève aujourd'hui à 5 602 contre 5 886 l'an dernier. Donc un différentiel d'environ 300 places, avec une capacité totale de 7 301 places contre 7 407 l'an dernier.

Cela s'explique... Donc une baisse de 284 qui s'explique principalement par la réforme Santé, mais aussi la capacité... un réajustement qui est lié à la capacité... de la capacité liée aux redoublants.

C'est ce qui avait été évoqué en CFVU, donc les deux critères qui expliquent cette baisse, on va dire, relativement légère, 284 places, puisque l'on est sur un global de plus de 7 000 places dans les deux cas. Plus de 7 000 places.

Donc vous avez évoqué PASS et LAS avec les... « Et LAS » séparés, évidemment. « Et LAS », et non pas « hélas », voilà..

Donc qui sont les Licences spécialisées... C'est un jeu de mots facile, mais bon... Avec les sept... Là encore on peut s'en féliciter, sans toujours faire d'autocélébration. Les sept composantes qui jouent le jeu, il faut le rappeler : Langues et Com, Lettres et Philosophie, Droit, Sciences économique et politique, SHS, Sciences et Techniques, SVTE et STAPS.

Donc sur le périmètre des Licences avec option Santé, il y a 192 places qui sont créées. En fait, ce ne sont pas une création *ad hoc* de 192 places, mais il s'agit de 45 places qui sont créées *via* Parcoursup et de 165 places au niveau des capacités totales, qui intègrent maintenant davantage, avec le réajustement, les redoublants et ce que l'on appelle aussi « Autres procédures ».

Il y a eu des ajustements à la hausse, en Philo par exemple (+30), en Droit, en Psycho, en Sciences et Techniques, SVTE et STAPS. Il y a eu des ajustements aussi à la baisse, évidemment avec PASS, que vous avez évoqué (-325) et Histoire de l'Art et Archéologie (-20), mais sur une filière qui est loin d'être en tension.

Donc cela, ce sont les premiers points pour justifier un petit peu cette légère variation des chiffres à la rentrée 2020 par rapport à la rentrée 2019.

Vous avez évoqué LAS, donc les Licences avec accès Santé et PASS, avec les répartitions qui intègrent Nevers – je me permets seulement de rappeler que Nevers ne s'ajoute pas aux 750 en potentiel, mais qui sont intégrés et répartis comme vous le voyez sur le tableau.

Cela intègre évidemment :

- les capacités d'accueil dans les DUT, donc vous avez reçu tous les tableaux qui concernent les DUT avec peu de variabilité, là encore, dans les chiffres,
- les critères de recrutement, puisqu'au-delà des capacités d'accueil, ce dossier intègre aussi les attendus et les conditions de recrutement.

Et vous avez des tableaux complémentaires de l'IUT Dijon-Auxerre avec ici, tout ce qui concerne l'IUT de Chalon et ensuite, tout ce qui concerne l'IUT du Creusot.

Donc vous avez des informations complètes. C'est évidemment toujours difficile, pour ne pas dire impossible, de les détailler ici en CA. Je rappelle que tout cela a été visé par les conseils, vu en commission de la formation et de la vie universitaire, avant de passer dans notre instance, et vu au travers des dossiers qui vous ont été confiés.

Ce dossier intègre aussi la question de la sectorisation qui, elle... Il n'y a pas de modification géographique au niveau de la sectorisation. Cela intègre aussi, ce dossier, AGIL. Je pourrais laisser parler la grande prêtresse d'AGIL, Christelle Serée-Chaussinand, mais je pense que l'on s'est familiarisé avec ce dispositif.

Qu'est-ce qu'il y a de nouveau, si tu le permets, rapidement, Christelle ?
Lettres réintègre AGIL pour la session 2020.

En revanche, il y a abandon du dispositif pour LEA Anglais-Allemand. Pour mémoire, cette formation a proposé de la remédiation à la session 2019, mais elle abandonne du fait de la non-attractivité auprès des étudiants.

Le portail Chimie, Informatique, Mathématiques, Physique, Sciences pour l'ingénieur est en augmentation. Il aura un effectif global de 100 étudiants avec deux groupes supplémentaires, ce qui porte à cinq le groupe, rien que pour cet espace... ce portail Chimie, Informatique, Maths, Physique.

Au total, d'ailleurs, il y aura 18 groupes pour l'an prochain, pour un total de 355 étudiants, c'est-à-dire 315 étudiants au titre principalement d'AGIL et 40 étudiants au niveau de la filière... de la mention Histoire qui font un test d'orientation de... un test de deux niveaux en quelque sorte, pour... Donc qui vient s'ajouter au contingent des 315 étudiants pour AGIL. Donc cela représente 355 étudiants en tout.

Et puis il y a aussi une petite évolution pour STAPS qui a proposé de faire un aménagement d'AGIL sur un an au lieu de deux.

Donc vous voyez, on garde vraiment le cadre, on garde la procédure, mais ce qui est intéressant, c'est que ce dispositif, il évolue – des entrées, des sorties, des améliorations – mais il évolue dans le sens où il se déploie, il se développe, sans atteindre des chiffres, évidemment, qui pourraient inquiéter. Et on reste toujours autour de ces 350 étudiants.

Le dernier... Est-ce que j'ai encore quelque chose à dire ? Oui bien sûr, sur les attendus.

Donc c'est un tableau qui était quand même raisonnable, de trois pages, de mémoire, avec des modifications, des attendus pour les Licences. Là encore, je... Ce sont souvent des petites modifications à la marge. On a modifié un intitulé, on a modifié un capital horaire ou une enveloppe horaire, on a modifié une modalité de contrôle, entre contrôle continu et contrôle terminal. Donc toujours des modifications à la marge.

Et je rappelle à chaque exercice que cela est salubre, cela montre que nos formations ne sont pas figées. On ne doit pas se plaindre, évidemment, de voir des modifications. Ce ne sont pas des altérations, cela prouve qu'elles sont vraiment vivantes et que les collègues procèdent toujours à l'ajustement nécessaire pour que ces formations évoluent au mieux.

Et je crois que c'est tout, si l'on veut synthétiser l'ensemble des éléments.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

Entre-temps, nous avons eu un *mail* de la Rectrice par rapport à ces capacités et je vais donner la parole au Président.

Le Président.- Oui, donc j'ai reçu hier soir un courrier de Mme la Rectrice en préparation de nos débats de cet après-midi et suite à la réception qu'elle a faite de l'ensemble de ces tableaux.

Donc évidemment, notre Rectrice a bien compris la mécanique que nous proposons et a bien compris ce que l'on vous expliquait tout à l'heure, c'est-à-dire que l'uB se prépare globalement à offrir une capacité d'accueil en L1 qui sera inférieure à la capacité d'accueil que nous avons offerte l'an passé. Elle a bien compris le mécanisme qui conduisait à cette baisse de la capacité d'accueil.

Donc il y a deux choses dans le courrier qui est le sien. La première chose est qu'elle attire mon attention sur cette baisse de la capacité d'accueil et qu'elle me demande de bien vouloir étudier dans quelle mesure il serait possible de faire évoluer certaines de ces capacités d'accueil à la hausse pour répondre aux attentes. Cela, c'est un premier point.

Mais elle est dans son rôle en demandant cela. Voilà, c'est-à-dire que nous sommes dans le nôtre et moi, je suis dans le mien avec mon équipe et avec les doyens en disant : « Voilà ce que sont nos propositions ». Et puis la Rectrice est évidemment dans son rôle en disant : « Monsieur le Président, je souhaite que vous puissiez étudier tous moyens pour étudier... pour augmenter les capacités d'accueil ». Cela, c'est une première chose.

La seconde chose, c'est qu'elle attire mon attention sur le fait... Et de fait, on en était conscient. Le fait qu'à l'UFR Sciences et Techniques, le doyen et les équipes pédagogiques de Sciences et Techniques ont... Mais cela se comprend parfaitement. Ont souhaité que pour les étudiants... Je vais essayer de vous expliquer cela clairement.

Les étudiants qui auraient fait le parcours PASS avec une mineure Sciences et Techniques, qui auraient acquis leur 60 crédits ECTS, mais qui ne seraient pas admis dans la filière Santé, donc qui se prépareraient à intégrer la seconde année de la Licence de Sciences et Techniques, l'UFR Sciences et Techniques souhaite, pour ces étudiants, une épreuve complémentaire de validation des connaissances, avant de les intégrer en seconde année de Licence.

Ce qui est une chose que je peux comprendre, sous l'angle du doyen de l'UFR Sciences et Techniques, parce qu'évidemment s'engager dans une L2 puis une L3 puis un Master dans le domaine des mathématiques, de la physique, de la chimie, cela nécessite une tournure d'esprit adaptée à ces disciplines que tous les étudiants n'ont pas.

M. Boutaud.- Voilà.

Le Président.- Donc je comprends que le doyen et les équipes pédagogiques souhaitent cela. Simplement, nous avons des doutes sur la légalité de ce type de...

M. Boutaud.- Monsieur le Président, on peut peut-être lire la mention additionnelle qui était prévue.

Le Président.- Oui, vas-y, vas-y.

M. Boutaud.- Pour la clarté...que ce soit sur des éléments tangibles.

Donc la mention additionnelle qui était prévue pour l'accès en L2, c'était :

« Pour les étudiants ayant validé »...

Nous parlons bien pour la composante Sciences et Techniques.

« Pour les étudiants ayant validé 60 ECTS, l'admission pour la rentrée 2021 en L2 Sciences et Techniques sera soumise à une capacité d'accueil et se fera sous réserve de validation d'un niveau satisfaisant dans les disciplines de L2 Sciences et Techniques. Et voilà le... ce qui peut faire évidemment débat. Pour évaluer ce niveau, les étudiants devront s'inscrire et passer certaines épreuves de session 2 de la L1 Sciences et Techniques de l'année 2020-2021. »

Voilà.

Le Président.- Donc cela, c'est le point de vue de l'UFR Sciences et Techniques. C'est un point de vue qui est pédagogiquement audible et compréhensible, mais de notre côté, nous avons déjà attiré l'attention de François Blais et de ses collègues sur le doute que nous avons sur la légalité de ce type de décision.

Maintenant la Rectrice attire de nouveau, en supplément, mon attention et souhaite que l'on retire ce point de notre délibération et je crois qu'elle le demande à juste titre en attirant mon attention sur le fait que probablement, c'est une délibération qui est illégale et en disant : « J'interroge de mon côté la DGESIP ». Et en fonction de la réponse de la DGESIP, il sera possible éventuellement de réintégrer cette clause si elle est considérée comme légale puisque l'on a un conseil d'administration qui est prévu en janvier.

Donc je vous propose, en complément de l'ensemble de ce que Jean-Jacques vient de vous présenter et qui avait été voté à l'unanimité de la CFVU – il n'y a pas eu de discussion...

M. Boutaud.- Oui... Oui, oui.

Le Président.- ...je vous propose deux choses : la première, c'est que l'on retire effectivement toute mention à une capacité d'accueil en L2, pour laquelle le caractère légal est très sujet à caution, et toute mention qui serait faite à des épreuves complémentaires pour l'accès en L2 Sciences et Techniques. Voilà.

Donc là-dessus, je rejoins complètement la Rectrice.

Pour le reste, c'est un problème qui est beaucoup plus vaste et beaucoup plus profond. Je pense que la Rectrice est évidemment dans son rôle de relais de l'État pour attirer notre attention. Et nous, nous sommes dans le nôtre en prenant les décisions que nous avons prises.

Et donc, je souhaite que l'on maintienne les délibérations qui ont été celles de la CFVU sur l'équilibre global des capacités d'accueil que je regrette bien, mais je ne me vois pas en situation d'imposer à tous les doyens de l'établissement d'augmenter des capacités d'accueil, alors que je sais qu'ils ont fait le maximum, que Christelle a été négociateur avec eux déjà des augmentations, et qu'ils ont été au bout de ce qui était raisonnablement possible.

Voilà donc les deux commentaires que je souhaitais faire avant que l'on puisse débattre et avant que l'on puisse ensuite passer au vote.

Tania.

Mme Carnet.- Je comprends bien la demande de Mme la Rectrice.

Moi, j'ai une petite question, justement, par rapport au...

Mme la Rectrice souhaite *a priori* que les composantes augmentent leur capacité d'accueil. En fait, elle souhaite. C'est un souhait, mais est-ce que vous allez le proposer... le faire voter ?

Le Président.- Non, non, non.

Je vous dis : je vais tout à fait dans le sens de la Rectrice sur Sciences et Techniques parce que je pense qu'elle a raison et qu'il y a un doute sur le caractère légal de cette proposition, même si je comprends la dimension pédagogique que soutient François Blais. Je comprends bien : aller faire des maths si vous n'avez pas

l'esprit matheux, cela n'a pas beaucoup de sens. Mais je comprends la position de Mme la Rectrice.

Sur le reste des capacités d'accueil, je comprends qu'elle soit dans son rôle en nous le demandant, mais je dis « non ». Je ne vais pas soumettre cela au vote parce que nous, nous avons notre propre politique qui est déterminée par tout un ensemble de déterminants, en particulier :

- la disponibilité de nos équipes enseignantes,
- la taille de nos salles de travaux pratiques,
- le nombre de nos salles de travaux pratiques.

Et si les doyens me disent – et j'ai confiance en eux : « On ne peut pas aller plus loin », c'est qu'ils ne peuvent pas aller plus loin. Et donc sur ce point-là, je ne souhaite pas bouger. Voilà.

J'espère que j'ai été bien clair. Je n'avais peut-être pas été clair quand je me suis exprimé.

M. Debeaufort.- Merci, Alain.

Est-ce qu'il y a besoin de compléments ?

Donc je vous propose que l'on approuve ce que vient de nous présenter Jean-Jacques, c'est-à-dire :

- les attendus (sous réserve de modifications mineures à venir sur les attendus nationaux pour quatre Licences),
- les capacités d'accueil telles que présentées, sauf celles proposées par l'UFR Sciences et Tech, concernant l'accès en L2 et les épreuves complémentaires prévues à ce sujet,
- d'approuver la sectorisation,
- et les dispositifs de remédiation (AGIL et le test de positionnement en Histoire).

Pour les formations de Licence, DUT, DEUST et PASS.

Oui, Monsieur Marlot.

M. Marlot.- Oui, comme cela avait été indiqué par le Président Bonnin, ce sont en fait toutes les mentions aux capacités d'accueil en L2 qui sont... qui ont vocation à être retirées.

M. Debeaufort.- Il n'y a que Sciences et...

M. Le Président.- Il y en a tant que cela ? Parce que moi, je... j'ai... Enfin...

M. Debeaufort.- Il n'y a que Sciences et Tech, non ?

Le Président.- Il n'y a que Sciences et Techniques, non ?

M. Debeaufort.- Il y a prévu Sciences et Tech.

M. Marlot.- En fait, dans le document il est fait mention de... d'un certain nombre de capacités d'accueil en L2. Et c'est aussi cette partie-là qu'il faudrait retirer, dans l'attente de confirmation de la DGESIP.

Le Président.- Oui, d'accord. On retire toutes les capacités d'accueil en L2.

Je croyais qu'il n'y en avait qu'en Sciences et Techniques, mais s'il y en a d'autres...

Mme Serée-Chaussinand.- Non, non. C'est une...
Alors...

Le Président.- Vas-y, Christelle, parce que c'est toi qui maîtrises le mieux.

Mme Serée-Chaussinand.- C'est une colonne entière qui correspond à toutes les disciplines qui... toutes les mentions de Licence qui participent à la réforme de Santé.

Donc effectivement, cette colonne, elle ne doit pas être prise en compte, elle n'a pas valeur à être votée.

En revanche, on peut dire qu'elle nous a servi de base pour calculer la capacité d'accueil dans les différentes options. Nous avons fait une règle de trois pour répartir les 750 étudiants du PASS entre les différentes mineures disciplinaires qui leur étaient proposées. Et donc la base de calcul a été la projection sur la L2, même si elle n'a pas vocation à être votée ici.

M. Debeaufort.- D'accord, donc je rephrase sans préciser d'UFR.

Donc nous allons voter sur les capacités... Nous allons donc voter sur les capacités d'accueil, sauf celles concernant l'accès en L2 et les épreuves complémentaires afférentes.

Cela vous va, comme...

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ? Deux contre.

Qui s'abstient ?

22 voix pour, 2 voix contre

Je vous remercie.

Jean-Jacques, je te rends la parole pour le point suivant sur les projets internationaux.

M. Boutaud.- Merci.

- Projets internationaux

M. Boutaud.- Donc rapidement.

En fait, il y a un seul projet d'échange diplômant. Le reste, ce sont des annexes financières.

Projet d'échange diplômant avec le Canada : l'ISAT et l'université de Sherbrooke. Un accord tout à fait intéressant puisqu'il permet aux étudiants d'avoir la double diplomation. Six mois à l'université de Sherbrooke. Ils auront donc la troisième année d'école d'ingénieurs, ils auront le diplôme d'ingénieur de l'ISAT, plus la Maîtrise en Sciences appliquées, ou Maîtrise en ingénierie de la faculté de Génie de l'université de Sherbrooke.

Réciproquement, les étudiants de Québec... du Canada... de Sherbrooke peuvent venir à l'ISAT, mais pour eux, il n'y a pas de caractère de double diplomation. C'est un échange non diplômant qui est d'un ou de deux semestres à l'ISAT, selon leur souhait.

Le reste, ce sont des annexes financières. Par exemple, avec la Chine et Nanjing Tech University, un échange à hauteur de 56 910 euros qui correspond tout simplement à la mobilité des étudiants... des enseignants, pardon, en direction de cette université chinoise.

La question qui a été posée aussi en CFVU, c'est : « Est-ce que cela n'altère pas la possibilité de faire des enseignements ici, à Dijon ? ». Pas du tout, cela se fait sur des séquences de vacances scolaires.

Donc il y a une enveloppe globale de 56 910 euros pour cet échange avec Nanjing.

Deuxième échange. Donc ce n'est pas... On ne parle pas de diplôme, on parle là encore d'une annexe financière, d'un additif à une annexe financière, avec la Colgate University dans l'État de New York.

Annexe financière qui est d'un montant total de 16 620 euros, qui correspond aux différents services offerts par l'uB pour les 12 étudiants de Colgate University qui sont accueillis chez nous.

Et il y a un troisième accord avec le Japon. C'est une annexe financière de l'accord de coopération sur l'organisation d'un *short programme* à l'uB à destination d'un groupe d'un minimum de 15 étudiants entre l'INSPE et la Josai University.

Donc trois éléments d'annexe financière et un échange diplômant, donc dit « double diplomation », entre l'ISAT et l'université de Sherbrooke.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

Est-ce que vous avez des besoins de complément sur ces accords ?

Donc tout est clair.

Donc je vous le soumetts pour approbation.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

24 voix pour (unanimité)

Je vous remercie et, Jean-Jacques, je te laisse enchaîner sur les diplômes nationaux.

- Diplômes nationaux

M. Boutaud.- Donc vous voyez ici le tableau de synthèse qui concerne les diplômes nationaux.

Commençons avec la création ou la demande de création d'un parcours « Conception 3D et Fabrication additive » dans la Licence professionnelle mention des Métiers de l'industrie.

En fait, c'est un parcours intégré à Métiers de l'industrie : conception de produits industriels. Mais ce parcours, qui s'intitule « Conception 3D et Fabrication additive » aurait sa vie propre ; il n'est pas mutualisé avec les autres.

Il... Tony Montesin, qui est professeur et responsable de cette Licence professionnelle, avait énormément souligné le caractère innovant de ces... de cette fabrication additive. Il nous a dit qu'en fait, jusqu'ici on procédait plutôt par soustraction – fraisage, tournage, que sais-je encore ? Et là à l'inverse, on ajoute de la poudre – mais de façon tout à fait légale, je vous rassure – et avec cette poudre, on arrive... avec du laser, on arrive à reconstituer des pièces.

Il nous a donné comme exemple, pour le profane en la matière, que l'on a aujourd'hui des imprimantes 3D qui permettent de faire ce travail. Là, on parle de *process* industriel, on n'est plus sur la petite imprimante 3D.

L'exemple saisissant qui nous a été donné, c'est pour la Chine qui est capable aujourd'hui, non plus... au-delà d'une imprimante 3D, de fabriquer quasiment une grue entière avec ce système de fabrication additive.

Donc vous voyez l'avenir. Donc à ce stade, les étudiants fabriqueraient plutôt des petites plaques carrées comme cela, mais ils intégreraient le *process*.

Vraiment, cela nous a fasciné parce que cela... c'est plein d'innovation, c'est plein d'intelligence dans les relations avec les métiers. Et c'est une Licence professionnelle qui sera faite en partenariat avec l'UIMM, l'Union des industries des métiers de la métallurgie.

Donc il y a tout ce que l'on aime, c'est-à-dire vraiment une réflexion par rapport à un environnement économique qui montre un caractère innovant pour les formations, la possibilité de monter cette formation en alternance avec la garantie d'un certain nombre de contrats d'alternance à l'année. On est sur un contingent de 15 étudiants et les contrats d'alternance, en tout cas, sont quasiment prêts pour l'année prochaine. On parle d'une rentrée... à la rentrée... d'une première promo à la rentrée 2020.

Donc tous les signaux sont vraiment au vert : l'attache avec le milieu professionnel, le caractère d'innovation, la bonne évaluation des compétences attendues.

On va former ainsi des techniciens de bureaux d'études, des techniciens en industrialisation, des responsables d'amélioration continue.

Donc on pourrait insister, mais vraiment un projet qui nous a séduits et qui est vraiment très intelligent et très bien ficelé.

Ensuite, l'UFR Lettres et Philosophie. Cela concerne...

Je peux peut-être grouper ?

M. Debeaufort.- Oui, oui, c'est groupé.

M. Boutaud.- L'UFR Lettres et Philosophie donc, pour un diplôme qui existe depuis une douzaine d'années, c'est le M2 Métiers du livre, uniquement en M2. Et l'idée, après 12 ans, c'est de passer aussi... de faire une culture hybride. C'est-à-dire que l'on garderait la formation initiale pour ce Master 2, et on adosserait à cette formation initiale des formations en alternance.

Donc vous imaginez ce que cela suppose : changer la maquette pour qu'elle s'adapte au principe de l'alternance, bien identifier les acteurs du monde économique qui seraient intéressés. Et en fait, cette idée de l'alternance vient de nombreux stages et de nombreux partenariats qui se sont faits.

Alors, des partenariats locaux. Nous sommes sur les métiers du livre, cela concerne Grangier, Gibert, Manga Évasion, des magasins. Cela concerne aussi de l'édition avec Educagri.

Et puis cela concerne aussi des structures de niveau national.

Et l'idée, c'est d'aller au-delà du stage et d'offrir aux étudiants cette possibilité de l'alternance, donc de densifier encore l'approche professionnelle puisque nous sommes évidemment sur un Master professionnel Métiers du livre.

Donc là encore, les choses vont dans le bon sens : bonne analyse des métiers... de l'évolution des métiers, bons partenariats avec le monde économique, évolution de la maquette pour qu'elle soit favorable à l'alternance et qu'elle rende

l'alternance possible, à la fois en contrat de professionnalisation et, ce qui est envisagé plus tard, en contrat d'apprentissage. Donc une bonne évolution et, je le répète, tout en gardant les deux cultures en initiale et en alternance.

Et puis le dernier élément – je peux passer assez vite –, c'étaient des modifications de fiches filières, mais sans incidence particulière. Là encore, c'étaient des évolutions de maquettes de formation qui se font à la marge. Il n'y avait rien de... Déjà en commission de la Pédagogie, on n'avait rien signalé de particulièrement important à ce niveau-là sur... Et vous avez pu voir aussi les modifications.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

Si l'on peut signaler qu'il n'y a que trois pages de modifications.

M. Boutaud.- Oui, oui... Non, j'ai été jusqu'à 70. Donc...

M. Debeaufort.- Ce qui est presque exceptionnel dans un vote CP.

Donc je vous soumetts pour approbation :

- la création du parcours « Conception 3D et Fabrication additive – C3DFA » dans la Licence professionnelle portée par l'IUT Dijon-Auxerre,
- la fiche filière modifiée du Master 2 Métiers du livre en vue de son passage en alternance,
- et les demandes de modifications des fiches filières.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

24 voix pour (unanimité)

Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité, et puis pour le dernier point des travaux de la CP, les diplômes universitaires et formations courtes, Jean-Jacques, je te rends la parole.

- Diplômes universitaires et formations courtes

M. Boutaud.- Premier point qui ira très vite puisqu'il y avait un projet de mettre... de créer des droits spécifiques pour un DU, ce qui avait déjà posé problème en CFVU... en commission de la Pédagogie parce que c'est difficile de remettre des droits spécifiques pour un DU intégré à une Licence.

Cela crée une situation un petit peu de disparité ou d'iniquité entre les étudiants qui faisaient une Licence, on va dire, normale, traditionnelle, dans le cadre, et des étudiants qui faisaient cette préparation aux concours des grandes écoles de Droit – GED, c'est l'abréviation de Grandes Écoles de Droit.

Et donc, ce DU nous a été annoncé l'an dernier comme un DU sans coût spécifique, le coût étant pris en charge par la formation continue.

Donc ici, il y avait un changement de la donne.

Entre-temps, on s'est aperçu d'ailleurs que ce DU était créé dans Apogée, mais qu'il n'y avait aucune inscription visible ni réalisée de... d'étudiants sur 2018-2019. Donc c'était peut-être quelque chose de tacite qui était fait au sein de l'UFR Droit, Sciences économique et politique.

Donc pas de souci particulier. Les responsables du projet ont bien compris que cela posait problème par rapport à la situation des autres DU, avec ce DU

intégré, je le répète, dans une Licence. Il n'avait pas sa vie propre, ce DU. Il était intégré complètement à la Licence pour les étudiants qui en faisaient la demande.

Pour éviter cette situation un petit peu de disparité entre la Licence classique et cette Licence avec le DU, qui crée aussi, puisqu'il y avait un coût pour... un coût supplémentaire pour ce DU, puisque l'étudiant aurait donc fait son inscription en Licence à hauteur de 170 euros, il aurait fait l'inscription secondaire en DU, réduite à 122 euros, plus l'inscription des frais spécifiques de 160 euros. Donc vous voyez, cela faisait 330 plus 122 euros par année, plus la CVEC. Donc voilà, on avait une situation qui devenait un peu délicate.

Les responsables du projet l'ont bien compris. Je parle d'Emmanuelle Juen et de Géraldine Maugain. Et on leur a dit : « Le plus sage, c'est éventuellement de refaire une nouvelle maquette de DU ». Et dans l'urgence, la responsable administrative, Sandrine Bocquet-Roustan, m'a répondu en disant : « Le délai est trop court pour le montage d'un nouveau projet. Nous suspendons pour l'instant la demande de droits spécifiques, mais conservons... et conservons le même dispositif que l'an passé sur la Licence 'Prépa GED' ». Voilà.

Une décision qui paraît raisonnable, et puis cela n'empêche pas de revoir la maquette, de revoir autrement les choses, de les rediscuter pour l'an prochain. Mais là encore, les responsables l'ont bien compris.

Les deux autres projets, c'est UMDPC-S, donc l'espace formation continue de la Santé. Des projets présentés par Évelyne Kohli, avec deux modules rattachés à un DU qui s'appelle « L'enfant adopté ». Et l'idée – et je le dis très rapidement –, c'était de créer... c'est de créer sur ce... à l'intérieur de ce DU – ils le font souvent en Santé, cela me paraît tout à fait opportun – des formations courtes.

En clair, une formation courte, cela dure deux jours, cela répond très souvent à des nécessités de métier qui ont été bien identifiées.

Ici, vous le voyez, ces deux formations courtes à l'intérieur de « L'enfant adopté » vont concerner l'arrivée de l'enfant adopté et, la deuxième formation, la santé de l'enfant arrivant, que ce soient des mineurs non accompagnés, des migrants ou des personnes adoptées. Cela concerne l'ensemble, évidemment, des professionnels de l'enfance, des mouvements associatifs, mais aussi toute population directement concernée : les adoptés, les adoptants, les futurs adoptants.

Donc deux jours, des formations très solides avec des gens très compétents à ce niveau-là - des praticiens bien évidemment, des psychologues-conseil et cliniciens -, à hauteur de 350 euros pour chacune de ces formations courtes.

Et le deuxième, c'est toujours... Cela concerne là encore une formation courte, « L'allaitement maternel ». Et c'est une demande de délocalisation de cette formation courte sur l'allaitement maternel, qui a été demandée par Rennes. Rennes, c'est à la demande d'orthophonistes libéraux. Formation courte de 550 euros faite sur le modèle de Dijon.

Et puis la deuxième délocalisation concerne Tournus, la Maison de la Santé de l'Esplanade, là encore à la demande des professionnels de santé. Mais par rapport à Rennes, la formation courte sera gratuite parce que le public a la chance que les études... tous les bénéfices de ces études et toutes les données récoltées seront utilisées pour une thèse d'une doctorante qui s'appelle Laetitia Morvan.

Elle fait sa thèse. Comme elle va utiliser les données avec l'accord, cela permet de faire cette formation gratuite pour toutes les personnes intéressées par cette formation courte sur l'allaitement, l'accompagnement et la prise en charge de la mère et de l'enfant.

Voilà, des beaux... Voilà encore des beaux projets, je vous le dis à chaque fois, pleins de créativité, pleins de variété, très intéressants. Avec beaucoup de réactivité, c'est cela.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

S'il n'y a pas de question ou de commentaire, je vous propose d'approuver, donc les trois points :

- l'ajout des droits spécifiques au DU « Préparation aux écoles de Droit »,
- la création des deux formations courtes issues du DU « L'enfant adopté »,
- et le déploiement de la formation courte « Allaitement : accompagnement et prise en charge de la mère et de l'enfant » sur les sites de Rennes et Tournus.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

24 voix pour (unanimité)

Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité et je...

M. Boutaud.- Et un tableau noir pour vous dire que nous en avons terminé, et je vous remercie.

M. Debeaufort.- Oui.

Je tiens à remercier Jean-Jacques, le PFVU, Aline Fulon, qui font un gros travail de synthèse, de préparation suite...

M. Boutaud.- Comme disait le footballeur : « Je ne serais rien sans mon équipe ».

M. Debeaufort.- ... suite aux... à la commission de la pédagogie et à la CFVU, pour nous préparer des documents de synthèse et de délibération les plus clairs possible.

M. Boutaud.- Merci.

M. Debeaufort.- Merci à tous et je vais rendre la parole au Président pour conclure et, si je ne vous revois pas d'ici-là, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Président.- Bien, merci, Frédéric.

On termine ainsi ce long conseil d'administration.

Merci d'avoir été présents. Les débats ont été parfois un petit peu difficiles ce matin, mais en tout cas, on a été cet après-midi sur le fond, sur des dossiers qui sont véritablement des dossiers de fond, et je m'en réjouis.

Merci d'avoir été présents.

Donc notez bien le 22 janvier au matin pour un très probable conseil d'administration extraordinaire qui nous permettra d'examiner l'architecture générale du projet IDEES. Et j'aimerais bien que l'on prenne une délibération parce qu'ensuite, si le dépôt du dossier est le 10 mars, il ne pourra plus y avoir d'examen par notre conseil d'administration avant le 10 mars.

On aura également, je l'espère, l'occasion de vous soumettre les capacités d'accueil à l'INSPE sur le dossier que l'on est en train de travailler avec les services du Rectorat et dont on vous a parlé ce matin.

Et puis quelques points de gestion moins politiques.

Voilà.

Et puis comme Frédéric, je vous souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et puis je vous souhaite tous mes vœux pour l'année 2020 si l'on ne se revoit pas avant les fêtes.

Bonne soirée à tous.

- - - - -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 00)

Le Président de l'Université
de Bourgogne

Viricent THOMAS